

RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 2003-2004
Septembre 2004

DEUXIEME PARTIE

**PRESENTATION DE LA PREMIERE VERSION DU “TABLEAU
DE BORD DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL” (TBDT)**

Thème 5
Systemes de Gestion d’Informations Territoriales (SyGIT)

**Université Catholique
de Louvain**

**CREAT
(UCL)**

**Université Libre
de Bruxelles**

**GUIDE
(ULB)**

**Université
de Liège**

**LEPUR
(UIg-FUSAGx)**

Pilote thème 5 :

LEPUR-FUSAGX : J. Rondeux

Chefs de service

GUIDE-ULB : C. Vandermotten, M-F. Godart

CREAT-UCL : M-L. De Keersmaecker

LEPUR-ULg : B. Mérenne, H-J. Gathon

Chargés de recherche

CREAT-UCL : P. Corten-Gualtieri, D. Costermans, N. Eckhardt, M. Grandjean

GUIDE-ULB : E. Castiau, D. Istaz, M-E. Ronveaux

LEPUR-ULg : M. Jaspard, W. Lejeune-Ben Sedrine, B. Pirotte, C. Schenke

LEPUR-FUSAGx : F. Brévers

Chargés de recherche

P. Corten-Gualtieri ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Costermans ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

N. Eckhardt 1 ETP depuis le 01/04/04.

M. Grandjean 1 ETP jusqu'au 01/04/04.

E. Castiau ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Istaz 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

M-E. Ronveaux ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

M. Jaspard en appui durant 3 mois en ½ ETP.

W. Lejeune-Ben Sedrine ¾ ETP durant 9 mois de la subvention.

B. Pirotte en appui durant 3 mois en ½ ETP.

C. Schenke 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

F. Brévers 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

INTRODUCTION : NOTE GENERALE DE PRESENTATION DU TBDT – PREMIERE VERSION

L'objet de cette note est de présenter le mode de travail et la méthodologie adoptés lors de la réalisation du tableau de bord du développement territorial (TBDT) – 1ère version – ainsi que les enjeux majeurs y afférant. Ce document, ainsi que des notes de synthèse plus ciblées, doit servir de base en vue d'organiser un panel de discussions et la consultation.

Dans un premier temps, nous présentons la méthodologie mise en œuvre. Sont ainsi passés en revue les objectifs, la démarche poursuivie, la structure générale, le modèle de référence, les contraintes...

Dans un second temps, nous avons réfléchi à des questions d'ordre général. Il s'agit de questions de type méthodologique qui n'ont pas pour finalité de rentrer dans le détail de l'outil proposé mais bien de mettre en exergue les problèmes globaux identifiés et de fournir des pistes de réflexion pour l'amélioration du TBDT.

Cette note est donc également accompagnée d'une note de synthèse pour chacune des quatre finalités (ou thématiques) du TBDT actuel, note portant sur un niveau plus approfondi permettant de porter un jugement sur le type d'indicateurs proposé, son intérêt, sa capacité d'expression du développement territorial. Cette note de synthèse présente l'optique dans laquelle a été abordée la finalité de même que le cadre et le contenu des indicateurs avec mise en perspective et accent sur les enjeux. Une attention toute particulière a également été accordée à la transversalité, dans ce sens où nous n'avons pas uniquement présenté les indicateurs réalisés, nous avons aussi tenté de faire ressortir ce qui rend une finalité cohérente par rapport aux autres. Le travail présenté ici est une première mouture, d'autant qu'il a été réalisé dans des délais très courts. Il faudra toutefois revoir l'ensemble dans un souci de cohérence et analyser de manière moins sectorielle le bien-fondé du choix et de la pertinence de la batterie actuelle d'indicateurs.

1. « PHILOSOPHIE » ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA REALISATION DU TBDT

Pourquoi un tableau de bord du développement territorial ?

Le territoire évolue au cours du temps essentiellement sous l'action de l'homme, d'où la nécessité de pouvoir observer et analyser les différentes facettes de l'occupation de l'espace et les activités très diversifiées qui en découlent ou qui l'influencent.

Le "Tableau de bord du développement territorial (TBDT)" est né suite aux travaux menés par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) et de l'idée même qu'il convenait, à partir d'un système structuré de critères et d'indicateurs, de se doter d'un outil de pilotage ou de maîtrise de l'état ou de l'évolution de phénomènes ou d'événements généralement complexes mais observables. Le développement du territoire devant être traité de manière transversale et décloisonnée, il est logique que ce TBDT regroupe, croise ou associe de nombreuses compétences sectorielles, bien que des efforts en ce sens doivent encore être fournis en vue d'une prochaine version.

L'observation et la mesure permanente du développement territorial participent d'une volonté d'inscrire la croissance économique, le mieux-être social et culturel ainsi que l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de durabilité.

Il n'existait guère de références, réglementations ou normes internationales, directement exploitables pour réaliser cette entreprise, ni d'approches structurées concernant le développement territorial ou l'aménagement du territoire si ce n'est de manière très sectorielle dans des systèmes d'indicateurs de gestion ou de développement durable. "L'aide à la décision sur le territoire" est une préoccupation encore très récente et les projets les plus aboutis sont ceux de l'OCDE suggérés à partir de statistiques officielles des pays membres. L'observatoire en réseau de l'Aménagement du Territoire européen (ORATE) a aussi comme mission de créer des indicateurs en se référant au Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) à travers 7 groupes d'indicateurs de différenciation territoriale : position géographique, puissance économique, intégration sociale, intégration spatiale, pressions exercées sur l'usage du sol, ressources naturelles et ressources culturelles.

Pour adhérer à cette mission, la Wallonie doit évidemment disposer d'informations appropriées et doit les structurer. Aussi, en fonction d'opérations déjà menées dans un contexte de mise en ordre ou de hiérarchisation des problématiques participant du développement territorial, il a été décidé d'appuyer les pièces maîtresses du tableau de bord sur le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), instrument transversal de planification stratégique et d'organisation du territoire qui exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne et énonce des principes d'ordre général basés sur la nécessité d'un développement durable et d'une cohésion sociale et économique.

Ce vaste projet de développement se structure selon 8 objectifs déclinés comme suit :

- structurer l'espace wallon ;
- intégrer la dimension supra-régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- mettre en place des collaborations transversales ;
- répondre aux besoins primordiaux ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Il résulte de l'analyse attentive de ce fil conducteur que 4 de ces 8 objectifs étaient prioritaires d'autant qu'ils trouvaient un large écho au sein des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la CPDT. Ils ont été partiellement amendés ou recalibrés dans la manière de les formuler principalement en termes d'objectifs à atteindre et d'enjeux à satisfaire. C'est ainsi que :

- répondre aux besoins fondamentaux ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique ;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources.

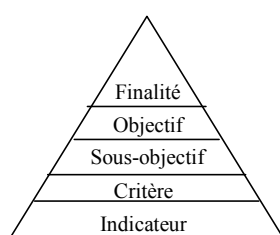
ont constitué la pierre angulaire du tableau de bord et ont été assimilés à des "finalités" conditionnant sa structure.

La méthode de construction

Qui dit “tableau de bord du développement territorial” signifie implicitement le recours à un ensemble d’indicateurs construits à partir de données existantes ou à récolter et, idéalement, devant représenter de manière pertinente l’évolution d’un phénomène, d’un domaine ou d’une portion du territoire dans le temps et dans l’espace. Dans un contexte de durabilité il convient d’ajouter à ces deux dimensions, la dimension sociétale, elle-même indissociable des aspects tant économiques qu’environnementaux liés au territoire.

La structure proprement dite

La notion d’indicateurs qui sous-tend le tableau de bord ne peut être considérée sans référence à d’autres niveaux conceptuels. Pour éviter le risque de confondre la construction d’un indicateur et la raison même de sa construction, la réflexion a été menée en se référant à une structure “hiérarchisée” ou filière du type :



La finalité correspond, par convention, aux objectifs du SDER (par exemple : “répondre aux besoins fondamentaux”) ; elle se décline en un ou (le plus souvent) plusieurs objectifs tant la matière qui s’y rattache est vaste et complexe. Toutefois, dans la plupart des cas, à ce niveau de définition, l’objectif qui constitue une déclinaison directe d’une finalité sera encore trop général que pour permettre une évaluation au moyen d’un indicateur précis. On parlera alors d’objectif stratégique, lequel se déclinera à son tour en un ou (le plus souvent) en plusieurs objectifs opérationnels qui seront appelés sous-objectifs.

Quant au critère, ou principe de second ordre, il a été compris comme étant un standard par lequel un état peut être jugé ou un concept par lequel une performance, voire un degré d’accomplissement d’une mesure peut être évaluée.

Enfin, l’indicateur, au cœur de la problématique de suivi du développement du territoire, est le résultat d’une agrégation ou d’une sélection de données pour constituer une information succincte et claire. Il est, en principe, conçu de telle sorte qu’il puisse contribuer à une meilleure compréhension des phénomènes complexes et devenir une véritable référence d’utilisation ou d’aide à la décision par différents groupes de personnes ayant des préoccupations diverses (OCDE).

Les indicateurs ont été retenus de manière prioritaire en fonction de nombreux paramètres qui sont l’existence et la disponibilité de données de qualité, la capacité à appréhender les phénomènes spatiaux, à analyser les évolutions en cours, à anticiper l’apparition de problèmes ou difficultés nouvelles et à déceler l’émergence de besoins nouveaux. Le rôle de l’indicateur territorial ou spatial est avant tout de privilégier la mise en relation de l’information et de permettre d’assurer une triple comparaison en termes de contrôle, surveillance et tendances. Généralement bâtis sur une seule variable ils n’ont guère d’autre ambition, à ce stade de leur élaboration, que de traduire avant tout une situation précise ou un état.

Le modèle de référence

Par référence aux modèles les plus souvent utilisés dans le champ des indicateurs de développement et diffusés par les travaux de l'OCDE, le modèle "PER" (Pressions-Etat-Réponses) a été privilégié, tout au moins pour lancer la première version du TBDT. Il tente de rendre compte de phénomènes largement tributaires des activités humaines ou des "pressions" exercées par celles-ci qui sont la cause de "l'état" du territoire au sens étendu du terme, impliquant des mesures appropriées ou des "réponses" de natures très diverses des décideurs sur le plan social, économique et écologique.

Dans l'état actuel des connaissances et des données relatives au territoire, force est d'admettre que la majorité des indicateurs proposés sont des indicateurs "d'état" traduisant une préoccupation du type "quelle est la situation actuelle en matière de ... ?" et dans l'hypothèse où des observations ou mesures répétées dans le temps sont disponibles et utilisables "quelle est l'évolution de ... ?". Certains auront davantage une portée de réponse en termes "d'effets des mesures prises ou des politiques menées" et d'autres une portée de "pression". De toute évidence, la lecture de l'indicateur au travers des conditions mêmes de son élaboration et du type de données utilisées doit permettre de déboucher sur des interprétations conduisant à formuler ces types de questions ou aider à mieux les poser.

Les références spatio-temporelles et sociétales

En ce qui concerne la dimension spatiale, de nombreux problèmes de développement territorial, par exemple ceux exprimés au travers des 4 objectifs du SDER qui ont été retenus, mettent en jeu des échelles globales et locales. Le choix de l'échelle est un élément essentiel dans la maîtrise et la bonne compréhension des tendances structurantes. Selon la nature des problèmes posés, telle ou telle échelle d'investigation est davantage utile ou justifiée et s'il est irréaliste de ramener l'étude de tous les problèmes à la même échelle, il convient cependant de toujours veiller à jeter les ponts entre échelles globale et locale.

S'agissant prioritairement d'indicateurs appelés à intervenir au titre d'aides à la décision, il a paru raisonnable de les adapter aux niveaux opérationnels de gestion des diverses matières relevant du territoire (à ce titre, les principaux découpages opérationnels utilisés sont les bassins de vie pour la finalité 1 et les bassins d'emploi pour la finalité 2 tandis que les finalités 3 et 4 nécessitent des modes de spatialisation variés en fonction des sujets traités) sous peine de générer un tableau de bord hétérogène rassemblant des indicateurs dont le suivi serait irréalisable car se référant à des entités ou ensembles spatialisés n'ayant aucun arrimage administratif.

Pour ce qui regarde la dimension temporelle, ou encore la période de référence pour l'examen du développement territorial, elle est le plus souvent représentée par des indicateurs traduisant l'état du territoire à un moment donné, faute d'informations résultant d'un suivi, ou permettant de prendre en compte aussi bien l'évolution passée du territoire que les tendances perceptibles ou récentes le concernant. Néanmoins, chaque fois que la disponibilité des données comparables s'y prête, l'évolution sur une période de temps donnée est privilégiée.

Quant à la dimension sociétale, à percevoir comme l'équité du développement à travers la satisfaction de l'ensemble des besoins des générations présentes et futures, elle ne sera le plus souvent, au stade actuel du TBDT, traduite que de manière implicite par le fait d'indicateurs appelés à recouvrir l'économie, l'écologie ou encore les valeurs socio-culturelles. Ultérieurement cette dimension sociétale devra davantage être exprimée par des indicateurs à caractère transversal.

Les contraintes et limites

Si l'on confronte la réflexion menée pour construire le tableau et les résultats acquis au bout de 2 ans, il s'avère que l'exercice réalisé présente de nombreuses limites. Il est tout d'abord encore très partiel et trop incomplet pour pouvoir justifier de rendre compte de manière suffisante du développement territorial sous tous ses aspects. Les indicateurs eux-mêmes sont largement tributaires des données existantes, de leur qualité, de leur disponibilité, de l'échelle à laquelle elles se réfèrent. Vu l'urgence de se doter d'une première batterie d'indicateurs en vue de disposer d'une image aussi objective que possible de phénomènes à caractère territorial et d'identifier les problématiques les plus urgentes à étudier, dans un premier temps seuls des indicateurs prioritaires ont été mis en œuvre, c'est-à-dire ceux pour lesquels des données de suffisamment bonne qualité étaient facilement et rapidement accessibles. Ces indicateurs ne sont sans doute pas toujours les plus qualifiés pour rendre compte de manière pertinente des problématiques abordées. On a donc privilégié leur relative simplicité et leur facilité de lecture et partant d'interprétation.

Les contraintes les plus sérieuses ont résidé dans l'éparpillement des sources de données, la diversité des supports, le manque d'actualisation et de suivi et l'absence de transparence quant à l'existant. Une des missions confiée à la CPDT a d'ailleurs entre autres été de créer une base de méta-données en s'appuyant sur des standards internationaux regroupant les données par lots ou ensembles de données liées entre elles (lots statistiques, lots spatiaux, bases de données, bases de données à référence spatiale, etc.) et contrôlées par un système de gestion de bases de données. Cette base a largement été mise à profit mais ne pourra jouer son plein effet que dans quelques années.

Compte tenu du matériel d'étude disponible et de l'existant des connaissances, il est donc important d'avoir à l'esprit que les indicateurs proposés sont essentiellement des révélateurs d'état ou des miroirs d'une situation photographiée le plus souvent à un moment donné. Les tendances ou évolutions mises à jour sont principalement le résultat de comparaisons effectuées à partir de données récoltées soit à des échelles différentes et selon des modalités pas toujours strictement comparables, car issues d'études menées pour rencontrer des objectifs ne s'inscrivant pas forcément dans le cadre d'un tableau de bord.

Présentation du tableau

Concernant son organisation interne, ce tableau est présenté par finalités, elles-mêmes introduites en se référant au SDER et au CAWa (les deux seuls documents stratégiques actuellement approuvés par le Gouvernement) au moyen de généralités sur les objectifs poursuivis et les enjeux.

Ces finalités, dans l'état actuel de leur prise en compte, sont ensuite déclinées en objectifs / sous-objectifs / critères, eux-mêmes faisant l'objet de quelques lignes de commentaires.

Quant à l'indicateur qui est représenté selon différentes modalités adaptées à sa nature (carte, graphique, tableau, histogramme), il est plus largement décrit via des commentaires appropriés à son potentiel d'expression et à la manière de l'interpréter. Il est aussi complété d'éléments signalétiques très importants ayant trait à un ensemble de caractéristiques telles que : échelle spatiale, fréquence de mise à jour, procédé de construction, données nécessaires, origine de celles-ci, fréquence (éventuelle) de mise à jour et limites ou précautions d'utilisation.

Par souci de clarté, chaque indicateur se réfère à un ensemble de rubriques identiques : en début de fiche, un encart reprend une brève description de l'indicateur et présente en quelques mots la problématique couverte ; vient ensuite la rubrique "cadre et définition de l'indicateur", qui replace l'indicateur dans son contexte et donne des éléments de définition, puis la rubrique "analyse", consacrée à l'interprétation proprement dite des données. Un encart final fait le point sur les enjeux et perspectives associés à l'indicateur ; enfin, un encadré technique tel que décrit ci-dessus informe le lecteur désireux d'en savoir plus sur le mode de réalisation de l'indicateur.

Le mode de travail

C'est dans le cadre de la CPDT initiée en 2000 que l'idée de mettre sur pied un tableau de bord est née et c'est dès 2002 dans la foulée de la réalisation d'un tableau de bord de l'environnement qu'une analyse conceptuelle de celui-ci a été réalisée.

Une équipe interuniversitaire a été chargée de jeter les bases de la construction de ce tableau en rassemblant tout d'abord le maximum d'informations, de données et d'études disponibles relevant de cette matière. C'est ainsi qu'une base de méta-données ("METATER") a été progressivement élaborée en étroite collaboration avec les administrations détentrices de la majorité des données utiles à la création d'indicateurs.

Des groupes de travail associant chercheurs universitaires, administrations et cabinets ministériels ont été mis en place pour chacune des finalités retenues et les travaux conjoints ont été soumis à l'analyse de comités d'accompagnement (CAT) de la thématique de recherche ("SYGIT" : Système de gestion d'informations territoriales), ceux-ci regroupant des acteurs de plusieurs directions générales : DGATLP, DGRNE, DGEE, DGPL et IWEPS (anciennement SES) ainsi que des organismes associés dont la CRAT et le CWEDD. Des contacts privilégiés et soutenus ont été noués avec des initiatives menées quasi simultanément dans le domaine de l'environnement ("tableau de bord de l'environnement") et de la mobilité ("observatoire de la mobilité").

En outre l'équipe de chercheurs chargée d'animer la thématique SYGIT a bénéficié au sein même de la CPDT de l'aide de chercheurs émergeant aux autres thématiques susceptibles d'alimenter le tableau de bord, en vue de mieux cibler des sources d'indicateurs et de fournir les bases utiles à leur construction.

Le tableau de bord, dans sa version actuelle, est donc le fruit d'un important travail d'équipe et permet déjà de condenser de nombreux résultats obtenus par l'ensemble des acteurs de la CPDT.

Quelle lecture et quelles perspectives pour cette version du tableau de bord ?

Le présent tableau de bord dédié au développement territorial doit surtout être compris comme étant l'ébauche d'un très vaste travail nécessitant la prise en compte d'un très grand nombre de données et l'élaboration d'une véritable stratégie de gestion de celles-ci. L'exercice lui-même de construction d'un ensemble d'indicateurs et du système d'information dans lequel ils s'insèrent demande beaucoup de temps.

L'essentiel du travail fourni a plus particulièrement porté sur l'exploitation immédiate de l'information disponible pas toujours récoltée pour les objectifs du présent tableau de bord, ce qui a justifié la première publication d'indicateurs dits "prioritaires" avant d'affiner le travail pour mieux couvrir l'ensemble des problématiques.

Il est indéniable qu'un effort de rationalisation et de mise en convergence d'autres opérations du même genre dans des domaines plus ciblés (démographie, mutations spatiales, ...) devra très rapidement être réalisé. Une méthode de suivi rigoureux de l'évolution du territoire s'appuyant autant que possible sur un véritable réseau d'observations et de mesures géoréférencées est sans aucun doute un des grands défis qui mériterait d'être relevé à la lumière des résultats, de réflexions ou d'idées qui pourraient découler de l'examen du présent tableau. La mise à jour du PLI offre à cet égard d'extraordinaires possibilités.

Il conviendra d'accompagner les indicateurs construits et restant à construire au cours du temps. Il y va de leur durabilité. La liste de ceux-ci doit être révisée au fur et à mesure que

l'on dispose d'une expérience technique et de nouvelles informations scientifiques. On ne peut en principe admettre qu'ils soient figés, définitifs et complets d'autant plus que certains ne sont pas nécessairement finalisés ou demeureront en "attente", faute de données disponibles. Il est également nécessaire d'améliorer sans cesse la définition des termes et d'harmoniser les classifications et de tendre vers des standards internationaux, encore que cela soit peu évident dans la mesure où, contrairement aux matières environnementales, par exemple, il n'existe pas de consensus international ou européen dans le domaine de "l'aménagement du territoire", matière incontestablement plus jeune en termes de préoccupations et pour laquelle on a peu légiféré au plan européen. Comme les indicateurs dans le sujet traité ici représentent pratiquement toujours un consensus d'ordre politique, il faudra constamment les revoir, en ajouter et en éliminer par rapport à d'éventuelles recommandations ou obligations (européennes, par exemple) et distinguer entre niveaux de perception. Coûts d'acquisition et possibilités aisées ou non de collecte (terrain, documents, enquêtes) seront très souvent des contraintes déterminantes de faisabilité. On gardera toujours à l'esprit que toute mise en pratique de critères / indicateurs participe d'une démarche évolutive, itérative et participative, surtout s'ils sont perçus et voulus comme outils d'évaluation et de mesures de changements.

Il serait enfin sans doute illusoire de vouloir déjà tirer de ce premier tableau un catalogue des forces et des faiblesses de la Wallonie par rapport aux régions voisines et aux enjeux qu'elle s'est fixés, en particulier au travers de divers plans, de directives ou encore du Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

De la même manière et pour les raisons déjà évoquées, à ce stade de l'élaboration du tableau, il est très difficile de tirer des conclusions avant que toutes les rubriques ne soient complétées. Excepté pour certains indicateurs ciblés, quantité d'autres ne fourniront leur pleine mesure qu'à la condition de pouvoir être mis en synergie avec d'autres, complémentaires ou plus fouillés, participant de la même problématique à décrire ou à évaluer sans oublier que c'est surtout à partir de la comparaison dans le temps des informations fournies par les indicateurs que l'on pourra réellement tirer des enseignements sur l'état du territoire, son évolution et sur les véritables retombées des politiques menées.

Par contre, il est déjà possible de poser un regard critique et prospectif pour les matières actuellement traitées en ce qui concerne les améliorations, rééquilibrages d'efforts consentis en faveur de telles ou telles mesures, nature et importance des nouvelles politiques à engager, besoin d'études ciblées et surtout hiérarchisation dans les actions éventuelles à déployer par rapport aux diagnostics effectués et aux besoins qui se feraient impérieusement jour.

2. QUESTIONS IMPORTANTES ET PISTES A EXPLORER POUR UNE PROCHAINE PUBLICATION DU TBDT

Parmi les interrogations parfois assez fondamentales qui subsistent au terme de ce premier exercice d'élaboration du TBDT, un certain nombre sont assez urgentes à soulever. A titre non exhaustif, en voici quelques-unes :

- Que recouvre exactement le terme « développement territorial » et comment peut-on définir précisément un indicateur de développement territorial sans qu'il n'interfère avec d'autres indicateurs relevant d'autres tableaux ou observatoires ? Il serait intéressant de pouvoir présenter une définition de ces notions en introduction à la prochaine publication du TBDT.

Il est urgent d'avoir des indications précises sur les tableaux / observatoires existants ou les démarches proches afin de mieux délimiter le champ d'action des recherches conduisant à la finalisation d'un tableau relatif au développement du territoire, sujet par essence même très large même s'il a été « calibré » jusqu'à présent en référence aux objectifs du SDER. Dès lors, à côté des questions uniquement relatives au TBDT, il ne faut pas perdre de vue le fait que ce tableau de bord doit également s'articuler avec d'autres travaux (tableau de bord de l'environnement, observatoire de la mobilité...). Il faut donc être attentif à éviter d'empiéter sur des domaines de compétence qui ne relèvent pas précisément du développement territorial.

- La question des échelles territoriales est une question déterminante. L'enjeu essentiel étant de savoir comment trouver un juste milieu entre la recherche de cohérence et l'utilisation d'échelles appropriées à la problématique concernée. Dans cette optique, il y a lieu de se demander si le choix des échelles ou du degré de « résolution » a été judicieux pour cette première version du TBDT, ou si des réorientations sont nécessaires.
- La transversalité est également un point essentiel à aborder. Il convient dès lors de vérifier la répartition des indicateurs, que ce soit au sein d'une finalité ou entre plusieurs finalités, et de s'assurer que les indicateurs réalisés ou prévus se situent bien à leur emplacement optimal dans la structure du tableau de bord.
- Une autre question fondamentale pour l'avenir est celle de la pertinence de ce tableau de bord au niveau international. Le travail réalisé tient-il suffisamment compte de l'ouverture sur l'extérieur ou les indicateurs produits sont-ils trop limitatifs et ciblés sur la Wallonie ?

D'un point de vue pratique, et dans un but de communication optimale, il est important également de réfléchir à la manière de présenter le TBDT (forme, mise en page adoptées etc...). Dans cette optique, certaines questions mériteraient d'être examinées :

- La présentation en trois colonnes des indicateurs est-elle suffisamment lisible, agréable à lire ?
- La structure des indicateurs est-elle claire et adéquate (encart définition de l'indicateur + problématique concernée, cadre et définition de l'indicateur, analyse, encart enjeux et perspectives, cadre technique) ? Cette structure fait-elle bien ressortir les éléments essentiels, que ce soit lors d'une lecture exhaustive ou d'une lecture en diagonale ?

PREAMBULE

L'objectif de cette note de synthèse est de donner au lecteur un avant goût du contenu des différents volets constitutifs du premier Tableau de Bord du Développement Territorial (TBDT). Aussi sans s'appesantir sur les fondements méthodologiques sur base desquels a été édifiée l'architecture générale de chacune des finalités du tableau de bord¹, ni sur les résultats détaillés des analyses effectuées², nous proposons en quelque sorte ici un parcours fléché et commenté, qui faciliterait la lecture critique de la version complète. L'ultime but étant d'apprêter cet outil d'évaluation de la politique régionale à ... sa propre évaluation pour une meilleure efficacité.

Tout comme le TBDT, le présent rapport sera articulé en quatre chapitres correspondant aux quatre finalités qui le composent. Pour chaque chapitre nous proposons globalement le même parcours.

Ainsi, après une présentation générale de la finalité considérée, axée principalement sur son ancrage dans le projet spatial du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les objectifs constitutifs de cette finalité seront présentés tour à tour. A ce niveau, on poursuivra notre cheminement plus en profondeur pour présenter brièvement les sous-objectifs retenus : le cadre général sur base duquel viennent se greffer critères et propositions d'indicateurs sera tout d'abord rappelé. Puis les principaux enseignements tirés des analyses des indicateurs construits en première intention seront pointés. Mais le TBDT étant à ses premiers balbutiements, il est voué à évoluer au cours du temps. Les nouvelles priorités et pistes d'indicateurs pour les prochaines éditions clôtureront donc chaque volet abordé.

Enfin, la structure complète des diverses finalités, prises une à une, sera reproduite en fin d'exposé, pour un repérage plus aisé de l'ensemble des indicateurs construits et/ou envisagés. De même, une grille précisant les échelles spatiales utilisées propres à chaque finalité, ainsi qu'un tableau croisé mettant en évidence les recoupements ou liens potentiels entre finalités seront également annexés.

Suivons donc le fil d'Ariane et gageons que ce rapide tour d'horizon permettra de mieux appréhender la philosophie de chaque finalité avec ses spécificités et ses limites, nonobstant, ici et là, l'étendue des champs couverts, ou l'enchevêtrement des ramifications qui tissent la toile de leur liens.

¹ Se reporter à ce propos à la note générale, commune aux quatre finalités, consacrée à la structuration générale du TBDT et à la démarche méthodologique poursuivie.

² Nous renvoyons le lecteur à la version complète du TBDT pour les résultats détaillés et illustrés.

Chapitre I : NOTE DE SYNTHÈSE DE LA FINALITÉ 1

REPONDRE AUX BESOINS PRIMORDIAUX

1. INTRODUCTION

La finalité 1 correspond à l'un des huit grands objectifs du SDER, intitulé « Répondre aux besoins primordiaux ». En effet « *L'un des objectifs essentiels du développement territorial est d'apporter une réponse aux besoins primordiaux des habitants. Cet objectif est dicté par le principe de cohésion sociale et économique ; sa poursuite doit être guidée par la recherche d'un développement durable* » (SDER, 2^e partie : projet de développement spatial, p. 121).

Le principe de cohésion sociale et économique, basé sur une solidarité raisonnée entre personnes et entre territoires, implique à la fois de porter une attention aux besoins fondamentaux de la population et de développer une cohésion territoriale fondée sur une stratégie de collaboration entre entités :

La satisfaction des besoins de la population

La satisfaction des besoins de la population, dans différents aspects de sa vie quotidienne, est un aspect essentiel de tout projet de développement territorial.

Le SDER note que, sur le plan qualitatif, la situation par rapport aux besoins présente des disparités et des carences du fait, entre autres, de la modification des caractéristiques de la population (vieillesse, évolution de la structure familiale) et des modes de vie, d'une situation économique de plus en plus difficile pour une partie de la population et de l'insécurité du cadre de vie (exposition à des risques technologiques ou naturels, sentiments d'insécurité). Ces évolutions, ces disparités croissantes, s'expriment notamment par des déséquilibres entre la satisfaction de la demande et l'offre disponible et/ou accessible, en particulier en ce qui concerne :

- le logement, dont l'offre n'est pas toujours bien adaptée à l'évolution de la demande, que ce soit en termes de possibilité d'accès, de caractéristiques ou de prix ;
- les commerces, dont les délocalisations, les regroupements ou les modes de distribution peuvent notamment poser des problèmes d'accessibilité pour certaines catégories d'habitants ;
- les équipements et services divers (tels qu'écoles, crèches, sport, culture ou soins de santé) qui ne répondent pas toujours à la demande quant à leur capacité, leur qualité ou leur localisation ;
- la population, les biens et le cadre de vie, qui sont en certains endroits exposés à des risques liés à des phénomènes naturels ou technologiques qu'il convient de maîtriser.

Parmi les options mises en avant par le SDER pour « répondre aux besoins primordiaux », deux d'entre elles ont été retenues prioritairement et constituent les deux grands objectifs de la finalité : il s'agit de « répondre aux besoins en logement » et de « répondre aux besoins en commerces, en équipements et services ». Cependant, une version ultérieure du tableau de bord devrait intégrer un troisième objectif portant sur l'amélioration de la sécurité et de la qualité du cadre de vie.

Une stratégie de collaboration territoriale

La plupart des indicateurs sont construits et présentés à l'échelle de la Wallonie, des provinces ou des arrondissements et des communes, dans la mesure où ces entités correspondent aux cadres politiques et administratifs existants.

Cependant, certains indicateurs sont également présentés à l'échelle des bassins de vie. En effet, si les échelles administratives existantes permettent de mesurer la répartition spatiale des équipements, il convient d'adopter d'autres échelles pour mesurer avec pertinence ces indicateurs, et cela afin de savoir si la répartition des équipements satisfait aux besoins de la population. Pour prendre un exemple, il est évident que les besoins en piscine ne nécessitent pas d'être couverts dans chacune des communes wallonnes mais dans une aire plus vaste regroupant la population de plusieurs communes proches.

Les bassins de vie sont des regroupements de communes dont les habitants partagent globalement les mêmes comportements spatiaux en matière de recours aux services, de culture, d'emploi,...

Pour définir les limites de ces bassins, nous nous sommes basés sur deux principes :

- le premier, volontariste, s'appuie sur le document prospectif qu'est le SDER et notamment son projet de structure spatiale (SDER, pp. 129-141). Dans celui-ci sont définies une série de pôles, dont la mission est de contribuer à la structuration de l'espace wallon et à l'organisation des relations villes/campagne ;
- le second de ces principes, empirique, se base sur l'observation des comportements et des affinités intercommunales. Quatre critères ont été retenus : les zones d'influence des centres scolaires du niveau secondaire, les centres d'achats semi-courants, les zones d'influence des centres hospitaliers locaux et les bassins d'emploi.

Croisant ces deux critères, nous obtenons un découpage de la Wallonie en 49 bassins de vie¹.

L'expression de nos indicateurs sous ce découpage nous semble intéressante car elle facilite leur interprétation en limitant les disparités communales (« effet patchwork »). L'approche de la réalité wallonne sur base de territoires « vécus » correspond d'ailleurs à une des aspirations du SDER et s'inscrit dans une réflexion plus vaste au niveau international (notions de pays, de communauté urbaine, etc.)

2. PREMIER OBJECTIF : REpondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement

La Région Wallonne compte 1 376 823 logements sur son territoire. Les maisons unifamiliales forment la plus grande part du parc (82% des ménages y vivent contre 17% dans des appartements). Une autre caractéristique, importante dans la mesure où elle a des conséquences en termes d'occupation et de gestion de l'espace, est le fait que plus d'un tiers des maisons sont de type isolé ou « 4 façades ».

Le parc de logements wallon est assez ancien, bien que 15% des logements ont moins de 20 ans (il est le plus neuf en Communauté germanophone, où un logement sur quatre a moins de 20 ans).

Il faut noter que plus des deux tiers des logements sont occupés par leur propriétaire (proportion qui croît au cours du temps : 68% en 2003 contre 63% en 1981). Les logements mis en location représentent moins d'un tiers du parc.

¹ La méthodologie complète de la construction des bassins de vie se trouve dans les annexes du TBdT

Le SDER met en avant quatre types de problèmes dans la situation existante :

- certains habitants ne disposent pas d'un logement décent ;
- dans certains quartiers, une partie du parc immobilier présente des carences importantes, des dégradations, voire un équipement inadapté, ce qui entraîne des effets « boule de neige » ;
- l'offre en logement est trop limitée, et n'est pas assez diversifiée pour répondre à l'évolution des besoins ;
- les nouveaux logements s'inscrivent insuffisamment dans un tissu d'habitat structuré.

Répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins

Le logement est une composante essentielle du bien-être de la population. La première préoccupation du SDER est donc d'apporter une réponse aux besoins en logement. Pour atteindre cet objectif, le SDER préconise d'améliorer la réponse en assurant à tous un logement décent (réponses aux besoins d'insertion et sociaux et aux besoins spécifiques des personnes âgées), en agissant prioritairement dans les quartiers les plus dégradés, en produisant des logements adaptés à la diversité de la demande et en régulant le marché dans les zones à forte pression foncière.

La seconde préoccupation du SDER porte sur le cadre dans lequel apporter les réponses aux besoins de la population. Il s'agit de prendre en compte le concept de développement durable, c'est-à-dire de « *répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins* » (selon la définition du rapport Brundtland, reprise par le SDER en p. 9). Ce principe de développement durable, qui insiste sur notre responsabilité face aux générations futures, doit être au centre de toute démarche d'aménagement du territoire. Il implique une gestion parcimonieuse du sol et que l'on considère les effets de longue durée des diverses affectations spatiales.

Pour prendre en compte ces deux grands principes mis en avant dans le SDER, de cohésion sociale d'une part et de développement durable d'autre part, l'objectif a été divisé en deux sous-objectifs :

- adapter l'offre en logement aux besoins de la population.
- adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire.

2.1 ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT AUX BESOINS DE LA POPULATION

Le SDER préconise plusieurs types de réponse pour adapter l'offre aux besoins de la population et assurer à tous un logement décent. Il s'agit entre autres de prendre en compte les problématiques suivantes ² :

- l'évolution du nombre et de la taille des ménages, appelant une réponse en termes d'adéquation du nombre et de la taille des logements (= réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille) ;
- l'accès des ménages au logement, sur les marchés acquisitif ou locatif, demandant une maîtrise des prix du foncier et du logement (= réponse aux possibilités financières des ménages) ;

² Il s'agit ici de réponses portant toutes sur l'offre en logement, mais il est évident que d'autres types de réponses s'imposent, par exemple aux niveaux économique et social. Nous renvoyons entre autres le lecteur à la finalité 2. (► F2).

- la précarisation d'une partie de la population et la croissance des besoins d'insertion et sociaux qui lui sont conséquents, appelant une réponse en termes de logements sociaux et assimilés (= réponse aux besoins sociaux) ;
- le vieillissement de la population, induisant une réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées, en termes de logements adaptés à la perte d'autonomie (= réponse aux besoins spécifiques en logement des personnes âgées).

Les indicateurs construits pour cette première version du tableau de bord visent à évaluer deux de ces quatre orientations : l'accès des ménages au marché des logements et la réponse en logement spécifiques pour les personnes âgées.

2.1.1 Assurer l'accès des ménages au logement

En ce qui concerne l'accès au logement, le SDER note qu'il existe des déséquilibres entre la satisfaction de la demande et l'offre disponible et/ou accessible, et cela notamment en termes de prix. De plus, en raison d'une pression foncière et immobilière particulièrement vive, certaines régions de Wallonie sont confrontées à un problème d'accroissement du prix du logement sur les marchés acquisitifs et locatifs, empêchant l'accès au logement d'une partie de plus en plus importante de la population. L'intense pression foncière existant dans certaines communes, loin de résulter de la rareté des terrains à bâtir, est généralement la conséquence de la rétention et de la spéculation foncières.

Deux types d'indicateurs ont été construits au niveau communal afin d'évaluer l'accessibilité au logement : les premiers évaluent le prix de l'offre sur le marché immobilier acquisitif et comparent ce prix moyen des logements au revenu moyen des ménages ; les seconds font de même en ce qui concerne le marché foncier. Dans une deuxième version du tableau de bord, un troisième type d'indicateurs viendra compléter les précédents : il concernera le prix de l'offre locative et sa comparaison au revenu des ménages.

Les indicateurs font ressortir les régions où le prix de l'immobilier et son rapport au revenu local risquent de rejeter une population locale moins aisée. Les prix élevés se localisent principalement dans les communes situées dans les bassins d'influence des métropoles bruxelloise et étrangères d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg. Mais en termes de comparaison au revenu local, outre les bassins cités précédemment, il faut encore ajouter l'axe de la Nationale 4.

Comme pour l'immobilier, et d'autant plus que les prix des terrains relativement plus élevés dans certaines régions peuvent anticiper une difficulté d'accès au logement, les indicateurs en rapport avec le foncier mettent en exergue les régions où le prix du foncier et son rapport au revenu local risquent de rejeter une partie de la population locale. Cela concerne principalement les communes situées dans les bassins fonciers sous l'influence de Bruxelles, de Liège et des métropoles étrangères d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg. Cela concerne également les communes du Hainaut occidental ainsi que les grands pôles urbains et leurs zones d'influence.

Le suivi de ces indicateurs pourrait donc conduire à une politique foncière active dans ces régions.

2.1.2 Adapter l'offre en logement au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population et son corollaire, la perte d'autonomie d'une part croissante de la population, nécessitent l'adaptation de l'offre en logement aux besoins spécifiques de la population âgée.

Les réponses à cette problématique consistent d'une part en la création de nouvelles capacités de logements spécifiques pour les personnes âgées (maisons de repos et résidences-services) et d'autre part dans le développement des divers éléments d'une politique plus globale permettant aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible chez elles (développement des capacités des centres d'accueil de jour, des divers services d'aides et de soins à domicile, etc).

C'est le premier aspect de la problématique qui est abordée ici : deux indicateurs évaluent le rapport entre la taille de l'offre en logements spécifiques et celle de la population âgée. Cependant, ils seront complétés dans une seconde version du tableau de bord par un ou des indicateurs concernant les aides et soins à domicile. Ils seront intégrés dans la problématique « santé » présente dans le deuxième objectif de la finalité.

Le vieillissement de la population pourrait accroître les besoins en logements spécifiques pour les personnes âgées. Un premier indicateur mesure donc l'état actuel de la situation, c'est-à-dire le nombre de lits des maisons de repos et résidences-services rapporté à la population concernée, c'est-à-dire celle des 75 ans et plus. Un second indicateur permet d'appréhender le rapport à la « demande future » en comparant le nombre de lits à la population « future », représentée par les 60–74 ans.

Il y a lieu cependant de faire une remarque sur les limites des indicateurs : les besoins ne sont pas forcément remplis là où existe la demande. C'est pourquoi, les indicateurs, construits à l'échelle communale, sont également présentés à l'échelle des bassins de vie (regroupements de communes dont les habitants partagent globalement les mêmes comportements spatiaux).

L'offre moyenne actuelle est de 18 lits pour 100 habitants de 75 ans et plus, mais ce taux est inégalement réparti sur le territoire wallon. Ce sont surtout les bassins dont le taux d'équipement est le plus faible auxquels il faudra être attentif dans les prochaines années, de manière à satisfaire la demande. Il s'agit des bassins de Jodoigne et Waremme au nord, de Bertrix/ Neufchâteau et d'Arlon au sud, et de toute la zone quasi continue située au sud du sillon wallon, du bassin de Philippeville jusqu'à celui de Saint-Vith.

2.1.3 Répondre aux besoins sociaux et d'insertion

Les deux axes précédents devront être complétés dans les prochaines versions du tableau de bord par les deux autres orientations encore manquantes : la réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille et – surtout – la réponse aux besoins sociaux et d'insertion. Nous sommes conscients que ce dernier point constitue un axe majeur permettant d'appréhender la capacité à « *assurer un logement décent pour tous* ». Cependant, l'absence de données pertinentes sur le nombre et les caractéristiques des logements sociaux à l'échelle communale nous a contraint de repousser la construction des indicateurs.

Ceux-ci compareront le nombre de logements sociaux mis en location et le nombre de ménages en difficulté par commune. Une méthodologie a déjà été mise au point.

2.2 ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT AUX EXIGENCES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En ce qui concerne l'usage du sol, les problématiques induites par la notion de développement durable portent essentiellement sur la gestion parcimonieuse du sol et sur la structuration de l'espace.

La notion de gestion parcimonieuse du sol, inscrite tant dans le CWATUP que dans le SDER, suppose de lutter contre la consommation anarchique de l'espace et de limiter le développement de nouveaux espaces bâtis.

Le concept de structuration de l'espace wallon est, quant à lui, au centre du projet de SDER dont un des buts essentiels est « *de promouvoir et d'induire (...) des structures spatiales équilibrées, c'est-à-dire dans lesquelles les différentes activités et usages du sol s'harmonisent, se complètent et se renforcent mutuellement* » (SDER, p. 115).

Ces deux préoccupations sont notamment mises en oeuvre :

- en limitant la consommation excessive d'espace utilisé pour la fonction logement, consommation liée au modèle des villas isolées sur leur parcelle ;
- en agissant prioritairement dans les quartiers fortement dégradés pour y assainir les logements et le cadre de vie et y maintenir la population ;
- en luttant contre la dispersion de l'habitat sur le territoire : en privilégiant la localisation des nouveaux logements dans les centres et quartiers péri-centraux et en réutilisant ou en densifiant les espaces déjà urbanisés ;
- en renforçant la structuration de l'espace en pôles urbains et noyaux d'habitat.

2.2.1 Gérer le sol avec parcimonie, limiter la consommation de l'espace

Le SDER place au centre de sa philosophie le concept de développement durable et inscrit dès lors la gestion parcimonieuse du sol dans ses orientations prioritaires. Le sol est en effet une ressource physique limitée et non renouvelable dont il convient de limiter le gaspillage.

La consommation de l'espace à des fins résidentielles a connu un fort développement depuis les années 70 lié au processus de périurbanisation et à ses formes d'urbanisation. La croissance des superficies urbanisées résulte de l'éclatement de l'urbanisation sur le territoire mais également du développement du modèle de la « villa quatre façades » occupant une parcelle de grande taille dans un environnement peu dense. Une gestion parcimonieuse du sol passe donc par :

- la limitation de la consommation collective de l'espace, à travers le renforcement de la structure spatiale wallonne : renforcement de la centralité et lutte contre la dispersion de l'habitat ;
- la limitation de la consommation individuelle de l'espace, à travers la réduction de la taille des parcelles des terrains à bâtir.

L'indicateur construit concerne ce dernier aspect : il s'agit d'évaluer la consommation individuelle de l'espace en mesurant la taille moyenne des terrains à bâtir utilisés à la fonction résidentielle par commune. Actuellement calculé à partir des statistiques de ventes de terrains à bâtir, il devrait à moyen terme se baser sur les données plus précises –et surtout sur la mise à jour annuelle de ces données- issues du « Plan de Localisation Informatique » (PLI) de la Région Wallonne.

La deuxième moitié des années 90 a connu une augmentation de la taille moyenne des terrains à bâtir : la taille moyenne des terrains vendus en Wallonie oscille au cours de ces dernières années entre 16 et 17 ares, alors qu'elle était de 14 ares au début des années 1990. Ce phénomène, contraire à une « gestion parcimonieuse du sol », est cependant partiellement contré au cours des toutes dernières années par la diminution du nombre de terrains vendus. La prochaine mise en œuvre des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) devra être maîtrisée, sans quoi elle pourrait conduire, par l'augmentation de la disponibilité foncière, à y proposer des terrains à bâtir de grande taille.

2.2.2 Agir dans les quartiers dégradés et renforcer la structuration de l'espace

Les prochaines versions du tableau de bord devront aborder les autres axes présentés ci-dessus : amélioration du parc de logements dans les quartiers dégradés, renforcement de la concentration de l'habitat et implantation des logements dans les quartiers centraux.

3. DEUXIÈME OBJECTIF : REpondre AUX BESOINS SOCIAUX EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le constat du SDER : l'offre n'est pas toujours en adéquation avec la demande

D'un point de vue quantitatif, la situation des équipements et services est jugée globalement satisfaisante. Cependant, face aux évolutions que connaît la société, leur répartition se révèle parfois inadéquate, redondante ou disparate.

Une mise à jour de l'analyse des besoins s'avère donc nécessaire, qui prendrait en considération des phénomènes tels que le vieillissement de la population, l'augmentation de la mobilité, la dispersion croissante de l'habitat, etc. Ceux-ci modifient en effet non seulement les besoins en équipements et services, mais également leur accessibilité.

Face à cette situation, le SDER définit trois objectifs que l'on peut résumer comme suit :

- la mise au point d'une programmation adéquate ;
- l'amélioration de l'accessibilité ;
- une meilleure intégration dans le cadre de vie.

La mise en œuvre

Concrètement, la mise en œuvre de ces priorités se traduit par les objectifs suivants :

- Une évaluation et une planification régulières des déséquilibres présents et à venir, et ce à différentes échelles spatiales.

Les aspects quantitatifs et qualitatifs des équipements et services, de même que leur répartition sur le territoire, doivent être étudiés périodiquement. Dans ces évaluations, l'on tiendra également compte des évolutions attendues sur le plan démographique.

- Un recentrage des équipements et services au cœur de l'habitat.

Le SDER préconise de freiner la délocalisation de certaines activités polarisatrices (entre autres les commerces, les services à la population et aux entreprises, les équipements collectifs) vers la périphérie, et au contraire de créer les conditions favorables au maintien, voire au redéploiement de ces fonctions *dans le cœur* des villes et des villages. Les décisions de localisation doivent faire l'objet d'une évaluation globale tenant compte de la sécurité, des personnes à faible mobilité (et plus particulièrement des personnes handicapées) ainsi que de l'accessibilité à pied ou en transports en commun.

- Une attention particulière à l'intégration dans l'habitat.

Les équipements et services sont des vecteurs privilégiés de socialisation ou d'intégration de la population, voire - dans certains cas - des symboles identitaires et culturels. A ce titre, ils méritent une attention particulière qui nécessite une vision globale de l'aménagement, ainsi qu'une politique foncière adéquate.

En résumé, l'adéquation entre l'offre et la demande nécessite un perpétuel réajustement face aux évolutions que connaît la société. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier correctement les besoins d'une part, et d'autre part d'y répondre de la manière la plus adéquate possible, en conciliant les intérêts de chacun avec les exigences d'un développement harmonieux.

Afin de prendre en compte les objectifs définis ci-dessus, l'objectif 1.2 a été décliné en cinq sous-objectifs traitant chacun d'un secteur particulier. Dans cette première version du tableau de bord, les thèmes étudiés sont la petite enfance, la scolarité, la santé, et les services publics. Les secteurs des loisirs et du commerce devraient être analysés dans une prochaine version.

3.1 REFLEXION CRITIQUE AUTOUR DES INDICATEURS REALISES

Par rapport aux objectifs du SDER rappelés ci-dessus, seuls les deux premiers ont été intégrés dans nos indicateurs. Le troisième, soit l'intégration dans l'habitat, est en effet difficilement synthétisable à l'échelle de la Région wallonne, chaque situation relevant à notre avis d'un contexte particulier nécessitant des dispositions spécifiques.

Par ailleurs, dans cette première version du TBDT, l'accessibilité aux équipements et services est souvent mesurée soit sous forme de taux (pour les services), soit en terme de présence/absence (pour les équipements) sur un territoire. Or, l'accessibilité aux équipements et services est liée à une multitude d'autres facteurs, tels que les ressources financières des populations, les heures d'ouverture des bâtiments, la desserte par les transports en commun, etc. La présence/absence d'un équipement ou d'un service est donc une condition nécessaire, mais non suffisante pour évaluer la satisfaction des besoins de la population.

Enfin, la mise en oeuvre des objectifs cités dans le SDER relève parfois d'une politique sectorielle autre que l'aménagement du territoire (ex : petite enfance, santé), parfois d'un autre niveau de pouvoir (ex : provincial, intercommunal, communal, privé, etc.) que la Région wallonne.

L'interprétation des indicateurs doit donc se faire en tenant compte de ces réserves sur l'étendue de leur significativité.

3.1.1 Améliorer l'accueil de la petite enfance

Bien que cette mission relève essentiellement des compétences de la Communauté française, elle est citée dans les objectifs du SDER en matière de service à la population. L'indicateur qui est proposé exprime un rapport entre l'offre et une estimation de la demande, ce qui répond bien au premier objectif cité ci-dessus (évaluation et planification). Le calcul de ce taux de couverture, exprimé ici par bassin de vie, est le même que celui utilisé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.). Celui-ci est défini par le rapport entre le nombre de places disponibles et une approximation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil³.

La cartographie de l'indicateur calculé pour l'année 2002 montre des disparités régionales importantes, disparités qui se sont accentuées au cours de la période 1994-2002. Les bassins au sein desquels l'offre est la plus satisfaisante se situent dans le Brabant wallon, le long de l'axe « E411 » (Ottignies, Ciney, Saint Hubert et Arlon) ainsi que dans le bassin de vie de Ath. L'offre est très limitée dans certaines zones rurales telles que Stavelot-Malmedy, Couvin, Beauraing et Rochefort. Elle est globalement assez faible dans la Communauté germanophone, ainsi que dans certains bassins de l'ancien sillon industriel (Mons, La Louvière, Charleroi, Huy). Comines se distingue également par un taux de couverture très faible.

³ Ce nombre d'enfants est estimé en multipliant le nombre de naissances de l'année qui précède par 2,5. Ce produit estime en effet la cohorte d'enfants âgés de 0 à deux ans et demi, seuil auquel les enfants sont autorisés à fréquenter l'école maternelle. Notons que le calcul du taux est différent pour les communes germanophones : le nombre de naissance est multiplié par 3, car les enfants ne rentrent en classes maternelles qu'à partir de trois ans.

L'instauration de nouvelles mesures (établies dans le cadre du *Plan Cigogne**) en cours d'application aujourd'hui devrait améliorer la situation. Il sera intéressant de suivre cet indicateur à intervalle relativement court (un ou deux ans) afin d'en observer l'évolution, en particulier dans les régions défavorisées sur le plan de l'emploi : en effet, une offre insuffisante peut parfois être un frein à l'emploi, en particulier au sein de la population féminine.

3.1.2 Assurer l'accessibilité à l'école

Comme énoncé plus haut, l'accessibilité des lieux publics à pied ou en transports en commun est une des priorités du SDER. L'accessibilité aux établissements scolaires a été étudiée ici sous l'angle des différents modes de transports utilisés par les élèves pour effectuer leur déplacement domicile/école secondaire. Sur base des données du recensement de 1991, nous avons défini quatre types principaux de modes de déplacement :

- les modes lents et non polluants, c'est-à-dire les déplacements à pieds et à vélo ;
- les déplacements motorisés « individuels », c'est-à-dire effectués en automobiles, motocyclettes et motos ;
- les transports collectifs (train, tram, bus), éventuellement combinés entre eux ;
- une combinaison de modes individuels et collectifs.

Les bassins dont les résultats sont les plus conformes aux aspirations du SDER (utilisation plus intensive des modes lents et des transports en commun) sont les bassins de Mouscron et Comines, dont les habitudes en matière de déplacement sont fort semblables à ceux de leurs voisins flamands, les bassins de Liège et des cantons de l'est, ainsi que le bassin de Saint-Hubert/libramont. Les résultats les moins favorables (utilisation importante de l'automobile) s'observent dans le Brabant (bassins de Wavre, Jodoigne, Hannut) ainsi que dans un cordon de bassins plus ruraux reliant Walcourt, Couvin, Dinant, Ciney et Marche-en-Famenne.

Cet indicateur gagnera à être actualisé avec les données de 2001 (pour autant qu'elles soient disponibles) afin de mesurer l'évolution de la situation.

3.1.3 Assurer l'accessibilité aux soins de santé

Par rapport aux besoins de la population, la santé est un « capital » vraiment particulier, qui intervient à la fois en amont et en aval d'autres secteurs socio-économiques fondamentaux. Pour l'étudier, des indicateurs portant sur la demande en matière de soins d'une part, sur l'offre sanitaire d'autre part ont été choisis :

- *La demande* : les personnes âgées consomment proportionnellement davantage de soins que les plus jeunes. Une forte proportion de « plus de 60 ans » peut être donc révélatrice d'une demande plus importante : nous l'avons donc choisi comme premier indicateur. L'état de santé d'une population peut également être approché de manière très synthétique (c'est-à-dire toute cause confondue) en comparant sa mortalité effective avec une mortalité attendue, calculée sur base de la moyenne régionale. Ce rapport est exprimé par l'Indice Comparatif de Mortalité (ICM), que nous avons choisi comme second indicateur. Celui-ci excluant les causes de mortalité liées aux structures d'âge, il complète utilement la lecture du précédent.
- *L'offre* : l'offre en services médicaux est abordée ici sous l'angle du nombre de médecins généralistes et spécialistes par habitant. Ce dernier indicateur est complété par le nombre de lits d'hôpitaux par bassin de vie, indice qui donne une mesure de l'importance de l'offre hospitalière.

L'analyse des résultats met en évidence (dans ce secteur comme dans les précédents) des disparités régionales importantes.

Au niveau de la *demande médicale*, on observe un contraste régional net entre le Brabant et le Hainaut : le Brabant, très homogène, montre un profil très favorable dans tous ses bassins de vie (résultats qui s'étendent d'ailleurs aux bassins voisins de Gembloux et Engihien/Tubize), tandis que le Hainaut présente des scores parmi les plus négatifs dans les bassins de Tournai, Saint-Ghislain, Mons et Charleroi. En dehors de ce contraste, d'autres bassins plus ruraux tels que Couvin, Philippeville, La Roche et Spa présentent des résultats peu favorables, à l'inverse des bassins ardennais d'Arlon, Saint-Hubert et Marche qui ont des scores très positifs. D'une manière générale, l'axe E411 présente un profil favorable.

Au niveau de l'*offre médicale*, la distribution spatiale des généralistes montre une densité plus importante en région liégeoise, à l'exception des cantons de l'est. Cette répartition est cependant moins disparate que celle des spécialistes, dont la localisation est largement dépendante de celle des hôpitaux : ce phénomène entraîne des carences importantes dans les zones qui en sont dépourvues (en particulier les bassins au sud de Dinant, situés de part et d'autre de la pointe de Givet). Au niveau de l'offre globale (généralistes + spécialistes), on constate que les grands centres urbains sont parmi les mieux desservis, puisqu'à l'exception de Charleroi, les bassins de Liège (+Wareme), Namur (+Dinant), Mons et Tournai obtiennent parmi les meilleurs scores. Outre ces centres régionaux, on retrouve également les bassins de Wavre, Ottignies et Ath, économiquement dynamiques. Mais ce n'est pas tout : on observe un cordon de bassins plus ruraux, essentiellement ardennais (Spa, Stavelot, Vielsam, Bastogne, Saint-Hubert, Marche) qui présentent eux aussi une offre médicale parmi les plus élevées de la Région wallonne. A l'inverse, l'offre la plus faible s'observe dans les bassins de Walcourt, La Roche et Comines. Certains bassins tels que Florennes, Philippeville, Bouillon, de même que les Cantons de l'est, sont peu fournis en médecins également.

Au vu de ces résultats, il apparaît que la corrélation n'est pas très bonne entre les résultats de nos indicateurs d'offre et de demande. Certains bassins ont une offre médicale très bonne et la demande reste pourtant parmi les plus élevée (ex : Tournai, Mons, Spa, pour prendre les cas les plus extrêmes). Ceci peut signifier deux choses : soit ces indicateurs sont insuffisants, voire inadéquats pour estimer ces problématiques, soit l'adéquation entre l'offre et la demande n'est effectivement pas avérée, et donc symptomatique de besoins insatisfaits. Selon nous, les deux hypothèses sont en partie vraies. D'une part en effet, de nombreuses autres variables ont un impact sur la problématique : les moyens financiers, la qualité de l'environnement, les modes de vie et d'alimentation, la sensibilité à la prévention, etc. Ces aspects ne sont pas abordés dans cette édition du TBDT, et pourraient d'ailleurs l'être utilement dans les prochaines versions. D'autre part, il est possible que dans certains bassins ruraux tels que Couvin, Philippeville ou Bouillon, bassins qui ont une proportion de personnes âgées importante, le risque de souffrir à terme d'un manque d'encadrement médical, en particulier de médecins spécialistes, ne se fasse sentir dans les prochaines années. Cette hypothèse nécessite une analyse plus approfondie mais elle invite de toutes façons à maintenir une certaine vigilance sur ces territoires.

En conclusion, les disparités régionales sont importantes en matière sanitaire sur le territoire wallon, trahissant des besoins inégalement satisfaits. Cette situation a un impact sur le développement territorial et les responsables de l'aménagement doivent rester attentifs à son évolution. Une bonne coordination entre tous les niveaux de pouvoirs compétents en la matière est certainement une des conditions indispensables à l'évolution positive de la problématique.

3.1.4 Assurer l'accessibilité aux services publics

Les privatisations de certains services publics, même partielles, modifient parfois les logiques de localisation, au risque de ne plus rencontrer les objectifs du SDER. Il est donc important d'étudier l'évolution de leurs implantations. Dans cette première version du TBSD, un seul service de proximité a été étudié : *la Poste*. Ce service a été cartographié à un niveau infra communal et en parallèle avec la localisation des noyaux d'habitat. La superposition de ces deux informations répond ainsi au deuxième objectif du SDER, soit le recentrage des équipements et services au cœur de l'habitat. En 2001, trois communes en effet ne disposaient pas de bureaux de poste : Somme-Leuze, Donceel et Crisnée. D'une manière générale, la corrélation est cependant assez bonne entre les noyaux d'habitats et les bureaux de poste. Il apparaît également que l'offre en bureaux de poste par habitant et par bassin de vie est d'autant plus importante que les bassins sont de type rural. Ce constat, plutôt favorable aux objectifs visés dans le SDER, n'empêche pas qu'à certains endroits, les déplacements nécessaires pour rejoindre un bureau de poste semblent – pour autant que l'on puisse juger à cette échelle – assez importants : Gedinne, Philippeville, Libramont par exemple, ont de vastes zones non desservies. La région de Thuin-Beaumont-Walcourt est également peu équipée.

Cette première approche de l'offre postale pourrait être affinée dans les prochaines versions du tableau de bord : en effet, des indicateurs qui montreraient l'accessibilité de ces bureaux par les transports en commun, ainsi que les caractéristiques de ces bureaux (taille et importance des services offerts) pourraient compléter utilement cette analyse. Le calcul de la distance moyenne entre un bureau et les deux autres les plus proches pourra également être envisagé. En outre, d'autres services publics pourraient également être étudiés.

3.2 UNE APPROCHE SYNTHÉTIQUE DE RESULTATS DE L'OBJECTIF 1.2

Nous avons tenté de dégager une image synthétique des résultats obtenus par nos indicateurs⁴. Signalons d'emblée que le nombre d'indicateurs étudiés étant relativement faible, cette synthèse a pour objectif de dégager des tendances *générales* et d'éveiller l'attention sur l'une ou l'autre problématique, plutôt que de fustiger tel ou tel bassin au profil moins favorable selon nos indicateurs.

Le Brabant wallon montre une belle homogénéité sur son territoire, avec des résultats supérieurs à la moyenne dans tous ses bassins de vie. Notons que les bassins voisins de Enghien/Tubize, ainsi que – dans une moindre mesure – ceux de Ath et Gembloux – semblent bénéficier de ce dynamisme.

En Province de Liège, les résultats sont en général fort positifs, avec cependant deux bassins un peu à la traîne : ceux de Hannut et de Huy, qui se situent au-dessous de la moyenne régionale.

⁴ Afin de dégager une image synthétique des indicateurs de l'obj.1.2, nous avons attribué à chaque bassin de vie et pour chaque indicateur une «cote» comprise entre 1 et 5. L'attribution de 1 à 5 points correspond à l'appartenance du bassin à l'une ou l'autre des classes cartographiques, ce découpage étant calculé sur base des « discontinuités naturelles ». Cette cotation présente l'avantage d'une bonne cohérence avec les cartes du tableau de bord. Le maximum de point a été attribué aux bassins présentant les résultats les plus conformes ou les plus favorables aux objectifs exprimés dans le SDER4. Les indicateurs pris en considération sont tous les indicateurs d'état exprimés par bassin de vie.

En Province de Namur, mise à part la capitale wallonne (qui obtient un très bon score) ainsi que les bassins de Dinant et de Gembloux (déjà cité), les résultats montrent des profils parmi les moins favorables de la Région wallonne. Toute la zone sud de la province (Couvin, Philippeville, Walcourt, Florennes, Beauraing et Bouillon) est sous-équipée au vu de nos indicateurs. Les bassins de Ciney et de la Basse-Sambre obtiennent également des scores inférieurs à la moyenne régionale.

La province du Luxembourg connaît un sort plus favorable dans la plupart de ses bassins, en particulier dans ceux de Saint-Hubert et de Arlon. Le bassin de La Roche-en-Ardenne fait exception à ce profil, avec un score comparable à ceux du sud de la Province de Namur.

Le Hainaut, à l'exception des bassins de Mouscron, Ath et Enghien (déjà cités) montre un profil peu favorable avec des résultats situés pour la plupart en dessous de la moyenne régionale.

En conclusion, on retrouve ainsi dans notre analyse certaines disparités régionales observées dans d'autres secteurs, tels que l'économie ou l'emploi. On notera l'effet d'entraînement positif observé autour de certains axes autoroutiers (E411 et A8). Signalons également que ruralité ne signifie pas nécessairement sous-équipement, puisque on observe une grande disparité dans les résultats des bassins ruraux, où le « meilleur » côtoie le « moins bon ». La situation des pôles régionaux est elle aussi disparate : à taille de population comparable, Namur se comporte mieux que Mons par exemple.

3.3 PROPOSITIONS POUR LES PROCHAINES VERSIONS DU TBDT

Dans les prochaines versions du TBDT, une typologie des bassins de vie en terme d'équipements et de services pourrait se révéler intéressante, afin de connaître leurs atouts, faiblesses et spécificités (analyse du type AFOM). Cette étude permettrait aussi d'éviter les indicateurs par trop spécifiques (ex. : nombre de piscines par bassins de vie) qu'il est malaisé d'interpréter. C'est l'analyse de l'*ensemble* des équipements qui donnera sans doute une information pertinente, même si – comme expliqué précédemment – les niveaux d'intervention opérationnels se situent parfois à une autre échelle de pouvoir.

On pourrait également mesurer dans quelle mesure ces équipements et services sont centralisés sur les pôles, puisque le renforcement de ceux-ci est un des objectifs exprimés dans le SDER. Il faut toutefois concilier cet objectif avec celui de l'accessibilité, qui suppose que le déplacement nécessaire pour avoir accès aux équipements ne soit pas trop élevé.

Chapitre II : NOTE DE SYNTHÈSE DE LA FINALITÉ 2

CONTRIBUER A LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES AFIN D'AMELIORER LA COHESION SOCIALE ET ECONOMIQUE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FINALITÉ 2

Un ambitieux projet socio-économique

La finalité 2 s'inscrit dans le cadre de l'objectif V du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), « *contribuer à la création d'emplois et de richesses* ».

Dès les premières lignes de l'exposé du projet spatial relatif à cet objectif V, le ton est donné : « *Les pouvoirs publics se doivent de soutenir les activités créatrices d'emplois, d'une part là où des processus de croissance se développent, d'autre part dans les parties de la région et pour les couches de la population les plus défavorisées à cet égard. La participation de l'aménagement du territoire à la création de richesses doit ainsi se concevoir en référence au principe de cohésion économique et sociale ; elle doit également, dans un souci de développement durable, prendre en compte le long terme et les besoins futurs* » (p. 122).

Aussi, afin de mieux correspondre à l'esprit du SDER, la finalité 2 du TBDT a été intitulée : *contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique*.

Vaste programme duquel émergent clairement deux préoccupations essentielles : la production durable de richesses et la répartition de ces richesses. Elles forment les deux piliers de notre structure qui est édiflée autour de deux grands objectifs complémentaires :

- assurer la croissance de la **production** de richesses et
- tendre vers une **répartition** plus équitable de ces richesses.

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, aucune politique régionale crédible, et a *fortiori* aucun outil d'évaluation de cette politique ne peut se concevoir en "autarcie" sans référence à des paramètres validés et se prêtant à la comparaison internationale. Aussi, si la structuration de cette partie du TBDT, dévolue aux aspects socio-économiques, s'appuie principalement sur des outils émanant de la politique régionale wallonne [inscrite en l'occurrence dans le SDER et le Contrat d'Avenir pour la Wallonie actualisé (CAWa)], elle se réfère également, par la force des choses, aux stratégies nationales de politique économique et sociale [inscrites notamment dans les Plans d'Action Nationaux pour l'inclusion (PAN/incl) et pour l'emploi (PAN/emploi)]. Celles-ci étant elles-mêmes soumises inévitablement aux lignes directrices européennes en la matière (dégagées notamment au sommet de Lisbonne¹ et réaffirmées lors des sommets de Nice et Stockholm). C'est donc principalement à ces trois niveaux stratégiques imbriqués (régional, national et européen) que sont rattachés nos objectifs stratégiques et opérationnels, sur lesquels s'appuient critères d'évaluation et indicateurs.

Mais revenons sur le point de départ de la réflexion menée pour la finalité qui nous préoccupe : le cadre fixé par le SDER, tel que précisé dans l'extrait cité supra.

¹ En mars 2000, un Conseil européen extraordinaire s'est tenu à Lisbonne sur le thème "Emploi, réformes économiques et cohésion sociale - pour une Europe de l'innovation et de la connaissance"

Aménagement du territoire et développement : du principe de solidarité...

La poursuite de la finalité 2 suppose une cohésion sociale basée sur une **solidarité raisonnée entre les territoires comme entre les personnes**, principes fondamentaux rappelés dans le SDER et le CAWa². Cette solidarité trouve son fondement dans un principe d'équité.

L'équité territoriale renvoie au postulat que tous les habitants d'un territoire doivent pouvoir accéder à une même qualité de services et avoir les mêmes chances de développement.

Quant à l'équité entre personnes ou équité verticale, en cherchant à donner les mêmes chances à tout individu quel que soit le groupe de la population auquel il appartient, elle vise la protection des plus démunis.

Le principe de cohésion sociale constitue le point d'orgue du second objectif de notre finalité. Comme nous le verrons, celle-ci rejoint et prolonge, de ce fait, la finalité 1 du TBDT consacrée à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population (► F1).

.... à la perspective d'un développement régional...

Pour réussir son décollage économique, pour se faire une place au sein de l'espace européen, pour enfin se départir du passé et réussir sa reconversion industrielle, en bref, pour relever les véritables défis de demain, la Wallonie doit pouvoir offrir les **conditions locales permettant de maintenir et attirer sur son sol les activités porteuses, créer les conditions de l'innovation et s'insérer dans une logique de réseaux et de complémentarité, de niches à exploiter selon le principe des avantages comparatifs**, plutôt que de concurrence (sa petite taille ne lui en donnant pas les moyens).

Ce sont là les principaux ingrédients qui ont servi de fil d'Ariane tout au long du premier objectif de cette finalité consacré au développement des activités économiques et correspondant aux options préconisées par le SDER dans cette perspective, à savoir :

- V.1. développer les atouts de la Wallonie dans son contexte suprarégional ;
- V.2. assurer les conditions du développement des entreprises ;
- V.3. miser sur la recherche et l'innovation et
- V.4. développer les filières d'activités économiques.

L'aménagement du territoire, à travers l'infrastructure de transport existante, les équipements logistiques et les services locaux établis, la proximité de centres d'expertise, etc..., jouent un rôle majeur dans toute décision d'investissement des acteurs économiques. De son côté, toute activité économique, tout investissement local par les équipements qu'il génère, laisse son empreinte sur l'occupation du sol et sa structuration.

Notons que les problématiques liées à l'intégration de la Wallonie dans les flux transrégionaux (eurocorridors, points d'ancrage, etc.), à l'offre d'accès aux pôles et zones d'activité économiques, ou encore aux besoins en intermodalité, visées essentiellement par les options V.1. et V.2. du SDER sus citées, font l'objet de la finalité 3 de l'actuel TBDT consacrée à la mobilité. (► F3). Quant à l'attractivité exercée par un cadre paysager et patrimonial de qualité pointée parmi les atouts à développer dans l'option V.1., elle rejoint la finalité 4 du tableau de bord (► F4).

... durable.

² Le CAWa attribue explicitement une place de choix au principe de solidarité et fait, notamment, du renforcement de la cohésion sociale un des ses 12 objectifs principaux.

L'option durable introduit une troisième dimension de l'équité, au-delà des dimensions verticale et territoriale évoquées plus haut : celle du temps. L'équité temporelle vise à ne pas hypothéquer les ressources et conditions de vie des générations à venir au profit du présent.

Aussi, toute activité économique par les externalités qu'elle engendre n'est pas sans implications sur l'environnement et le bien-être des individus.

Dans une perspective territoriale, il s'agira, notamment, de veiller à une utilisation parcimonieuse et rationnelle des zones affectées aux activités économiques, de mieux gérer les chancres laissés par les friches industrielles abandonnées et de limiter au maximum les pollutions. Ici, c'est à la croisée des chemins avec la finalité 4, dévolue à la valorisation du patrimoine et à la protection des ressources, que nous nous situons (►F4).

Le ciment de la cohésion socio-économique ne peut 'prendre' que si l'on tient compte des interactions entre les différentes facettes du développement évoquées. En d'autres termes, croissance économique, cohésion sociale et développement durable forment les trois piliers d'un même projet de développement.

C'est là le contexte global sur fond duquel se greffent les indicateurs couvrant cette finalité.

Ceux-ci ont tous été construits sur base de données à l'échelle communale, en tant que plus petit dénominateur commun. Ils sont pour la plupart présentés à l'échelle de la Wallonie et des communes mais également à une échelle intermédiaire : les bassins d'emploi³. Issus d'un regroupement des communes selon une classification hiérarchique ascendante, les 31 bassins d'emploi primaires et 7 bassins d'emploi majeurs correspondent à une structuration de l'espace wallon dans une perspective fonctionnelle mettant en avant, dans le cas présent, le critère emploi. L'emploi reste au cœur des problématiques jusqu'ici abordées dans l'actuelle version du TBDT, et ce, tant comme vecteur et révélateur de l'activité économique, que du point de vue social de l'accès au revenu du travail. C'est pourquoi ce type de zonage a été privilégié aux découpages administratifs traditionnels (provinces et arrondissements) qui permettent difficilement d'appréhender les réalités fonctionnelles tangibles sur le terrain.

2. PRESENTATION DES OBJECTIFS

2.1 PREMIER OBJECTIF : ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES

Assurer la croissance de la production de richesses revient à veiller à **garantir les conditions de la croissance régionale de façon durable**. C'est, en substance, le but même de l'objectif V du SDER qui traduit précisément la volonté inscrite dans l'article 1^{er} du CWATUP de rencontrer « *de manière durable les besoins économiques [...] de la collectivité* ».

Dès lors, il s'agit ici d'abord et avant tout, de **dresser les constats et d'informer les décideurs sur les tendances** qui se profilent au sein des sous-entités de l'espace wallon, en rendant compte de l'**évolution** :

- de la **localisation** des activités économiques (sous-objectif 2.1.1) et
- des formes spatiales qui caractérisent la **structure** des activités économiques (sous-objectif 2.1.2).

³ On entend par là les bassins d'emploi tels que mis en évidence par Service des Études et de la Statistique (SES) de l'Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)

Ces deux sous-objectifs se révèlent à travers le prisme de la distribution spatiale des activités économiques. Celle-ci permet, en effet, « *de traduire la localisation dans l'espace des activités et d'en mettre en évidence la répartition, c'est-à-dire les formes spatiales qui en découlent : dispersions, concentration, spécialisations* »^{4,5}.

Mais avant de détailler davantage ces deux axes, soulignons que cet objectif ne peut faire l'impasse sur un autre volet revêtant une importance capitale si l'on veut assurer l'avenir de la région : **consolider la croissance par l'amélioration de la productivité**.

En effet, la croissance régionale ne peut s'entendre sans amélioration de la productivité du facteur travail. Le rôle fondamental du capital humain au cœur des théories de la croissance endogène est en ce sens incontournable. Il s'agit particulièrement de soutenir l'acquisition de compétences et de qualifications et de promouvoir l'intégration technologique par la recherche et l'innovation. Une place tout aussi privilégiée est d'ailleurs dévolue à ce thème par le SDER (qui y consacre son option V.3) ainsi que par le CAWa (à travers notamment les objectifs 5, 10 et 12 et la mesure prioritaire 3). Aussi, si ce sous-objectif n'a pu faire l'objet d'indicateurs analysés dans la version actuelle du TBDT, l'évaluation des efforts wallons dans cette optique n'en demeure pas moins une priorité pour les prochaines éditions.

2.1.1 Sous-objectif 2.1.1. Localiser de manière optimale les activités économiques

Background :

Afin de traduire la distribution des activités économiques au sein d'une entité donnée, quatre variables sont traditionnellement utilisées comme révélateurs^{1, 2}: la surface occupée; le nombre d'entreprises⁶, l'emploi et la valeur ajoutée (VA)

Le choix de la mesure n'est pas sans conséquence sur la représentation de la réalité dépeinte. Par souci d'exhaustivité, ces quatre paramètres ont donc tous été repris comme critères d'évaluation.

Néanmoins, l'emploi semble être, dans l'état actuel des choses, le révélateur le plus approprié pour rendre compte de la distribution des activités économiques à l'échelle infra régionale. C'est pourquoi, conjointement à la consommation d'espace, ce critère a fait l'objet d'une priorité de traitement dans cette première version du tableau de bord.

Principaux développements :

Parmi le set d'indicateurs prévus au niveau de ce premier volet de notre finalité, on peut actuellement trouver un indicateur relatif à l'évolution de la **surface occupée** par les bâtiments à finalité économique et plusieurs indicateurs portant sur la **dynamique de l'emploi** : évolution des postes de travail salarié, contribution des divers bassins wallons à la croissance de l'emploi régional et indice de localisation de l'emploi par rapport à la population résidente.

D'une façon générale, les indicateurs font ressortir le poids du passé industriel au niveau du sillon wallon, l'émergence de l'axe Nord-Sud allant de Bruxelles à Arlon et la dualisation entre une Wallonie orientale qui évolue relativement bien et une Wallonie occidentale moins dynamique.

⁴ B. Mérenne-Schoumaker et G. Devillet, 2001

⁵ B. Mérenne-Schoumaker. 2002, p25

⁶ A défaut, c'est le nombre d'établissements qui sera en fait utilisé

Cet éclatement perceptible notamment à l'examen des surfaces occupées, conforte le processus de périurbanisation ; d'où l'abandon de certains sites se traduisant par la multiplication des friches industrielles (la question des friches étant au cœur des préoccupations dans une perspective de restructuration de l'espace wallon comme pointé dans le projet du SDER).

L'évaluation des taux de contribution de chaque bassin d'emploi à la croissance de l'emploi total wallon a permis de mettre en évidence tout l'intérêt de tenir compte de l'effet de taille des bassins, relativisant les résultats de l'évolution relative du nombre de postes de travail. En effet taux de croissance et taux de contribution à la croissance ne vont pas de pair. Ainsi, le Bassin majeur de Liège contribue le plus à la croissance régionale (plus de 25%) alors qu'il engrange un taux de croissance des moins élevés (+7% entre 1993 et 2001) avec Charleroi et Mons. A l'opposé, le bassin majeur de Wavre est en pleine expansion (+35%) mais pèse relativement beaucoup moins dans la balance finale (près de 18%). L'influence des grands pôles reste prépondérante sur la dynamique régionale, appelant une politique de développement orientée vers les grands centres urbains.

Mais si les précédents indicateurs laissent entrevoir les prémises d'une réelle redistribution des activités économiques au sein de l'espace wallon, l'indice de localisation⁷ a quant à lui, fait valoir le rôle polarisateur des villes et noyaux urbains tel que prôné dans le SDER. La dualité entre communes génératrices d'emploi et communes périphériques, résidentielles ou rurales pose néanmoins question en terme de mobilité (► F3) : un accroissement des navettes domicile- travail serait contraire aux principes d'un bon aménagement du territoire. D'où la nécessité de promouvoir une nouvelle politique de logement dans les espaces déjà urbanisés (► F1).

Perspectives :

... prioritaires...

Dans la prochaine édition du TBDDT, l'accent sera plus particulièrement mis sur la dynamique de l'emploi dans les **pôles et points d'appuis** retenus dans la structure spatiale du SDER. A ce propos, une question qui aurait toute sa place dans ce cadre, au-delà de leur définition et délimitation opérationnelle, serait de tester leur opportunité en élargissant l'analyse à d'autres définitions de pôles wallons objectivés par l'observation (nous pensons notamment aux pôles d'emploi ressortissant de la méthodologie des bassins d'emploi tels que mis en évidence par l'IWEPS).

Par ailleurs, une place privilégiée devra être accordée à la problématique relative aux besoins des entreprises en consommation d'espace. Nous pensons plus précisément au récent *Plan prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique* et à ses retombées effectives. L'enjeu principal serait notamment d'évaluer l'impact, en terme de nouveaux emplois créés, des **nouvelles inscriptions de ZAE** au plan de secteur.

⁷ Pour rappel l'indice de localisation de l'emploi met en rapport la part dans l'emploi total wallon de chaque sous territoire, avec la part dans la population totale wallonne de la population résidente dans ce sous territoire.

Enfin, la question de la réhabilitation et de la dépollution des **sites d'activités économiques désaffectés** (SAED) rappelée dans le SDER et au programme du CAWa⁸ sera également davantage mise en avant, en concertation et dans les limites du champ couvert par la finalité 4⁹ (► F4). A ce propos, saluons le récent travail d'actualisation des anciens inventaires de SAED¹⁰ (entrepris par la DGATLP en collaboration avec la s.a. SPAQuE) qui permettra, à terme, de disposer d'une banque de données exhaustive et harmonisée pour l'ensemble de la Région wallonne avec, notamment, une ventilation selon le lieu, la taille, la localisation, le secteur d'activité et l'affectation au plan de secteur (urbanisable ou non urbanisable). L'analyse préliminaire des données relatives aux 1 801 SAED au sens du CWATUP (6 434 ha) sur un total de 3 413 sites répertoriés (14 180 ha) est riche d'enseignements, soulignant tout l'intérêt de tenir compte de l'ensemble des paramètres caractérisant les sites afin d'optimiser et d'adapter les mesures de réaffectation à prendre. Outre le constat réaffirmé que la province wallonne la plus affectée par le phénomène reste celle du Hainaut (avec 51% des unités couvrant 64% des superficies), le bilan dressé fait apparaître la prédominance, en terme de nombre, des sites de « petite taille » (938 sites <1 ha). Ceux-ci sont pour la plus part localisés dans des zones destinées à l'urbanisation et relèvent de secteurs d'activité très diversifiés. Aussi, comme souligné par les auteurs de l'étude susmentionnée, « *leur impact en terme d'aménagement du territoire, et notamment vis-à-vis de la problématique des centres urbains, constitue une composante non négligeable à prendre en considération dans l'analyse d'une requalification d'un centre urbain* ».

... et autres pistes¹¹

Parmi le set d'indicateurs potentiels ayant retenu notre attention mais dont la construction ne serait envisagée que secondairement, pointons entre autres, l'évolution des créations nettes d'entreprises (permettant de rendre compte du dynamisme wallon), la contribution de divers secteurs à la valeur ajoutée mise en balance avec leur impact environnemental, ou encore l'analyse des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat (indicateur de mixité des fonctions dont la mesure et le suivi prend tout son sens dans une perspective de développement durable, chère au SDER).

2.1.2 Sous-objectif 2.1.2. Dynamiser la structure des activités économiques

Problématique :

La problématique couverte par ce second sous-objectif est de rendre compte de la répartition des activités en mettant en évidence l'évolution des formes spatiales qui caractérisent le tissu économique wallon. La structure des activités se révèle via l'examen de la taille des unités productrices, leur répartition sectorielle et les spécialisations sectorielles.

Ce sont là les trois critères repris dans ce volet de notre finalité. Néanmoins dans l'actuelle version du TBDT, seule la **répartition sectorielle** a été abordée.

⁸ Pour rappel la mesure prioritaire 6 du CAWa vise l'assainissement de 120 nouveaux sites endéans l'actuelle législature.

⁹ Notons que dans l'actuelle version du TBDT, la problématique des SAED avait été considérée comme étant du ressort de la finalité 4 ; et plusieurs indicateurs y avaient été prévus. Une redistribution de ce champ commun aux deux finalités est actuellement envisagée.

¹⁰ Ministère de la Région Wallonne – DGATLP (2004) Inventaire des sites d'activité économiques désaffectés. Etat de la situation à mi-juin 2003 Premiers enseignements ; 23 p.

¹¹ Il s'agit d'indicateurs classés actuellement comme non prioritaires pour la prochaine publication principalement pour des raisons de faisabilité (données indisponibles et/ou à activer à l'échelle infra-régionale), mais aussi de degré de maturité (indicateurs non pleinement explorés et donc susceptibles d'adaptations) et /ou de pertinence subjective (indicateurs considérés comme moins essentiels).

Principaux développements :

L'indicateur construit montre l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre 1993 et 2001 analysée à deux niveaux d'agrégation sectorielle : en première approche, par grand secteurs d'activité (primaire, secondaire tertiaire) et en deuxième approche, par subdivision en 12 groupes sectoriels homogènes.

Sans surprise, on a pu constater une tendance généralisée à la perte d'emploi dans le secteur secondaire et une expansion du secteur tertiaire (où le Brabant wallon se démarque nettement). Ce constat réaffirmé à l'examen des sous-secteurs traduit bien les mutations profondes de l'économie wallonne en phase de reconversion industrielle. L'industrie manufacturière et l'industrie lourde et extractive restent les plus touchées par les pertes d'emploi. A contrario, les sous-secteurs Services aux entreprises, Santé et action sociale et Administration, comptent parmi les plus gros pourvoyeurs d'emploi de la Région wallonne (représentant respectivement 27%, 29% et 40% des postes) et enregistrent concomitamment des taux de croissance des plus favorables (> 20%) sur la période considérée.

Perspectives :

... prioritaires...

Dans les limites imposées par la disponibilité des données statistiques, une analyse du tissu économique à des niveaux de désagrégation sectorielle plus fins permettrait de mieux mettre en évidence certaines branches d'activité ou filières de production à fort potentiel de croissance ou considérées comme tel.

L'analyse de la répartition sectorielle s'attachera à l'avenir à mettre davantage en lumière les évolutions observables propres aux sous-secteurs des **services aux entreprises** et de la **logistique**. Le développement de ces secteurs stratégiques répond en effet à une volonté d'anticipation des besoins des entreprises et pourraient jouer un rôle d'attractivité en terme de choix d'implantation comme évoqué supra (option V.2 du SDER).

La mise en évidence de l'émergence de nouveaux secteurs d'activités (par exemple le recours accru à la sous-traitance provoque la croissance des services aux entreprises) se heurte à l'indisponibilité de typologies appropriées. Mieux appréhender ces nouveaux secteurs et leur impact sur le développement territorial impose donc d'élaborer de nouvelles typologies. Il s'agit là d'un champ de recherche important pour l'avenir.

...et secondaires

Dans l'optique d'une prise en compte des critères de taille des unités de production et de spécialisation sectorielle, de la répartition par classe de taille des établissements, d'une part, et l'appréciation des indices de spécialisation sectorielles, d'autre part, avaient été envisagées.

2.2 DEUXIÈME OBJECTIF : TENDRE VERS UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE DES RICHESSES

Tendre vers une répartition plus équitable des richesses revient fondamentalement à chercher à **améliorer la cohésion sociale**. Comme rappelé dans la présentation générale de la finalité, tant le SDER que le CAWa font de la cohésion sociale un principe transversal indissociable de tout projet de croissance économique.

Cet ambitieux programme, par essence multidimensionnel, a été abordé dans le cadre de la finalité 2 uniquement à travers les aspects liés au revenu ; les autres éléments de la cohésion sociale, tels que le logement, la culture ou la santé étant pris en charge au niveau de la finalité 1 du TBDT (►F1).

L'accumulation de richesses et leur répartition proviennent de trois sources : les revenus du travail, les revenus du capital et les transferts. L'étude de la distribution des revenus disponibles qui englobe l'ensemble des sources de revenus, en donne une image complète. Les transferts sociaux sont au cœur des mécanismes de réinsertion sociale. Quant à la rémunération du travail, elle constitue la voie d'accès par excellence à une existence décente et indépendante. C'est pourquoi, afin d'embrasser l'objectif d'une répartition plus équitable des richesses, nous nous sommes proposés de mener la réflexion autour de trois principaux axes :

- l'accès au revenu du travail via l'intégration au marché du travail (sous-objectif 2.2.1),
- la distribution des revenus disponibles (sous-objectif 2.2.2) et
- les processus de ré-inclusion sociale via la redistribution des revenus et la réinsertion professionnelle (sous-objectif 2.2.3).

Vu l'ampleur du sujet et les limites imposées par la disponibilité de certaines données, seul le premier sous-objectif a été partiellement abordé dans la première édition du TBDT.

Remarques : - Précisons que l'échelle d'analyse supra-communale la plus appropriée pour ce premier axe reste le bassin d'emploi (tout comme pour l'ensemble de l'objectif 2.1). En revanche, pour ce qui est des deux autres volets (sous-objectifs 2.2.2 et 2.2.3), la notion de « bassin de vie » ou de « région fonctionnelle » (de part son caractère multifonctionnel allant au-delà du critère central qu'est l'emploi) semble plus adéquate. Il s'agira d'en tenir compte pour la prochaine version du TBDT dans la mesure où elle inclurait ces deux sous-objectifs.

- Notons enfin, que si nous quittons ici la sphère strictement "productiviste" axée sur le soutien d'activités créatrices de richesses pour la sphère davantage "sociale" fondée sur la répartition et l'équité, il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un seul et même projet de développement territorial pour une Wallonie en action et maîtresse de son avenir. Aussi, les indicateurs développés dans cette partie sont à considérer en parallèle avec ceux de la première section car ils sont censés donner une image supplétive sans être substitutive de la même réalité. Prenons par exemple un des paramètres clé de notre thème : l'emploi. Dans la perspective du premier objectif, c'est en tant que révélateur de l'activité qu'il est exploité. Et spatialement, c'est le lieu d'activité des établissements qui nous intéressera au premier chef. Par contre, dans l'optique du second objectif, c'est en tant que voie d'acquisition d'un revenu (ou encore, en tant que vecteur d'insertion socio-professionnelle) qu'il prend tout son sens. Et c'est le lieu de résidence des personnes ayant un emploi qui devient crucial dans nos analyses. Il s'agit de deux clichés différents pris à partir de deux angles de vue différents pour des visées différentes ; mais qu'on ne peut dissocier au risque de ne reconstituer qu'une image tronquée du panorama.

2.2.1 Sous-objectif 2.2.1 Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail

Problématique :

L'ambition de ce sous-objectif est de pouvoir offrir un emploi décent et satisfaisant au plus grand nombre.

Il englobe des aspects d'ordre tant quantitatifs que qualitatifs et correspond à des droits fondamentaux inscrits dans la Charte Sociale Européenne. Cette Charte, qui constitue en quelque sorte la loi de base socio-économique en vigueur en Europe occidentale, a été retranscrite dans le droit constitutionnel belge. Ont été notamment consacrés le « *droit à un niveau d'emploi stable et élevé* » et le « *droit à des conditions de travail équitables et à une juste rémunération* ». Ces conditions entendent assurer que le travail « *procure en soi une satisfaction au travailleur, lui offre la possibilité de s'épanouir pleinement, protège sa santé et lui donne, à lui et à sa famille, la possibilité de mener une existence indépendante et décente* »¹².

Au-delà des éléments d'ordre qualitatif, c'est le critère fondamental de l'**accès même au marché du travail** qui a focalisé notre attention dans cette première version du TBSDT. Il s'agit de dresser la situation globale pour l'ensemble de la population, mais aussi de s'intéresser à la situation des groupes les plus vulnérables sur le marché du travail que sont entre autres, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes à faible qualification (CAWa; PAN/Emploi Belge).

Principaux développements :

Indicateur stratégique, le **taux d'emploi** est l'un des révélateurs clé de l'accès au marché du travail, et par là même, de l'accès au revenu du travail. A ce titre, il constitue un canal d'entrée privilégié vers une meilleure cohésion sociale.

Au 30 juin 2001, 56% des wallons en âge de travailler avaient un emploi. Ce qui situe globalement la Wallonie en retrait de 4 points par rapport à la moyenne nationale, entre une Région flamande plus en avant garde (64%) et une Région bruxelloise plus à la traîne (51%). Mais ce constat cache des réalités fort différenciées, tant dans l'espace que parmi les divers groupes de la population. A l'échelle infra-régionale, les zones les plus en retrait se concentrent dans les bassins de tradition industrielle. Et c'est plus précisément, les grands centres urbains qui comptent le moins de résidents actifs occupés sur leur territoire au profit de leur périphérie. Cette dualisation de l'espace entre le centre et sa périphérie est la conséquence du phénomène de périurbanisation.

La cartographie du rapport des taux féminin et masculin a révélé une structure d'activité différenciée selon le sexe au sein du territoire (ratio homme/femme variant entre 1,2 et 1,7). Et globalement, là où les taux d'emploi sont les plus bas, les femmes sont encore plus touchées que les hommes.

L'amélioration de la situation en terme de participation effective à l'emploi de la population wallonne en âge d'activité se doit de tenir compte des spécificités locales mises en évidence. Il s'agit dès lors de (i) favoriser l'expansion des zones touchées par le déclin industriel, (ii) orienter les actions vers les franges les plus fragilisées de la population (jeunes et âgés) et (iii) revitaliser les centres urbains afin d'y attirer les personnes ayant un emploi. Ce qui, par effet d'entraînement, permettrait de rehausser l'image de la ville et y attirer de nouvelles opportunités d'emploi.

Ces politiques spécifiques devraient contribuer à se rapprocher de la moyenne européenne tel que prôné par le CAWa et à raccourcir le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif de Lisbonne tablant, d'ici 2010, sur un taux d'emploi global de 70% (60% pour les femmes).

12 Révision du titre II de la constitution par l'insertion d'un article 24 bis relatif aux droits économiques et sociaux ; Moniteur belge n° 206

Par ailleurs, un des défis majeurs de notre société est de faire face au problème persistant du chômage qui marginalise tout un pan des forces actives présentes sur le marché du travail.

Indicateur de pression, le **taux de chômage** rend compte du déséquilibre entre offre et demande de travail. Il a été estimé ici comme la part des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI) dans la population active. Au 30 juin 2001, le taux moyen wallon s'établissait à 14,9% avec une très forte variabilité intra régionale (taux communaux allant de 1,4% à 27,4%).

Le paysage des taux de chômage en Wallonie reste globalement le reflet des distributions en terme d'emploi. En d'autres termes, taux de chômage élevés vont de pair avec faibles taux d'emploi et vice versa. Néanmoins, au-delà de ce simple constat attendu, certaines réalités locales contrastées, associant très bonnes performances en terme d'emploi mais moins bons résultats en terme de chômage appellent à la vigilance. Cela dit, il s'agit, de savoir mesure garder et ne pas perdre le sens des priorités : il semblerait logique de cibler les actions prioritaires, d'abord et avant tout, dans les zones les plus critiques.

Toute mesure de résorption du chômage qui se veut efficace nécessite que l'on tienne compte des spécificités locales internes et que l'on dresse le profil des groupes de population identifiés comme les plus vulnérables pour adapter en conséquence les solutions à apporter. L'analyse de la **structure de la population demandeuse d'emploi** est à ce titre riche d'enseignements soulignant l'importance d'affiner l'analyse pour mieux appréhender le problème dans toute sa complexité et sa diversité : âge, sexe, niveau d'étude et durée d'inoccupation sont autant de composantes qui ont été prises en compte. A cet égard la proportion des jeunes parmi les demandeurs d'emploi (22% des DEI avaient moins de 25 ans en 2001) requiert la plus grande attention. Quant à la vulnérabilité des personnes faiblement qualifiées, largement connue, elle remet au centre des préoccupations le rôle crucial de l'acquisition de compétences et de la formation professionnelle.

Perspectives (non prioritaires):

Parmi les indicateurs prévus pour compléter le tableau de l'accès au marché du travail, citons les mesures d'inactivité incluant le taux de dépendance ou encore la proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi (*Jobless Household*).

Néanmoins, dans une optique de cohésion sociale, il ne suffit pas d'améliorer la situation en terme de nombre d'emplois. Encore faut-il veiller à ce que ces emplois soient satisfaisants et puissent répondre aux besoins socio-économiques fondamentaux de la population.

Ceci nous a conduit à nous pencher sur les questions de juste rémunération, de bien-être au travail et de flexibilité du travail.

Une juste rémunération renvoie à la notion de niveau de vie décent. Dans le cadre de notre finalité, on se limitera à une acception restrictive de la notion d'existence décente en la rattachant uniquement au revenu qui permettrait d'éviter de tomber dans la pauvreté monétaire. Et ce, dans le cas particulier de la population active occupée qui ne semble pas exempte de ce risque. Aussi, sous réserve d'activation des données nécessaires, le taux de « *working Pooors* » (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté) trouvera ici toute sa place.

Santé et sécurité au travail sont des éléments déterminants de la qualité de vie au travail. Cette question englobe de multiples aspects (accidents de travail, maladies professionnelles, stress au travail, travail de nuit, travail dans des conditions éprouvantes...). Elle pourrait être intégrée à l'analyse dès que les données se rendent exploitables.

Pour clore cette section deux dimensions découlant de la problématique de la flexibilité de l'emploi mériteraient d'être abordées. Il s'agira tout d'abord, de fournir une information sur l'évolution générale et la place que prennent les formes d'emploi dits 'atypiques'¹³ ce qui pourrait s'avérer fort utile aux décideurs publics pour en mesurer l'impact et palper les tendances qui se profilent. Par ailleurs, dans l'esprit d'offrir un travail en quantité et en qualité satisfaisantes à chacun, il serait également utile d'évaluer dans quelle mesure certaines formes de travail sont subies plutôt que choisies par les travailleurs (le taux d'emploi à temps partiel involontaire constitue à cet égard une piste intéressante).

2.2.2 Sous-objectif 2.2.2. Tendre vers une distribution plus équitable des revenus

Problématique :

La problématique générale de ce second axe consiste à réduire les inégalités de répartition des revenus. Ces inégalités apparaissent à deux niveaux d'analyse distincts: le bas de la distribution des revenus et la distribution globale des revenus.

Dès lors, il s'agira d'une part, de prévenir et limiter les tendances à l'élargissement des disparités de revenu et d'autre part, d'améliorer la situation monétaire de ceux qui se situent en bas de la distribution des revenus afin de réduire, autant que faire se peut, le risque de pauvreté monétaire.

Perspectives :

...prioritaires...

Idéalement, il serait opportun d'approcher le **revenu disponible des ménages**, ce à quoi les données administratives (les seules disponibles actuellement à l'échelle sous-régionale) ne se prêtent que très imparfaitement.

La base de données fiscales comporte en effet plusieurs limites, la principale étant inhérente au fait qu'elle ne fournit pas les données reprenant les déclarations pour les non enrôlés. Ainsi elle exclut du champ d'analyse les déclarants non imposables, immunisés, ceux qui ne perçoivent que des revenus mobiliers avec précompte libératoire ou encore des revenus non déclarés. Selon les estimations les plus récentes, ces différentes catégories représenteraient jusque 13% de la population totale. Enfin, soulignons que la définition d'un ménage fiscal ne se superpose pas à la notion de ménage au sens sociologique du terme (isolés / cohabitants).

Néanmoins, cette base de données a le mérite d'exister et nous permettra d'intégrer dans la prochaine publication du TBDT les cartographies du revenu moyen, de l'écart interquartile de revenu ainsi que du revenu moyen du premier quartile.

... et autres pistes

Parmi les autres mesures potentiellement envisageables, épinglons le taux de risque de pauvreté (indicateur dont la construction au niveau sous-régional reste conditionné à la mise en œuvre d'autres bases de données) ou encore l'écart de rémunération selon le sexe ou la situation familiale.

¹³ On entend par là les contrats de travail intérimaire, saisonnier, intermittent, et autres formes d'emploi qui ne sont que temporaires...

2.2.3 Sous-objectif 2.2.3. Enrayer les processus d'exclusion sociale

Problématique :

L'exclusion sociale se manifeste à travers divers plans de la vie collective et individuelle : plans du revenu, du travail, du logement, des soins de santé, de l'enseignement ou de la vie sociale et participative. Seuls les éléments quantifiables, en rapport direct avec la présente finalité, que sont les revenus de réinsertion et la réinsertion professionnelle par la formation trouveront leur place ici.

La protection sociale joue un rôle fondamental dans la lutte contre l'exclusion. Une étude récente montre que l'ensemble des transferts sociaux (y compris les pensions) permettent de réduire le taux de pauvreté (bas revenus) de 44% à 14% en Wallonie¹⁴. Dans un système basé sur la solidarité comme le nôtre, il s'agit de ne pas perdre de vue l'importance de ce filet que constituent les transferts sociaux pour les divers groupes d'allocataires sociaux, tout en gardant à l'esprit leur hétérogénéité (pension, invalidité, chômage, minimex...).

Cependant, le meilleur rempart contre l'exclusion sociale et la pauvreté reste, d'abord et avant tout, l'emploi. Dans cette perspective, le PAN/incl axe une de ses priorités sur la promotion de l'insertion sur le marché du travail des groupes dits 'défavorisés'. Au niveau de la Région wallonne, l'accent est notamment mis sur les personnes 'difficilement réinsérables'. Notons que différentes mesures d'activation pour l'emploi ont été mises en place (plan Rosetta, embauche CPAS art 60 avec ouverture du droit au chômage, intérim de réinsertion, etc.).

Perspectives (non prioritaires) :

Dans le cadre de la redistribution des revenus, l'évolution du nombre d'allocataires sociaux (selon le type de bénéficiaires) nous semble être l'indicateur de base pour caractériser la situation.

Pour ce qui est de la réinsertion professionnelle, il s'agit d'évaluer l'impact des politiques actuelles oeuvrant dans ce sens (mesures d'activation pour l'emploi) en terme de public cible atteint (degré d'activation), mais surtout d'en évaluer l'efficacité à plus ou moins longue échéance (soit idéalement, dans un délai de deux ans ou à défaut de six mois) en terme d'emplois effectivement activés et maintenus à l'issue de la formation (degré d'imprégnation).

3. PERSPECTIVES

Comme constaté à la lecture de ce qui précède, le champ couvert par notre finalité est particulièrement vaste. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à des choix, parfois difficiles, dans les priorités à retenir pour la poursuite de ce travail. Ces choix ont été guidés, tout d'abord, par la disponibilité des données statistiques nécessaires à leur réalisation, mais aussi, par le souci de mettre en exergue les thèmes plus directement liés à l'occupation du sol. C'est ainsi, que seront davantage mis en avant, à titre d'exemple, les indicateurs liés à la dynamique de l'emploi dans les **pôles et points d'appuis** retenus dans la structure spatiale du SDER (en comparaison des pôles émergents des bassins d'emploi), aux **nouvelles inscriptions de ZAE** au plan de secteur ou encore, à la réhabilitation et dépollution des **SAED**.

¹⁴ Guio A-C, 2003 (sur base des données de l'enquête ECHP dernière vague : 1999)

Une autre spécificité propre à notre finalité socio-économique est qu'elle occupe un rôle central en lien avec l'ensemble des problématiques développées dans le TBDT. Jusqu'ici, nous avons limité nos investigations (en quelque sorte par défaut) aux frontières plus précises qui définissent les champs couverts par les autres finalités. Mais il semblerait qu'une mise en perspective commune d'indicateurs relevant a priori d'autres finalités serait souhaitable. C'est pourquoi, un glissement d'indicateurs en provenance ou à destination d'autres finalités est envisageable à l'avenir. De même, un travail commun sur certains thèmes (comme les SAED) ne peut qu'enrichir la vision globale de la problématique concernée dans un contexte de multidisciplinarité effective et efficiente.

Chapitre III : NOTE DE SYNTHÈSE DE LA FINALITÉ 3

AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE

1. INTRODUCTION

La finalité 3 correspond à l'objectif VI du SDER, éponyme. En matière de mobilité, le SDER (p.199) définit quatre grandes options :

VI.1. intégrer la Région dans les réseaux transeuropéens ;

VI.2. contribuer au renforcement de la structure spatiale de la Wallonie ;

VI.3. maîtriser la mobilité en vue d'atteindre un équilibre entre la satisfaction de la demande de déplacements et la préservation du cadre de vie ;

VI.4. gérer la mobilité dans les zones urbaine et rurales.

La finalité 3 regroupe et reformule ces grandes options sous la forme de trois grands objectifs :

1. intégrer la Wallonie dans les réseaux transeuropéens de transport;
2. favoriser le report de mode ;
3. réduire la demande de déplacements.

Le premier objectif est principalement d'ordre économique. Il s'agit en effet d'améliorer les réseaux de transport routier à grand gabarit, ferré et fluvial, afin d'optimiser la position géostratégique de la Wallonie au cœur des flux transeuropéens de transport de marchandises et de personnes. Dans une édition ultérieure du tableau de bord, cet objectif englobera certains aspects de l'option VI.2. du SDER, à savoir la valorisation du potentiel d'accessibilité de la Wallonie grâce au développement des points d'appui et points d'ancrage sur les eurocorridors et axes majeurs de transport. Pour citer le SDER, *structurer un territoire revient à répartir de manière optimale les différents éléments constitutifs de la structure, en assurant correctement les relations entre ceux-ci par une organisation adéquate du système de transport*. L'accessibilité et la mobilité entretiennent donc des liens étroits avec la structuration du territoire.

Les objectifs 2 et 3 renvoient tous deux à l'option VI.3 du SDER, mais traitent séparément ce qui a trait à un rééquilibrage modal des déplacements d'une part, et ce qui concerne d'autre part les mesures à prendre (mixité, densité, etc.) pour réduire les volumes de déplacement et plus particulièrement les distances à parcourir.

L'objectif 2. inclut par ailleurs des éléments se rapportant à l'option VI.4. du SDER, puisqu'il y est question de l'implication de différents acteurs (communes, entreprises, écoles...) dans des Plans de mobilité.

L'objectif 3. ne fait pas encore l'objet d'indicateurs dans cette première édition du tableau de bord. Il y sera notamment question des mesures d'aménagement du territoire permettant de réduire les distances à parcourir pour les déplacements quotidiens.

Pour cette section du tableau de bord, nous avons été confrontés à la difficulté de réunir des données spatialisées permettant d'éclairer les interactions entre mobilité et aménagement du territoire. Nous avons également dû composer avec le manque d'homogénéité des échelles spatiale, temporelle et du degré de précision des données disponibles, ainsi qu'avec les changements de méthodologie intervenus dans le protocole de collecte de certains lots de données récurrents. Les indicateurs développés ne permettent donc pas une analyse affinée, mais seulement une interprétation des grandes tendances qui s'en dégagent.

Dans les éditions à venir, cette finalité entretiendra des liens plus étroits avec les indicateurs des autres finalités. Des ponts pourront par exemple être établis entre notre objectif 3 et les indicateurs suivants (non encore aboutis) de la finalité 1: « Indice de dispersion spatiale relative des nouveaux logements par bassin de vie, province et pour la Wallonie » et « Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons », mais aussi entre notre objectif 2 et l'indicateur de la finalité 1 : « Accessibilité des écoles aux transports en commun » et enfin, entre notre objectif 3 (et plus particulièrement le sous-objectif de mixité raisonnée des fonctions) et l'indicateur (en cours de réflexion) de la finalité 2 : « Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat ».

2. PREMIER OBJECTIF : INTÉGRER LA WALLONIE DANS LES RÉSEAUX TRANSEUROPEENS DE TRANSPORT : UN DÉFI STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Face à la mondialisation de l'économie et à ses effets en termes de déplacement des lieux de production et de distribution, d'externalisation des activités de stockage et de transport, ainsi que de flexibilité maximale des processus (généralisation des pratiques du « juste à temps »), l'accessibilité et la mobilité deviennent des éléments de compétitivité.

Dans cette nouvelle économie des transports, la Wallonie détient une position géostratégique. En effet, le territoire wallon n'oppose pas de réelles barrières géophysiques à celui des régions et pays voisins. Il se situe à l'interface de l'Europe occidentale et de l'Europe du nord-est, en contact direct avec les deux principaux ports européens (Anvers et Rotterdam), à proximité de la capitale de l'Union européenne et à la limite d'une vaste zone densément urbanisée. En outre, la Wallonie dispose d'un réseau de communication multimodal relativement dense, et dont les axes principaux sont moins saturés que ceux des régions bruxelloise et flamande. Elle est traversée par les principaux flux européens de déplacement des marchandises et des personnes, ou se trouve à leur proximité immédiate.

Le SDER préconise de tirer parti de ces flux économiques pour développer l'emploi et créer des richesses collectives. Il souligne cependant le risque lié à l'exiguïté du territoire wallon, qui rend aisé son contournement par des territoires voisins. La Wallonie est clairement en concurrence avec les régions voisines pour la localisation des activités économiques liées à l'extension et à l'intégration des marchés. Le maintien et l'amélioration de l'accessibilité de son territoire représentent donc un véritable enjeu économique. Il en va de même pour les politiques favorisant l'implantation d'activités économiques en certains lieux du territoire particulièrement accessibles. Le SDER identifie ainsi des « points d'ancrage », en fonction des caractéristiques et potentialités locales de développement (activités industrielles, de service, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales...) et dans le souci d'éviter une urbanisation résidentielle et économique anarchique le long des axes majeurs de transport.

En matière d'accessibilité, la Wallonie souffre d'un manque d'intégration de ses réseaux de transport au sein des réseaux transeuropéens : l'un des objectifs définis par le SDER consiste donc à renforcer les quatre eurocorridors et plus particulièrement celui qui traverse la Wallonie d'ouest en est (eurocorridor Lille-Liège). Pour évaluer la réalisation de cet objectif, un premier set d'indicateurs s'intéresse à l'état des travaux liés au renforcement des eurocorridors et des autres axes de transport structurant le territoire wallon. Les indicateurs distinguent, sous forme cartographique et pour chacun des réseaux routier, ferré et fluvial, les travaux réalisés, en cours, à l'étude ou qui restent à l'état de projet concernant les différents maillons manquants ou faibles identifiés par le SDER.

Le « bulletin » des travaux réalisés sur le réseau RGG est bon. Il s'agira toutefois d'être vigilant, à l'avenir, quant aux répercussions possibles sur le réseau wallon (et belge) de deux projets français, l'un lié à l'amélioration des conditions de trafic nord-sud et de l'accessibilité de la métropole lilloise, l'autre lié à la construction de l'autoroute Reims-Charleville-Mézières-Sedan. En outre, au-delà de la construction de tronçons manquants et du désengorgement des tronçons saturés, l'entretien du réseau routier wallon est également un enjeu important pour l'accessibilité de notre région. Or, on constate à ce point de vue un sous-investissement chronique.

Concernant le réseau des voies navigables, le bulletin wallon est satisfaisant – en regard de l'évolution très positive des tonnages transportés sur le réseau navigable depuis la mise au gabarit européen de classe IV du canal du Centre et du canal de Bruxelles à Charleroi. De plus, la reprise des opérations de dragage, interrompues depuis plusieurs années, figure parmi les vingt et une mesures du « Plan wallon d'aides au transport par voies navigables 2003-2007 ». Le processus de création de centres de regroupement et de traitement des boues de dragage contaminées est par ailleurs initié.

Enfin, concernant le réseau ferré, les travaux jugés nécessaires à l'optimisation du rail en Wallonie ont bien avancé (avec notamment la constitution du corridor marchandises nord-sud « Athus-Meuse » et la réalisation du réseau TGV entre Bruxelles et la frontière allemande, via Liège), mais certains projets et non des moindres (création d'une nouvelle dorsale wallonne et augmentation de la vitesse des trains entre Namur et Luxembourg) doivent faire l'objet de nouvelles négociations entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement fédéral et la SNCB.

3. DEUXIÈME OBJECTIF : FAVORISER LE REPORT DE MODE

Comme d'autres régions industrialisées, la Wallonie est confrontée à une croissance incontrôlée du trafic routier qui concerne aussi bien le transport de fret que celui des personnes.

Parmi les causes, multiples, on relèvera entre autres la mondialisation du commerce et la recherche de formules de transport flexibles pour le fret, la démocratisation des voitures et leur grande souplesse d'utilisation, une politique des transports visant à répondre à l'augmentation de la demande de déplacements par une augmentation de l'offre (cercle vicieux) ainsi qu'une pratique de l'aménagement du territoire ayant favorisé la dispersion de l'habitat et des activités économiques de même que l'éloignement les unes des autres des fonctions polarisantes (habitat, emploi et services).

Les conséquences négatives de l'accroissement du trafic routier sont bien connues : congestion des réseaux de transport, insécurité routière, nuisances sonores, pollution atmosphérique, consommation d'énergies non renouvelables, etc. Et les scénarii prédictifs annoncent une augmentation des problèmes actuels.

Il s'avère donc urgent de contrôler les formes que revêt la mobilité et de réduire le volume des déplacements, pour atteindre un équilibre durable entre la satisfaction de la demande de mobilité d'une part, et la préservation de l'environnement et du cadre de vie d'autre part.

Dans le respect des principes visant un développement durable, le SDER préconise notamment de favoriser le recours à des modes de déplacement moins polluants et moins énergivores.

Le SDER identifie, à des échelles spatiales de plus en plus fines, des pistes pour atteindre cet objectif. Il s'agit ainsi de :

- renforcer l'offre multimodale sur l'ensemble du territoire wallon (pour le transport des biens et des personnes) et améliorer les connections entre les différents réseaux de transport, afin que chaque mode puisse assumer le rôle qu'il a à jouer dans une mobilité durable. L'amélioration des réseaux ferrés et fluviaux est l'un des nombreux moyens à mettre en œuvre pour y arriver (cf. indicateurs précédents) ;
- améliorer plus particulièrement l'accessibilité multimodale des pôles (ce qui contribue également à renforcer la structure spatiale de la Wallonie) ;
- mettre en œuvre des plans de mobilité à l'échelle des communes ;
- de tenir compte, lors des décisions relatives à l'implantation de nouvelles activités (par exemple lors des révisions du plan de secteur), du profil d'accessibilité des lieux¹. En effet, l'accessibilité des différentes parties du territoire doit orienter les usages du sol de manière à faciliter les transferts de modes de la voiture particulière et du camion, vers les transports collectifs et la voie d'eau ou le train, respectivement.

La multimodalité à l'échelle de la Wallonie

La comparaison des pourcentages d'évolution de l'usage des différents modes de déplacement des marchandises et des personnes, à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie, permet de mesurer la réponse des usagers aux nouvelles politiques mises en place pour favoriser une mobilité plus durable.

Pour le transport de fret, l'indicateur révèle que c'est l'usage de la voie d'eau qui a connu le plus fort taux d'accroissement relatif depuis 1995 (même si, en tonnages kilométriques prestés, ce mode se place bien loin derrière le transport par camion et par train). Les Plans de promotion des voies navigables mis en œuvre par la Région wallonne depuis 1996² ont donc porté leurs fruits. Si l'évolution irrégulière du transport de fret par le rail rend malaisée l'identification d'une tendance générale, gageons que la réactualisation prochaine de l'indicateur permettra de mesurer les effets des investissements que le Gouvernement compte réaliser pour la période 2004-2007 dans ce domaine.

Pour le transport des personnes, c'est le mode ferroviaire qui connaît le plus grand pourcentage d'évolution depuis 1995 (bien qu'il arrive loin derrière la voiture en termes de voyageurs-km parcourus). En ce qui concerne l'évolution du transport par bus et cars, l'indicateur ne permet pas de dégager de tendance claire. La prochaine édition de cet indicateur permettra d'évaluer les efforts réalisés par le Gouvernement wallon pour améliorer l'offre de transports collectifs³ et l'intermodalité.

¹ Cf. la célèbre politique ABC pratiquée aux Pays-Bas, qui vise à rendre compatible le profil de mobilité d'une entreprise avec le profil d'accessibilité de la nouvelle localisation envisagée.

² La Région a mis en œuvre, successivement, trois plans (1996-1999, 2000-2003 et 2003-2007).

³ Citons à ce propos :

- pour le transport par train, la construction de nouvelles lignes TGV, la mise en service de l'Athus-Meuse pour désengorger une ligne où se croisent voyageurs et marchandises, etc. ;

Renforcer l'accessibilité des pôles par les transports collectifs

L'accessibilité multimodale des pôles est un enjeu stratégique, non seulement pour une meilleure maîtrise des déplacements, mais aussi pour le développement économique et social de la Wallonie. Y sont en effet regroupés les centres d'emploi, les services et les équipements nécessaires à la population (écoles, hôpitaux, centres commerciaux, cinémas, etc.)

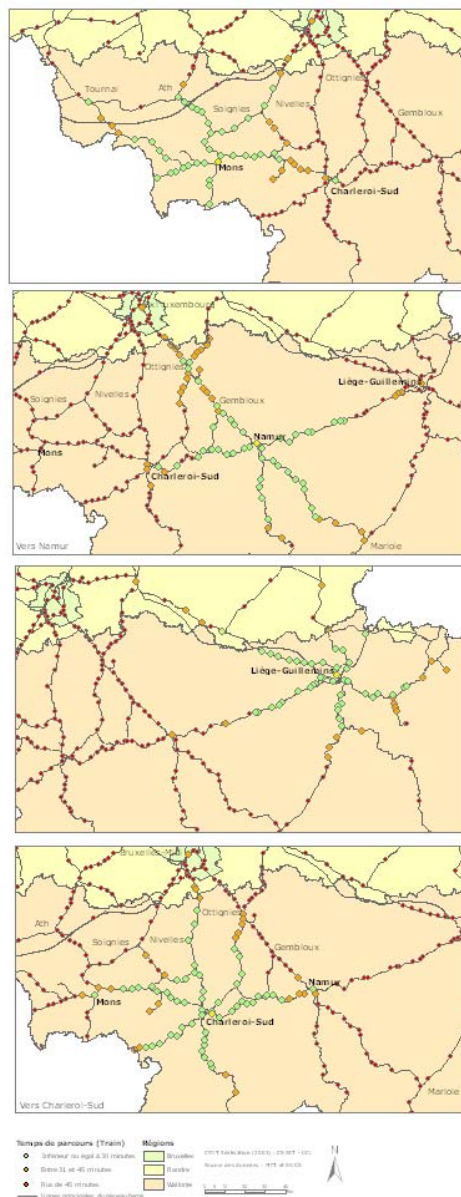
L'un des deux indicateurs élaborés dans cette section s'intéresse plus particulièrement à la desserte ferroviaire des quatre pôles wallons majeurs (Liège, Namur, Charleroi et Mons) et détermine le nombre de personnes pouvant les relier en train en un laps de temps raisonnable (soit en 30 et 45 minutes, correspondances comprises), au départ d'une gare belge. Nous en donnons à titre exemplatif, dans ce qui suit, un compte-rendu détaillé.

Dans un premier temps, ont été identifiées toutes les gares belges permettant de relier Liège-Guillemins, Namur, Charleroi-Sud ou Mons en moins de 30 et moins de 45 minutes. Dans un second temps a été calculé le nombre de personnes habitant dans un rayon de 1500 mètres autour de ces gares. Le chiffre d'un peu moins d'un million de personnes pour un trajet de 30 minutes (et d'un million et demi de personnes pour 45 minutes de parcours) que l'on obtient ainsi illustre une potentialité : celle du nombre de personnes disposant de facilités pour rallier quotidiennement les quatre pôles majeurs de Wallonie à l'aide d'un mode de transport respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

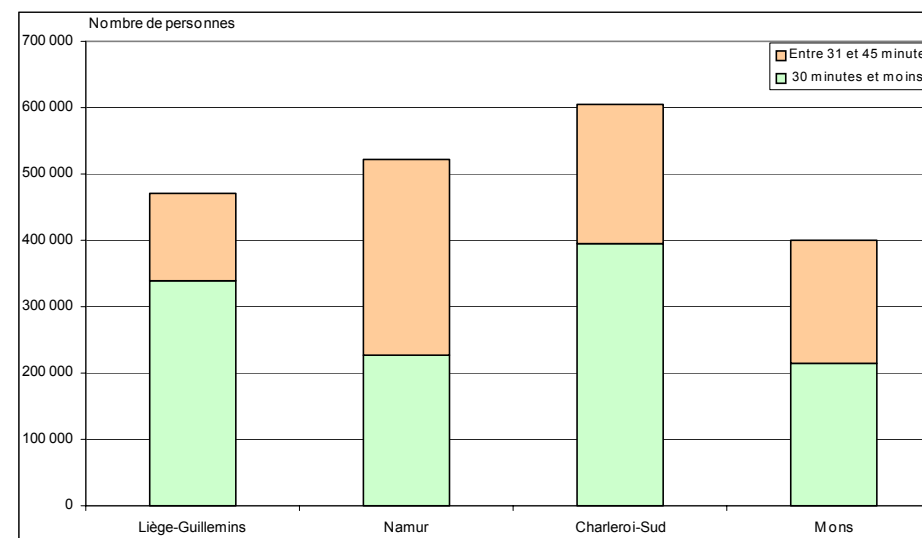
Cet indicateur invite à établir des plans d'occupation du sol dans les quartiers de gares et à réfléchir au type d'activités à y implanter pour favoriser le recours au train pour les déplacements domicile-travail. Au fil des éditions successives du tableau de bord, il permettra d'évaluer les efforts consentis pour améliorer la rapidité des trains reliant Liège, Namur, Charleroi et Mons.

-
- l'agrandissement du réseau TEC dans le cadre du futur RER : la création de 5 lignes de rapidobus desservant 8 gares SNCB/RER et un bus conforto assurant des navettes entre LLN, Wavre et Bruxelles (et la prochaine mise à disposition de la bande d'urgence de la E411 pour ce conforto aux heures de pointe).

Gares permettant de joindre les 4 pôles majeurs 45 minutes ou moins



Nombre de personnes pouvant joindre les pôles majeurs en train, en 45 minutes ou moins



Mettre en œuvre des plans de mobilité à l'échelle des communes

Pour inciter la population à « circuler mieux », le SDER préconise que les déplacements fassent l'objet de réflexions et de plans de gestion intégrés.

Nous avons donc élaboré un premier indicateur, qui établit un bilan (cartographique) de l'implication des communes dans un plan communal (ou intercommunal) de mobilité : environ le tiers des 262 communes wallonnes est impliqué dans l'élaboration d'un PCM et la grande majorité des plans ont été adoptés. Un peu plus de la moitié de la population wallonne est concernée par un PCM et, espérons-le, pourra bénéficier à terme des mesures que ces plans préconisent.

A l'avenir, cet indicateur s'attachera également à l'évolution des plans urbains de mobilité (PUM). En outre, dans les éditions à venir du tableau de bord, cette section sera enrichie d'indicateurs consacrés aux plans de transport d'entreprises (PTE), aux plans de mobilité des zones d'activités (PMZA), et aux plans de déplacement scolaires (PDS).

Aménager les lieux en tenant compte de leur accessibilité

La réduction des déplacements en voiture et camion passe aussi par une localisation des activités qui permette d'utiliser au mieux les possibilités de transport et de renforcer celles qui sont plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie.

Le plan de secteur, en tant que principal outil d'affectation du sol, joue un rôle crucial dans la structuration de l'espace et la gestion/réorganisation de la mobilité.

Dans cette première édition du tableau de bord, un indicateur s'intéresse ainsi à l'accessibilité des 145 zones d'activités économiques (ZAE) inscrites par révision du plan de secteur, depuis la moitié des années 80. (A l'avenir, l'indicateur tiendra compte de la révision de Bierset (AGW du 06/02/2003) et des 1500 ha concernés par le plan prioritaire d'affectation d'espace à l'activité économique arrêté en avril 2003 par le Gouvernement wallon.) Dans sa version actuelle, l'indicateur se limite au transport des personnes et à l'accessibilité des ZAE par RGG (distance à un échangeur), bus (distance à une ligne de bus) et train (distance à la gare). A l'avenir, l'indicateur devrait également examiner l'accessibilité des ZAE pour le transport de marchandises (par route, rail, voir d'eau et voie aérienne). L'appréciation de l'accessibilité globale, multimodale, est basée sur une pondération 50%-50% des cotes d'accessibilité par la route et par les transports collectifs (bus et train).

On constate ainsi que la plupart des nouvelles ZAE bénéficient d'une accessibilité globale bonne ou moyenne. Ces ZAE disposent ainsi d'un potentiel de transfert modal de la voiture particulière vers les modes collectifs (bus essentiellement). Cependant, pour que cette potentialité se traduise dans les faits, un faisceau de politiques et de mesures sera nécessaire : sensibilisation, incitants économiques, amélioration de l'offre, développement des plans de transport d'entreprises, création de parcs-relais, mesures restrictives à l'usage de la voiture, etc.

La classification « ABC » (profils de mobilité-profil d'accessibilité) devrait encore être opérationnalisée en Wallonie : l'indicateur élaboré ici permettra d'en évaluer l'efficacité. Dans une édition ultérieure, la méthode de calcul sera améliorée afin notamment de tenir compte du nombre de lignes de bus desservant chaque ZAE et de leur fréquence de desserte, ainsi que du type de gare SNCB et de la fréquence des différentes catégories de trains les desservant.

Cette section sera en outre complétée par un indicateur consacré à l'accessibilité multimodale des zones ayant fait l'objet d'un plan communal d'aménagement (PCA) dérogoire.

4. TROISIÈME OBJECTIF : DIMINUER LA DEMANDE DE DÉPLACEMENTS

Cet objectif, non encore évalué dans cette première édition du tableau de bord, est sans doute celui où les liens entre le développement territorial et la mobilité apparaissent le plus clairement. Peut-être est-ce en raison de ce caractère hybride que les données disponibles sont les plus rares.

Le SDER propose de promouvoir un usage du sol moins générateur de déplacements en voiture. Ceci passe, notamment, par le regroupement des activités et de l'habitat dans les centres urbains et les noyaux d'habitat (augmentation de la densité), en veillant à rapprocher les unes des autres les fonctions complémentaires (favoriser la « mixité des fonctions »). Notons que la densité urbaine permet non seulement de réduire la distance des déplacements nécessaires, mais aussi le coût moyen par habitant d'utilisation des infrastructures de transport – ce qui favorise la mise en place d'un réseau de transports en commun économiquement viable et compétitif par rapport à la voiture.

Par ailleurs, le SDER note que le développement des activités économiques à domicile, via le télétravail, pourrait permettre de réduire les besoins de déplacement de type navettes, ainsi que les effets négatifs externes qu'elles engendrent. Toutefois, un développement significatif du télétravail pourrait aussi conduire à une augmentation de la dispersion de l'habitat dans l'espace.

Dans une édition ultérieure du tableau de bord, les indicateurs proposés dans cette section permettront d'évaluer la mise en œuvre des principes de densité et de mixité des fonctions (habitat, activités économiques, services), mais il y sera aussi question du développement du télétravail ainsi que des services à domicile.

Chapitre IV : NOTE DE SYNTHÈSE DE LA FINALITÉ 4

VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTÉGER LES RESSOURCES

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FINALITÉ 4

Le cadre conceptuel

La finalité 4 correspond à l'objectif VII du SDER : « **Valoriser le patrimoine et protéger les ressources** ». L'exposé du projet spatial relatif à cet objectif VII souligne que « **les principes philosophiques qui orientent le SDER imposent que le patrimoine naturel, bâti et paysager soit protégé, géré avec prudence et développé. Il constitue en effet un patrimoine commun à tous les Wallons, facteur d'identité collective et d'une image positive de la région. Avec cet autre patrimoine commun que sont les ressources naturelles, il doit être géré de manière à pouvoir répondre aux besoins matériels et immatériels de demain comme à ceux d'aujourd'hui** » (SDER, p. 126).

Dans la même optique, l'un des 12 objectifs prioritaires du CAWa, « **Améliorer le cadre de vie** », vise à assurer la protection des patrimoines et à rendre l'environnement plus sain.

Il est utile de rappeler que l'objectif VII du SDER comporte 4 options :

- mettre en valeur et enrichir le patrimoine bâti ;
- protéger et développer le patrimoine naturel dans l'optique du développement durable de la Région wallonne ;
- améliorer l'intégration de la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement ;
- protéger et gérer durablement les ressources.

C'est dans ce contexte participant du développement territorial qu'a été construite la finalité 4. Deux préoccupations majeures émergent clairement : la valorisation du patrimoine et la protection des ressources naturelles. Elles forment les deux piliers de notre structure qui est édifiée autour de **deux objectifs** complémentaires :

- **Valoriser le patrimoine**
- **Gérer territorialement les ressources** naturelles

Le **premier objectif** de cette finalité vise la mise en valeur et le développement du patrimoine, qui comporte trois composantes : bâti, naturel et paysager. Les trois premières options sont donc traduites sous forme de sous-objectifs, respectivement :

- Valoriser le patrimoine bâti ;
- Valoriser le patrimoine naturel ;
- Valoriser le patrimoine paysager.

Le **second objectif** traduit la quatrième option citée dans le SDER. Cet objectif préconise une gestion territoriale des ressources en eau et des ressources du sol et du sous-sol, ainsi que la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables.

Le mode de spatialisation

La plupart des indicateurs de cette finalité sont construits et présentés à l'échelle de la Wallonie et des communes. Cependant, certains indicateurs nécessitent d'autres niveaux de spatialisation. En effet, les échelles administratives existantes ne se prêtent pas toujours à une caractérisation optimale des éléments étudiés. Un certain nombre d'indicateurs sont ainsi présentés à l'échelle des territoires et ensembles paysagers et d'autres à l'échelle des régions naturelles ou encore des régions agricoles.

2. PRESENTATION DES OBJECTIFS

2.1 PREMIER OBJECTIF : VALORISER LE PATRIMOINE

« *Au sens le plus large, le patrimoine recouvre à la fois le territoire et les richesses et ressources qu'il contient, ainsi que les œuvres des générations précédentes* » ; c'est ainsi qu'est définie la notion de patrimoine dans le SDER (p. A16).

« *Lorsqu'on situe la Wallonie dans son contexte spatial, un de ses atouts est la qualité de son patrimoine pris au sens large du terme : qualité du patrimoine naturel, bâti et paysager, intérêt des ressources naturelles, disponibilité de terrains et d'espace. Malheureusement, ce capital est trop souvent géré sans souci réel de son développement durable* » (SDER, p. 126). Or, en tant que facteur d'identité collective qui, de surcroît, se doit d'être le vecteur d'une image positive de la Région wallonne, le patrimoine wallon doit être protégé, géré avec prudence et développé.

Nous présentons ci-après les trois composantes du patrimoine - bâti, naturel et paysager - qui font l'objet de trois sous-objectifs distincts. Cependant, bien que chaque composante soit ici considérée isolément, il est impératif de prendre en compte les interactions étroites qui les relient.

➤ Sous-objectif 4.1.1. Valoriser le patrimoine bâti

Problématique

Selon le SDER, « *le patrimoine bâti de la Wallonie est constitué de l'ensemble des constructions, monuments, installations, ouvrages d'art ou vestiges qui en raison de leur intérêt collectif contribuent à l'identité régionale. Parmi ceux-ci, certains ont une valeur historique, archéologique, scientifique, artistique, sociale ou technique spécifique ; reconnus par les autorités, ils constituent le patrimoine classé de la Région* » (SDER, p. 94).

Le **patrimoine bâti** est encore **trop souvent dénaturé par la disparition d'éléments remarquables ou intéressants bien que des efforts importants de protection et de rénovation soient menés**. On assiste de plus à des développements hétéroclites de l'habitat et à l'envahissement des espaces publics par l'automobile (►F3), ce qui altère la qualité du cadre de vie au détriment du bien-être de tous (►F1).

La Wallonie doit protéger sélectivement les éléments constitutifs de son patrimoine afin de préserver les témoins les plus remarquables de son histoire.

Quatre grands principes président à l'approche patrimoniale de l'espace bâti : la **prévention**, la **sensibilisation**, la **hiérarchisation** des interventions et la **réaffectation**.

Le premier principe a pour but de prévenir les altérations. Plusieurs moyens y contribuent : les inventaires, le classement, les actions préventives et normatives des pouvoirs publics. Dans cette optique, le classement est la mesure de protection la plus importante prévue dans le CWATUP.

La sensibilisation à l'enjeu patrimonial vise à responsabiliser le citoyen, premier agent de la protection et de la conservation du patrimoine, c'est l'objet du second principe (►F5, à venir).

Parmi les nombreuses actions de valorisation à entreprendre, il est nécessaire de hiérarchiser les priorités d'intervention. Cela est souligné par le troisième principe.

Enfin, le quatrième principe vise à la rénovation et la réaffectation sélective des témoins du passé. Cet objectif impose l'intégration du passé aux besoins contemporains, en liant respect du patrimoine et souci de fonctionnalité actuelle.

Principaux développements

Dans le cadre du TBDT, nous avons jugé intéressant de réaliser des indicateurs permettant de suivre l'évolution des éléments bénéficiant d'une reconnaissance ou d'un statut de protection.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés au recensement des **monuments et ensembles architecturaux classés** ainsi qu'à l'étude de leur répartition spatiale. Cela constitue une première approche de caractérisation de ce qui a déjà été réalisé en termes de protection du patrimoine bâti. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le classement ne décharge pas le propriétaire de ses responsabilités d'entretien et de conservation de son bien.

Cet indicateur pourrait aller plus loin et examiner la répartition des biens classés en fonction des typologies (patrimoine religieux, civil, industriel, rural et urbain). Par ailleurs, le type de valorisation mériterait d'être présenté de manière plus approfondie : quelle est la quantification des primes et comment se répartissent les subsides accordés pour la protection et la valorisation du patrimoine classé, quel est le taux d'intervention par rapport au nombre de bâtiments classés, quelle est l'utilisation des biens concernés ... ?

Perspectives

Par la suite, et selon la disponibilité des données, il est prévu de réaliser deux indicateurs supplémentaires, l'un portant sur les **villages sous application du RGBSR**, l'autre sur les **périmètres RGB/ZPU**. Outre la localisation des éléments en question, il serait intéressant de pouvoir montrer l'évolution des superficies concernées et de mesurer l'effet des outils inhérents.

➤ **Sous-objectif 4.1.2. Valoriser le patrimoine naturel**

Problématique

Selon le SDER, la notion de patrimoine naturel couvre l'ensemble de la faune et de la flore, tant en milieu rural qu'urbain.

Sur le plan du patrimoine naturel, l'enjeu principal est d'assurer les conditions du maintien, du développement et de la mise en valeur des milieux naturels et des espèces protégées ou sensibles qu'ils abritent dans l'optique du développement durable. En effet, la biodiversité est en régression, en raison notamment de l'évolution des modes d'occupation et d'utilisation du sol. Les habitats naturels nécessaires à la survie des espèces végétales et animales sont de plus en plus isolés et menacés de disparition. C'est pourquoi la sauvegarde et la restauration du réseau écologique est devenue une priorité.

La qualité patrimoniale de certains sites naturels a été établie depuis longtemps et certaines parties du territoire se sont vues attribuer une vocation exclusive de conservation, qu'il importe aujourd'hui de consolider. Cependant, cette politique volontariste de sauvegarde doit être complétée ; il faut également **envisager le développement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire**, en étant attentif aux conditions qui favorisent le maintien et le développement de la faune et de la flore. Cette notion rejoint le concept mis en œuvre dans le cadre des directives européennes et plus particulièrement celles du réseau Natura 2000. Par ailleurs, il faut être attentif à prévenir la dégradation des sites en attente d'un statut.

Principaux développements

La construction d'indicateurs permettant de suivre l'évolution du patrimoine naturel nécessite de s'intéresser à l'état des différents milieux, à la biodiversité et à la conservation ou la restauration d'un réseau de sites capables d'héberger et de maintenir cette biodiversité. Ceci se fera notamment en suivant l'évolution des zones naturelles bénéficiant d'un statut de protection.

Pour la première version du TBDT, nous avons donc réalisé un indicateur portant sur les **zones naturelles protégées**, qui reprend la localisation et la superficie des zones de conservation de la nature. Cet indicateur reprend les zones concernées par les outils dérivés de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, telles que réserves naturelles domaniales, réserves naturelles agréées et réserves forestières, de même que certains outils wallons pour la protection d'habitats spécifiques, telles les zones humides d'intérêt biologique et les cavités souterraines d'intérêt scientifique. Enfin, le réseau européen Natura 2000 constitue une autre forme d'action visant au maintien des habitats et des espèces protégés ou sensibles.

L'enjeu majeur, en termes de patrimoine naturel, est le développement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, au-delà des zones protégées. Cela nécessite la mise en œuvre d'un réseau écologique cohérent. La sauvegarde et le maintien de la biodiversité en Wallonie vont de pair avec une prise de conscience de la part de tous les acteurs de la société (► F5, à venir), impliquant l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (► F1, F2, F3). En effet, la protection de l'environnement est à envisager en filigrane dans toute politique sectorielle et est dès lors un sujet largement transversal.

L'indicateur réalisé pourrait être amélioré en étant reformulé différemment et aller dans le sens d'un classement des zones protégées en trois catégories : les zones de pure contrainte, les zones à gestion active et les zones à sensibilisation « nature » (parcs naturels, PCDN...).

Perspectives

Pour une prochaine publication du TBDT, et en fonction des données disponibles, on envisage d'introduire un indicateur sur les **arbres et haies remarquables**.

➤ **Sous-objectif 4.1.3. Valoriser le patrimoine paysager**

Problématique

Le paysage peut être défini de multiples façons et recouvrir des sens très différents. Dans le cadre du présent travail, nous nous appuyons sur la définition de la Convention européenne du Paysage² selon laquelle le paysage doit être compris comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention européenne du Paysage concerne tant les espaces naturels, ruraux, urbains que périurbains. Elle vise aussi bien les paysages ordinaires et les paysages dégradés que les paysages exceptionnels.

La valeur patrimoniale d'un paysage est justifiée par sa configuration naturelle, par l'intervention humaine et par la combinaison de ces deux facteurs.

Le patrimoine paysager relève de toute une série d'outils du ressort de l'aménagement du territoire (CWATUP, périmètres d'intérêt paysager des plans de secteur, périmètres RGBSR), de la politique de protection du patrimoine (sites classés), ou encore d'autres outils (parcs naturels). D'autres actions se focalisent sur le patrimoine paysager, tels les points de vue remarquables et périmètres d'intérêt paysager proposés par l'ADESA.

La composante paysagère du patrimoine se distingue des deux autres composantes (bâti et nature) dans la mesure où une dimension perceptive doit nécessairement être prise en compte ; il s'agira d'intégrer l'aspect esthétique (notions d'équilibre et d'harmonie) et l'aspect d'accessibilité et de visibilité (notion de point de vue).

Un enjeu majeur caractérise la problématique du **paysage**. Les paysages contribuent à la qualité du cadre de vie (►F1, F3), à l'affirmation d'une identité culturelle et territoriale et constituent une base potentielle de développement économique (►F2).

Ce potentiel est cependant **parfois dévalorisé par des éléments mal intégrés ou sans qualité urbanistique et des zones dégradées qui nuisent à l'image de la Wallonie**. Il existe une grande diversité de paysages dans l'espace relativement restreint de la Wallonie et le maintien de cette diversité est une option largement souhaitée. Il faut **veiller à sauvegarder leur qualité et leur spécificité**, et à restaurer leur cohérence de manière volontariste lorsque c'est nécessaire. Les actions envisagées visent dès lors à lutter contre l'appauvrissement, la banalisation ou la dégradation des paysages, en cohérence avec la Convention européenne du Paysage.

Il existe un lien assez marqué entre la problématique du paysage et la finalité 3 (« Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité »). Le paysage subit en effet de profondes mutations dues aux modalités de transport, que ce soit de façon directe parce que ceux-ci nécessitent des infrastructures ou de façon indirecte parce qu'ils favorisent les délocalisations et relocalisations d'activités.

La mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage implique, entre autres, la **connaissance et la caractérisation des paysages dans la perspective d'en assurer la gestion, la conservation voire la restauration**. Une démarche d'identification des différents paysages wallons a dû être réalisée. C'est la CPDT qui a été chargée de cette identification ; le travail cartographique mené a conduit à identifier 76 territoires paysagers, pouvant être regroupés en 13 ensembles paysagers régionaux.

² Florence, 2000 ; entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004

Principaux développements

L'indicateur présenté décrit les **grands types d'occupation du sol par ensembles paysagers**, en relation également avec les formes principales de relief. Il permet de disposer d'une **base** à partir de laquelle on pourra construire d'autres indicateurs pour suivre et comprendre l'évolution du repérage des paysages étudiés.

Perspectives

Un indicateur sur les **périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables**, ainsi qu'un indicateur sur les **sites classés** seront produits pour la prochaine publication du tableau de bord.

2.2 DEUXIÈME OBJECTIF : GERER TERRITORIALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

En référence aux besoins des générations futures, le principe d'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, ou qui ne se renouvellent que lentement, est un élément primordial. En tant qu'atouts essentiels de la Wallonie, les ressources naturelles du territoire wallon doivent être protégées et gérées de manière adéquate et durable.

Cet objectif aborde la gestion des ressources du sol et du sous-sol, des ressources en eau, mais aussi la gestion de l'énergie.

➤ **Sous-objectif 4.2.1. Gérer les ressources du sol et du sous-sol**

Occupation du sol

Problématique

Parmi les ressources naturelles à protéger, le **sol** doit non seulement être considéré comme une **ressource mais aussi** comme le « **support** » du **développement territorial**.

Dans cette optique, la **gestion parcimonieuse** du sol et du sous-sol constitue un des fondements du SDER mais aussi de nombreux autres documents ou plans (SDEC, PEDD, CWATUP...). Un aménagement raisonné des sols doit donc permettre une optimisation de l'utilisation de ceux-ci en préservant par exemple les terres agricoles de bonne qualité et en mettant un frein aux emprises excessives sur les espaces ouverts. L'application de ces principes aura également un effet positif sur les autres ressources en relation avec le sol, telle que l'eau.

Tout d'abord, c'est la thématique de l'occupation du sol qui est abordée, c'est donc le sol en tant que « support » du développement territorial qui est appréhendé ici. Les principales catégories d'occupation que sont la forêt, le milieu agricole, et les terres « urbanisées » (terres résidentielles (► F1), superficies dévolues aux activités économiques (► F2) et infrastructures de transport (► F3)) sont présentées sous une approche statique et évolutive. En effet, un suivi de l'évolution des surfaces du territoire wallon affectées à ces types d'occupation du sol s'avère particulièrement pertinent pour cerner la pression des actions humaines (activités économiques, urbanisation, agriculture intensive...) sur les habitats naturels et les espèces, ainsi que sur les paysages, montrant ainsi le lien entre les deux objectifs déclinés dans la présente finalité.

Principaux développements

Le **milieu forestier** est abordé selon plusieurs aspects : un premier indicateur en présente les **caractéristiques majeures**, un second indicateur fait état de sa **diversité**, tandis qu'un troisième indicateur fait le point sur les différents **types de propriétaires forestiers**. Il ressort que la forêt est un élément majeur dans l'occupation du territoire wallon (taux de boisement de 33%) et constitue à ce titre une richesse naturelle considérable. Elle aura sans doute un rôle de plus en plus important à jouer à l'avenir au sein d'une région qui veut allier développement économique et qualité du cadre de vie (► F1, F2). La gestion forestière en Région wallonne se conçoit de plus en plus en termes de pluri-fonctionnalité ; la recherche de grands équilibres basés sur la coexistence de vocations de production, de protection, et de conservation est un enjeu sociétal qui paraît se refléter dans les grandes lignes de l'évolution de la surface forestière au cours du temps. Cependant, le morcellement important et la taille réduite de certaines propriétés (principalement privées) restent, à certains égards, un handicap pour la garantie d'une gestion globale s'inscrivant dans une politique régionale de gestion durable. Des mesures incitatives au regroupement de propriétaires ou la création d'un centre régional de la propriété forestière privée ou encore la diminution / suppression des droits de succession sont autant de mesures qui permettraient d'insérer la forêt privée dans une politique forestière régionale, tout en préservant les droits fondamentaux de la propriété privée.

Le milieu agricole est un autre élément majeur de l'occupation du territoire wallon, puisqu'il couvre non loin de la moitié du territoire wallon. L'indicateur présenté fait le point sur les **grandes tendances de l'évolution agricole** de 1980 à 2002 et sur la situation en 2002. L'occupation de l'espace par l'agriculture fait intervenir plusieurs tendances : les exploitants agricoles sont pris dans une dynamique d'agrandissement de leur exploitation et de diversification des productions, le nombre d'agriculteurs ne cesse de se réduire et les pressions extérieures à l'activité agricole (urbanisation, loisirs, protection des milieux naturels) peuvent conduire à des transferts de terre agricole.

Le dernier indicateur réalisé, jusqu'à présent, pour ce critère « **occupation du sol** » décrit l'**évolution** de cette occupation **par grandes catégories d'utilisation**. Sont reprises ici sous ce terme uniquement les terres résidentielles, les superficies dévolues aux activités économiques et les infrastructures de transport, soit les principales catégories de terres dévolues à l'urbanisation. L'analyse fait ressortir un usage de plus en plus extensif du sol qui s'oppose au principe de gestion parcimonieuse. La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre devrait donner une nouvelle actualité au principe d'usage parcimonieux du sol. En effet, une urbanisation moins extensive limite la nécessité de se déplacer, accroît l'attrait des modes doux et permet une meilleure organisation des transports en commun (► F3). De plus, les formes d'urbanisation plus compactes permettent des économies de chauffage, autre source d'émissions de GES. Néanmoins, certains signes semblent indiquer un regain d'intérêt pour la résidence en ville, notamment de la part des seniors, des célibataires et des familles monoparentales (groupes en croissance). Ces tendances encore ténues pourraient prendre de l'ampleur, moyennant une politique active, et se traduire par un ralentissement de la périurbanisation et de l'usage du sol par la résidence (► F1). La mise à jour du PLI permettra un suivi approfondi des dernières tendances observées sur le territoire.

Perspectives

Un certain nombre d'indicateurs complémentaires seront réalisés, dans un avenir plus ou moins proche, afin d'avoir une vision plus globale de la problématique. Ils porteront sur l'artificialisation des sols, le taux d'occupation des zones urbanisables par commune (► F1), la répartition des constructions (permis/ZAD/PCA/SSC), le devenir des terres agricoles et l'évaluation des aptitudes et potentialités des sols. Toutefois, ces indicateurs sont toujours au stade de la réflexion et doivent être avant tout considérés comme étant des pistes à explorer. Il faudra vérifier dans quelles mesures ils sont pertinents, réalisables et surtout dans quelles mesures les données nécessaires sont disponibles. Certains d'entre eux sont donc susceptibles d'être abandonnés.

Réhabilitation et dégradation des sols et sous-sols

Problématique

Le second aspect envisagé n'a pas encore été abordé dans la première version du TBDT. Il s'agit de l'aspect plus qualitatif des sols et sous-sols, plus précisément la réhabilitation et la dégradation de ceux-ci. Il s'agira donc ici de considérer le **sol et le sous-sol en leur qualité de « ressources »**. L'exploitation des ressources non renouvelables du sous-sol doit **éviter le gaspillage et la valorisation non adéquate**.

Ce critère est à envisager en synergie avec la finalité 2 (► F2) en ce qui concerne les sites d'activités économiques désaffectés (SAED). En effet, un certain nombre d'indicateurs sur les SAED sont prévus. Toutefois, il est fort possible, et même probable, que ces indicateurs soient déplacés dans la finalité 2. Il ne resterait alors qu'un seul indicateur dans la finalité 4, qui concernerait la localisation des carrières et les ressources qui y sont exploitées. Il était question également de traiter des anciennes mines et zones karstiques, toutefois cette problématique semble trouver plus sa place dans la finalité 1 (► F1), parmi les divers points portant sur la sécurité du cadre de vie.

La gestion des ressources du sol et du sous-sol est un thème en étroite relation avec l'ensemble des autres finalités. Le principe d'usage parcimonieux des sols se retrouve au travers de toute la finalité 1, que ce soit au niveau du logement, des équipements et services, ou encore de la problématique plus globale du cadre de vie (► F1).

La finalité 2 est également concernée par la problématique de l'occupation du sol, ce qui se traduit par la recherche d'une localisation optimale pour les activités économiques (► F2).

Enfin, la finalité 3 se soucie de la localisation des activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité, et préconise la prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol et lors des changements de localisation des entreprises. Elle encourage également la mixité et la densité raisonnées (► F3).

➤ **Sous-objectif 4.2.2. Gérer les ressources en eau**

Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages

Problématique

L'eau constitue une richesse de la Wallonie. Un **enjeu majeur** pour la Région wallonne concerne la **disponibilité et la qualité des ressources en eau**. Or, certaines nappes sont surexploitées. A l'avenir, les ressources en eau ne seront suffisantes que dans la mesure où elles seront protégées contre la surexploitation locale et la pollution. D'autre part, des mesures devraient être prises pour assurer la qualité de l'eau à moyen et long termes. Les mesures en question sont des mesures de protection et/ou d'assainissement : les objectifs de qualité, qui correspondent à des normes à atteindre, la mise en place de zones de protection pour les captages, la protection contre les nitrates et l'assainissement des eaux usées sont des exemples de telles mesures ; elles sont souvent réglementées par une directive européenne.

La mise en place de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) vise à répondre aux défis importants que sont la protection des captages, l'épuration et l'amélioration de la gestion du cycle de l'eau. La SPGE a notamment dans ses attributions la mise en œuvre d'une double politique : d'une part, l'adaptation du prix de l'eau à son véritable coût et d'autre part, une utilisation plus rationnelle de l'eau.

La gestion des ressources en eau est une thématique non développée dans cette première version du TBDT. Une dizaine d'indicateurs pourront être réalisés sur le thème de l'eau dans des éditions ultérieures ; ils seront répartis en **deux volets** : **l'exploitation et la protection des nappes phréatiques et des captages**, et la **gestion des cours d'eau et des bassins versants**.

Le SDER, dans sa partie « mise en œuvre du projet » souligne la nécessité d'assurer la protection des captages et l'approvisionnement en eau de qualité. A cette fin, la détermination de zones de protection des captages poursuit l'objectif de limiter les risques de contamination et de permettre une utilisation durable des nappes aquifères. En ce qui concerne l'exploitation des nappes, il est indispensable de prendre des mesures, telle que la diminution des prélèvements, afin de leur garantir un niveau d'exploitation durable. Les eaux de surface doivent également être protégées, cette protection étant assurée par l'obligation de prévoir l'assainissement des eaux usées. Il est dès lors indispensable de prévoir les localisations adéquates pour l'implantation des stations d'épuration.

Perspectives

Pour le premier critère (exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages), les indicateurs suivants sont prévus : **prélèvements par captages et par nappes phréatiques**, zones de prévention et de protection des eaux potabilisables, qualité physico-chimiques des eaux souterraines et de surface, qualité biologique des eaux de surface, stations d'épuration : charges nominales et volumes traités, et, enfin, raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage. Seul le premier de ces indicateurs semble réalisable à l'heure actuelle.

Pour les autres indicateurs, les données sont soit incomplètes ou incertaines (dans le sens où il n'existe pas de certitude sur leur existence, leur disponibilité et leur fiabilité), ou une concertation avec l'équipe responsable de la réalisation du tableau de bord de l'environnement est nécessaire, afin d'éviter les redites. Cela sera précisé dans la poursuite de nos travaux.

Le second volet, portant sur la gestion des cours d'eau et des bassins versants, prévoit jusqu'à présent trois indicateurs : le premier sur les barrages et berges stabilisées, le second sur les zones inondables (► F1) et le troisième sur les zones de démergement. Les deux premiers sont « en attente », faute de données exhaustives disponibles, le troisième semble réalisable à condition de disposer des données utiles à sa construction. Ce critère possède par ailleurs un lien évident avec le critère 3.2.3.2. de la finalité 3 (Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau), en ce sens qu'il y est question de la problématique des boues de dragage, non abordée ici (► F3).

Selon le SDER, une cartographie des principales pollutions et des zones à risques (de pollution) est indispensable. Peut-être faudrait-il dès lors évaluer l'intérêt de l'ajout d'un tel indicateur dans le TBDT.

► **Sous-objectif 4.2.3. Gérer l'énergie**

La protection des ressources naturelles nécessite également une **utilisation parcimonieuse** des ressources énergétiques. Or **les tendances actuelles de consommation en énergie ne sont pas renouvelables**. Dans une **optique de développement durable**, la mise en œuvre du développement d'énergies renouvelables, telles l'énergie éolienne ou solaire, doit s'accompagner d'une rationalisation et d'une diminution de la consommation énergétique. L'utilisation rationnelle d'énergies renouvelables implique de prendre certaines mesures, parmi lesquelles favoriser la cogénération chez les gros consommateurs de chaleur, favoriser l'installation de petites unités de production d'électricité au fil de l'eau accompagnées de leurs réservoirs de stockage, exploiter la biomasse (déchets de la sylviculture, de l'agriculture, déchets ménagers), développer l'énergie éolienne et l'énergie solaire. La production d'énergie renouvelable n'est cependant pas toujours exempte de nuisances environnementales et paysagères, fait dont il importe de tenir compte dans leur localisation et leur mise en œuvre. C'est pourquoi il est indispensable de procéder à une réflexion globale et préalable et d'éviter une politique du coup par coup.

Les différents aspects repris sous cette thématique concernent le **développement des énergies renouvelables** ainsi que le **transport de l'énergie**. Ces aspects feront l'objet de deux critères dans une version ultérieure du TBDT.

Les pays signataires du protocole de Kyoto se sont engagés en 1997 à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la Belgique s'est engagée à limiter sa production de CO₂ à 126,6 millions de tonnes à l'horizon 2010, objectif qui nécessite la mise en place d'un programme radical car les émissions de CO₂ sont en croissance et dépassaient déjà cette limite en 1996.

Parmi les moyens proposés pour atteindre cet objectif, on trouve la cogénération, **l'utilisation des énergies renouvelables**, l'efficacité énergétique et **l'utilisation rationnelle de l'énergie** (URE). Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à l'utilisation et au développement des énergies renouvelables. Un seul indicateur est prévu dans ce critère. Il permettra de situer les **principaux sites de production d'énergie renouvelable** et d'estimer leur part dans la consommation intérieure brute si les données disponibles le permettent. On pourrait de plus envisager de cartographier les zones à haut potentiel qu'il est nécessaire de préserver dans cette optique.

Le second critère s'intéressera au transport de l'énergie. Un premier indicateur potentiel serait la **localisation des centrales et du réseau de transport électrique**. Un second indicateur est proposé, il présenterait la **localisation, le type et le rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées**. Toutefois, après réflexion, il semble que cet indicateur soit plus à sa place dans l'aspect paysager. La réalisation de ces deux indicateurs est, une fois de plus, subordonnée à l'existence et à l'obtention de données.

3. PERSPECTIVES

Pour suivre au mieux les différents éléments spécifiés dans les divers textes de politique régionale, une trentaine d'indicateurs, que l'on pourrait construire dans un avenir plus ou moins proche, ont pu être identifiés pour la finalité 4. Beaucoup ne figurent pas dans la première version du TBDT et devraient être, si acceptés par tous les acteurs concernés, réalisés pour les éditions ultérieures. Toutefois, il faudra être attentif au respect de la transversalité avec les autres finalités. Par conséquent, certains indicateurs sont susceptibles de glisser d'une finalité à l'autre. Il faudra de plus veiller à **éviter les recoupements, en particulier avec le tableau de bord de l'environnement** dont la mission prioritaire n'est cependant pas de traduire la spatialisation de l'information. Une question essentielle est donc de savoir comment organiser l'articulation entre ces deux tableaux de bord afin d'éviter les redites. Cette question semble concerner plus particulièrement la finalité 4.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : NOTE GENERALE DE PRESENTATION DU TBDT – PREMIERE VERSION.....	3
1. « PHILOSOPHIE » ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA REALISATION DU TBDT	3
2. QUESTIONS IMPORTANTES ET PISTES A EXPLORER POUR UNE PROCHAINE PUBLICATION DU TBDT	10
PREAMBULE	11
CHAPITRE I : NOTE DE SYNTHESE DE LA FINALITE 1.....	12
1. INTRODUCTION	12
2. PREMIER OBJECTIF : REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS D'AMENAGEMENT.....	13
2.1 <i>Adapter l'offre en logement aux besoins de la population.....</i>	<i>14</i>
2.2 <i>Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire.....</i>	<i>16</i>
3. DEUXIEME OBJECTIF : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX EN EQUIPEMENTS ET SERVICES	18
3.1 <i>Réflexion critique autour des indicateurs réalisés</i>	<i>19</i>
3.2 <i>Une approche synthétique de résultats de l'objectif 1.2</i>	<i>22</i>
3.3 <i>Propositions pour les prochaines versions du TBDT.....</i>	<i>23</i>
CHAPITRE II : NOTE DE SYNTHESE DE LA FINALITE 2.....	24
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FINALITÉ 2	24
2. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS.....	26
2.1 <i>Premier objectif : Assurer la croissance de la production de richesses</i>	<i>26</i>
2.2 <i>Deuxième objectif : Tendre vers une répartition plus équitable des richesses</i>	<i>30</i>
3. PERSPECTIVES.....	35
CHAPITRE III : NOTE DE SYNTHESE DE LA FINALITE 3.....	37
1. INTRODUCTION	37
2. PREMIER OBJECTIF : INTÉGRER LA WALLONIE DANS LES RÉSEAUX TRANSEUROPEENS DE TRANSPORT : UN DÉFI STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	38
3. DEUXIEME OBJECTIF : FAVORISER LE REPORT DE MODE	39
4. TROISIEME OBJECTIF : DIMINUER LA DEMANDE DE DEPLACEMENTS.....	44
CHAPITRE IV : NOTE DE SYNTHESE DE LA FINALITE 4.....	45
1. PRÉSENTATION GENERALE DE LA FINALITE 4	45
2. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS.....	46
2.1 <i>Premier objectif : Valoriser le patrimoine.....</i>	<i>46</i>
2.2 <i>Deuxième objectif : Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	<i>50</i>
3. PERSPECTIVES.....	55

RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 2003-2004
Septembre 2004

ANNEXE

**PRESENTATION DE LA PREMIERE VERSION DU “TABLEAU
DE BORD DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL” (TBDT)**

Thème 5
Systemes de Gestion d’Informations Territoriales (SyGIT)

**Université Catholique
de Louvain**

**CREAT
(UCL)**

**Université Libre
de Bruxelles**

**GUIDE
(ULB)**

**Université
de Liège**

**LEPUR
(UIg-FUSAGx)**

Pilote thème 5 :

LEPUR-FUSAGX : J. Rondeux

Chefs de service

GUIDE-ULB : C. Vandermotten, M-F. Godart

CREAT-UCL : M-L. De Keersmaecker

LEPUR-ULg : B. Mérenne, H-J. Gathon

Chargés de recherche

CREAT-UCL : P. Corten-Gualtieri, D. Costermans, N. Eckhardt, M. Grandjean

GUIDE-ULB : E. Castiau, D. Istaz, M-E. Ronveaux

LEPUR-ULg : M. Jaspard, W. Lejeune-Ben Sedrine, B. Pirotte, C. Schenke

LEPUR-FUSAGx : F. Brévers

Chargés de recherche

P. Corten-Gualtieri ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Costermans ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

N. Eckhardt 1 ETP depuis le 01/04/04.

M. Grandjean 1 ETP jusqu'au 01/04/04.

E. Castiau ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Istaz 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

M-E. Ronveaux ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

M. Jaspard en appui durant 3 mois en ½ ETP.

W. Lejeune-Ben Sedrine ¾ ETP durant 9 mois de la subvention.

B. Pirotte en appui durant 3 mois en ½ ETP.

C. Schenke 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

F. Brévers 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

Chapitre I : ANNEXES DE LA FINALITE 1

1. STRUCTURE DE LA FINALITE 1 ET ETAT D'AVANCEMENT

Le tableau suivant reprend la structure complète de la finalité 1, telle qu'envisagée actuellement, et fait par ailleurs le point sur son état d'avancement, en faisant la distinction entre :

- Indicateurs prioritaires → indicateurs validés par le groupe de travail ou le CAT et pour lesquels les données sont disponibles avec certitude ;
- Indicateurs potentiels → indicateurs validés mais réalisables sous réserve de disponibilité de données ;
- Pistes d'indicateurs → (-) indicateurs non réalisables faute de données exhaustives et pertinentes => données à activer ou encore (*) indicateurs non pleinement explorés et donc susceptibles d'être réadaptés.

Indicateurs de la finalité 1	Indicateurs réalisés (« publiés »)	Indicateurs prioritaires	Indicateurs potentiels	Pistes d'indicateurs
Objectif 1.1 : « Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement »				
Sous-objectif 1.1.1 : « Adapter l'offre en logement aux besoins de la population »				
Critère 1.1.1.1 : « Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille »				
Nombre de pièces de logement pour 100 occupants par secteur statistique			X	
Critère 1.1.1.2 : « Réponse aux possibilités financières des ménages »				
A. Prix de l'immobilier acquisitif et revenu des ménages :				
a- prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon	X			
b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages par commune	X			
B. Prix du foncier et revenu des ménages :				
a- prix moyen du foncier dans la commune par rapport au prix moyen du foncier wallon	X			
b- rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages par commune	X			
C. Prix de l'immobilier locatif et revenu des ménages :				
a- prix moyen de l'immobilier locatif dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier locatif wallon		X		
b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier locatif et le revenu moyen des ménages		X		
Critère 1.1.1.3 : « Réponse aux besoins sociaux »				
A. Logement social locatif et ménages en difficulté :				
a- Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté par commune			X	
B. Logement social :				
a- part des logements sociaux créés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social			X	

b- part des logements sociaux rénovés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social			X	
Critère 1.1.1.4 : « Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées »				
Logements spécifiques des personnes âgées :				
A- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et + par commune et par bassin de vie	X			
B- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans par commune et par bassin de vie	X			
Sous-objectif 1.1.2 : « Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire »				
Critère 1.1.2.1 : « Gestion parcimonieuse du sol »				
Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues (remplacées dès que PLI rend possible par : parcelles bâties) par commune	X			
Critère 1.1.2.2 : « Amélioration du parc des logements prioritairement dans les quartiers dégradés »				
Etat relatif du confort des logements dans les quartiers dégradés par rapport à la moyenne wallonne			X	
Critère 1.1.2.3 : « Renforcement de la concentration de l'habitat »				
Indice de dispersion spatiale relative des nouveaux logements par bassin de vie, province et la Wallonie		X		
Critère 1.1.2.4 : « Implantation des logements dans les noyaux d'habitat »				
Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons (remplacé plus tard par : évolution des nouvelles constructions dans ces mêmes zones)		X		

Objectif 1.2 : « Répondre aux besoins sociaux en équipements et services »				
Sous-objectif 1.2.1 : « Améliorer l'accueil de la petite enfance »				
Critère 1.2.1.1 : « Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance »				
Petite enfance : taux de couverture	X			
Taux d'activité féminin		X		
Sous-objectif 1.2.2 : « Assurer l'accessibilité à l'école »				
Critère 1.2.2.1 : « Accessibilité aux établissements scolaires »				
Modes de déplacement domicile – école secondaire par bassin de vie	X			
Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat				X
Accessibilité des écoles aux transports en commun				X
Sous-objectif 1.2.3 : « Assurer l'accessibilité aux soins de santé »				
Critère 1.2.3.1 : « Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire »				
Part des plus de 60 ans par bassin de vie	X			
Indice comparatif de mortalité par bassin de vie	X			
Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie	X			
Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie	X			
Aides et soins à domicile ainsi que centres de jours pour les personnes âgées				X

Sous-objectif 1.2.4 : « Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs »				
Critère 1.2.4.1 : « Accessibilité aux équipements culturels »				
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des cinémas par bassin de vie		X		
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des centres culturels		X		
Critère 1.2.4.1 : « Accessibilité aux équipements sportifs »				
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des piscines par bassin de vie			X	
Sous-objectif 1.2.5 : « Assurer l'accessibilité aux services publics »				
Critère 1.2.5.1 : « Accessibilité aux bureaux de poste »				
Offre en bureaux de poste au sein des communes	X			
Sous-objectif 1.2.6 : « Assurer l'accessibilité aux commerces »				
Critère 1.2.6.1 : « Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux »				
Hierarchie des villes sur base de leur équipement commercial		X		
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des supermarchés			X	

Objectif 1.3 : « Améliorer la sécurité du cadre de vie »				
Sous-objectif 1.3.1 : « Prévenir les dégâts liés aux inondations et aux autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures »				
Critère 1.3.1.1 : « Prévention des risques d'inondation en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant des risques d'inondation				X (-) Voir ci-dessous
Critère 1.3.1.2 : « Prévention des autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant d'autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures				X (-) Voir ci-dessous
Sous-objectif 1.3.2 : « Rendre adéquate la localisation des activités dangereuses par rapport à l'habitat et prévenir les risques technologiques »				
Critère 1.3.2.1 : « Prévention des risques technologiques en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans un périmètre de sécurité x autour des industries à risques (SEVESO et autres?)				X (-) Voir ci-dessous
Sous-objectif 1.3.3 : « Améliorer la sécurité de la population »				
Critère 1.3.3.1 : « Sécurisation des usagers les plus faibles »				
En réflexion : Pistes : part des usagers faibles accidentés par rapport à la population totale (graphique +t évolution par province et bassin de vie) / montants investis dans les aménagements sécurisants pour piétons et cyclistes				X (-) Voir ci-dessous

Objectif 1.4 : « Améliorer la qualité du cadre de vie »				
Sous-objectif 1.4.1 : « Développer un cadre de vie épanouissant à travers les lieux de socialisation »				
Critère 1.4.1.1 : « Réponse aux besoins des habitants en matière d'espaces publics »				
En réflexion :				
Pistes : offre en plaine de jeux par rapport au nombre de jeunes enfants ; offre en parcs et jardins publics, offre en espaces piétonniers, offre en maisons de quartier et lieux de convivialité par rapport au nombre d'habitants ?				X
Sous-objectif 1.4.2 : « Prendre en compte les caractéristiques du bâti aux niveaux architectural, urbanistique et paysager »				
Critère 1.4.2.1 : « Prise en compte des réglementations existantes en matière d'urbanisme »				
En réflexion :				
Pistes : nombre de permis d'urbanisme octroyés en zone de RGBSR ou part des surfaces dans les zones à caractère rural qui répondent à ce régime / quantification d'autres règlements urbanistiques ?				X (*) Voir ci-dessous
Critère 1.4.2.2 : « Protection de la qualité architecturale du bâti »				
En réflexion :				
Pistes : quantification des primes (restauration du patrimoine, utilisation de matériaux traditionnels,...) ?				X (*) Voir ci-dessous

(-) L'objectif 1.3 pose des difficultés au niveau des données disponibles à court terme :

En effet, les sous-objectifs 1.3.1 à 1.3.2 consacrés à la prévention des dégâts liés aux inondations et aux autres risques naturels ainsi qu'aux risques technologiques en zones d'habitat nécessitent, pour la construction d'indicateurs pertinents :

- la finalisation de la cartographie des zones à risques (zones inondables, la plupart des autres zones à risques naturels) par la Région Wallonne,
- la finalisation de la dernière version du PLI de la Région Wallonne qui permettra la localisation des permis d'urbanisme dans les zones étant à la fois zones d'habitat et zones à risques.

Des indicateurs pourront dès lors être établis, prenant en compte le nombre de nouveaux permis d'urbanisme annuel au sein de ces zones à risques. Ils tiendront également compte du degré de risque de ces zones.

Le sous-objectif 1.3.3 a jusqu'à présent abordé la sécurité de la population sous le critère « sécurisation des usagers faibles » (piétons et cyclistes). Des données accessibles concernant le nombre d'accidents de piétons et cyclistes permettent d'établir une courbe de tendance sur plusieurs années par province et par bassin de vie. Par contre, le manque de centralisation et donc l'absence de données exhaustives relatives aux aménagements sécurisants pour piétons et cyclistes (tels que les investissements dans des pistes cyclables sécurisées ou les zones 30, leur densité,...) - mis à part les données concernant le RAVeL - rendent difficile l'élaboration d'indicateurs à l'échelle communale pour l'ensemble du territoire wallon. Par ailleurs, nous avons évité de traiter des aspects « sécuritaires » (sentiment de sécurité lié à la criminalité, à la présence policière...), car les critères seraient subjectifs et les données peu pertinentes, liés au degré de tolérance, au nombre de plaintes déposées...

Nous proposons dès lors de « mettre au frigo » l'objectif 1.3 pour l'année à venir, dans l'attente de la disponibilité des données nécessaires.

(*) L'objectif 1.4 a été abordé depuis peu et nécessite encore réflexion concernant sa structure : les critères et les pistes d'indicateurs proposés ci-dessus sont donc provisoires et sujets à modification. La réalisation des indicateurs dépendra entre autres de l'existence et de l'accessibilité des données recherchées et des éventuels recoupements avec la finalité 4 (protection du patrimoine).

2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?

Cette grille reprend, pour chaque indicateur publié dans la version actuelle du TBDT, les diverses échelles d'analyse utilisées et le type de support illustratif (carte, graphique ou tableau) où le lecteur trouvera l'information en question.

La grille ne reprend pas l'information relative aux indicateurs futurs car la pratique de cet exercice a pu nous montrer que c'est à l'épreuve de la construction même d'un indicateur donné que la pertinence et/ou le caractère opérationnel du choix *ex ante* des échelles se vérifie.

Légende :

- C : résultats présentés sous forme cartographique,
- G : résultats présentés sous forme de graphique ;
- T : résultats présentés sous forme de tableau.

ECHELLE INDICATEUR	<i>Infra-communale</i>	<i>Communale</i>	<i>Supra communale</i>			<i>Régionale</i>
	<i>Ancienne commune</i>		<i>Bassin de vie</i>	<i>Arrondissement</i>	<i>Province</i>	<i>Région Wallonne</i>
<i>A. Prix de l'immobilier acquisitif et revenu des ménages :</i>						
<i>a- prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon</i>		C			G	
<i>b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages</i>		C			G/T	
<i>B. Prix du foncier et revenu des ménages :</i>						
<i>a- prix moyen du foncier (total et au m²) dans la commune par rapport au prix moyen du foncier wallon</i>		C (x2)			G/T	
<i>b- rapport entre le prix moyen du foncier (total et au m²) et le revenu moyen des ménages</i>		C (x2)			G/T	
<i>Logements spécifiques</i>						

<i>des personnes âgées :</i> <i>A- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et +</i> <i>B- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans</i>		C	C	T		
<i>Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues (remplacées dès que PLI rend possible par : parcelles bâties)</i>		C			G/T	
<i>Petite enfance : taux de couverture</i>		C	C	G		
<i>Taux de chômage féminin (en attendant le taux d'emploi)</i>			G			
<i>Modes de déplacement domicile – école secondaire</i>			C			
<i>Part des plus de 60 ans par bassin de vie</i>		C	C			
<i>Fréquence de consultation par classes d'âge</i>						T
<i>Indice comparatif de mortalité</i>		C	C			
<i>Médecins généralistes : taux de couverture</i>		C	C			
<i>Médecins spécialistes : taux de couverture</i>		C	C			
<i>Offre en bureaux de poste</i>	C					

3. TRANSVERSALITES ENTRE LES INDICATEURS DE LA FINALITE 1 ET LES AUTRES FINALITES

Le tableau présente les liens directs, effectifs ou potentiels, entre les indicateurs de la finalité 1 et ceux des autres finalités du tableau de bord ainsi qu'entre les indicateurs des différents objectifs de la finalité 1. Ces liens mettent en évidence des indicateurs qui mériteraient une lecture en parallèle ou même, dans certains cas, un développement conjoint à l'avenir.

Pour une vision globale de la logique du tableau de bord, le tableau reprend la structure complète de la finalité, c'est-à-dire y compris les objectifs, critères ou indicateurs non réalisés.

Indicateurs de la finalité 1	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4
Objectif 1.1 : « Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement »				
Sous-objectif 1.1.1 : « Adapter l'offre en logement aux besoins de la population »				
Critère 1.1.1.1 : « Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille »				
Nombre de pièces de logement pour 100 occupants par secteur statistique				
Critère 1.1.1.2 : « Réponse aux possibilités financières des ménages »		2.2.2		
A. Prix de l'immobilier acquisitif et revenu des ménages : a- prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages par commune		2.2.2.1		
B. Prix du foncier et revenu des ménages : a- prix moyen du foncier dans la commune par rapport au prix moyen du foncier wallon b- rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages par commune		2.2.2.1		
C. Prix de l'immobilier locatif et revenu des ménages : a- prix moyen de l'immobilier locatif dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier locatif wallon b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier locatif et le revenu moyen des ménages		2.2.2.1		
Critère 1.1.1.3 : « Réponse aux besoins sociaux »		2.2.2		
Logement social locatif et ménages en difficulté : a- rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté par commune		2.2.1.2 2.2.2.2 2.2.3		
Logement social : a- part des logements sociaux construits au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social b- part des logements sociaux rénovés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social				

Critère 1.1.1.4 : « Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées »				
Logements spécifiques des personnes âgées : A- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et + par commune et par bassin de vie B- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans par commune et par bassin de vie	1.2.3.1			
Sous-objectif 1.1.2 : « Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire »				
Critère 1.1.2.1 : « Gestion parcimonieuse du sol »			3.3.1	4.2.1.1
Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues (remplacées dès que PLI rend possible par : parcelles bâties) par commune				
Critère 1.1.2.2 : « Amélioration du parc des logements prioritairement dans les quartiers dégradés »				
Etat relatif du confort des logements dans les quartiers dégradés par rapport à la moyenne wallonne				
Critère 1.1.2.3 : « Renforcement de la concentration de l'habitat »			3.3.1	4.2.1.1
Indice de dispersion spatiale relative des nouveaux logements par bassin de vie, province et la Wallonie				
Critère 1.1.2.4 : « Implantation des logements dans les noyaux d'habitat »			3.3.1	4.2.1.1
Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons (remplacé plus tard par : évolution des nouvelles constructions dans ces mêmes zones)				

Objectif 1.2 : « Répondre aux besoins sociaux en équipements et services »				
Sous-objectif 1.2.1 : « Améliorer l'accueil de la petite enfance »				
Critère 1.2.1.1 : « Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance »				
Petite enfance : taux de couverture			3.3.1.1.B	
Taux d'activité féminin		2.2.1.1 2.2.1.4		
Sous-objectif 1.2.2 : « Assurer l'accessibilité à l'école »				
Critère 1.2.2.1 : « Accessibilité aux établissements »				
Modes de déplacement domicile – école secondaire par bassin de vie			3.2.1.2	
Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat			3.2.1.2 3.3.1.1	
Accessibilité des écoles aux transports en commun				
Sous-objectif 1.2.3 : « Assurer l'accessibilité aux soins de santé »				
Critère 1.2.3.1 : « Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire »				
Part des plus de 60 ans par bassin de vie	1.1.1.4			

Indice comparatif de mortalité par bassin de vie		2.2.2		
Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie				
Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie				
Aides et soins à domiciles et centres de jour pour les personnes âgées	1.1.1.4			
Sous-objectif 1.2.4 : « Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs »				
Critère 1.2.4.1 : « Accessibilité aux équipements culturels »				
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des cinémas par bassin de vie			3.3.1.1 3.3.1.2	
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des centres culturels par bassin de vie			3.3.1.1 3.3.1.2	
Critère 1.2.4.2 : « Accessibilité aux équipements sportifs »				
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des piscines par bassin de vie			3.3.1.1 3.3.1.2	
Sous-objectif 1.2.5 : « Assurer l'accessibilité aux services publics »				
Critère 1.2.5.1 : « Accessibilité aux bureaux de poste »				
Offre en bureaux de poste au sein des communes			3.3.1.1	
Sous-objectif 1.2.6 : « Assurer l'accessibilité aux commerces »				
Critère 1.2.6.1 : « Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux »				
Hiérarchie des villes sur base de leur équipement commercial				
Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des supermarchés par bassin de vie			3.3.1.1	

Objectif 1.3 : « Améliorer la sécurité du cadre de vie »

Sous-objectif 1.3.1 : « Prévenir les dégâts liés aux inondations et aux autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures »

Critère 1.3.1.1 : « Prévention des risques d'inondation en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant des risques d'inondation				4.2.2.2
Critère 1.3.1.2 : « Prévention des autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant d'autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures				4.2.2.2

Sous-objectif 1.3.2 : « Rendre adéquate la localisation des activités dangereuses par rapport à l'habitat et prévenir les risques technologiques »				
Critère 1.3.2.1 : « Prévention des risques technologiques en zones d'habitat »				
Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans un périmètre de sécurité x autour des industries à risques				
Sous-objectif 1.3.3 : « Améliorer la sécurité de la population »				
Critère 1.3.3.1 : « Sécurisation des usagers les plus faibles »				
En réflexion (pistes) : part des usagers faibles accidentés par rapport à la population totale (graphique +t évolution par province et bassin de vie) / montants investis dans les aménagements sécurisants pour piétons et cyclistes			3.3.1.2 3.2.1.4	

Objectif 1.4 : « Améliorer la qualité du cadre de vie »				
Sous-objectif 1.4.1 : « Développer un cadre de vie épanouissant à travers les lieux de socialisation »				
Critère 1.4.1.1 : « Réponse aux besoins des habitants en matière d'espaces publics »				
En réflexion (pistes) : offre en plaine de jeux par rapport au nombre de jeunes enfants ; offre en parcs et jardins publics, offre en espaces piétonniers, offre en maisons de quartier et lieux de convivialité par rapport au nombre d'habitants ?				
Sous-objectif 1.4.2 : « Prendre en compte les caractéristiques du bâti aux niveaux architectural, urbanistique et paysager »				
Critère 1.4.2.1 : « Prise en compte des réglementations existantes en matière d'urbanisme »				
En réflexion (pistes) : nombre de permis d'urbanisme octroyés en zone de RGBSR ou part des surfaces dans les zones à caractère rural qui répondent à ce régime / quantification d'autres règlements urbanistiques ?				4.1.1 4.1.3
Critère 1.4.2.2 : « Protection de la qualité architecturale du bâti »				
En réflexion (pistes) : quantification des primes (restauration du patrimoine, utilisation de matériaux traditionnels,...) ?				4.1.1 4.1.3

Chapitre II : ANNEXES DE LA FINALITE 2

1. STRUCTURE DE LA FINALITE 2 ET ETAT D'AVANCEMENT

Pour une vision d'ensemble, la structure de la finalité est présentée dans sa globalité, y compris les indicateurs à envisager dans le futur, et ce, quelque soit leur degré de priorité, d'exploration ou de faisabilité.

Ce tableau fait ainsi la distinction entre :

- indicateurs prioritaires → indicateurs validés pour lesquelles les données sont disponibles avec certitude ;
- indicateurs potentiels → indicateurs validés mais réalisables sous réserve de disponibilité de données ;
- pistes d'indicateurs → indicateurs non réalisables faute de données (à l'échelle sous-régionale) => données à activer ou encore (*) indicateurs non pleinement explorés et donc susceptibles d'être réadaptés.

Indicateurs de la finalité 2	Indicateurs réalisés (« publiés »)	Indicateurs prioritaires	Indicateurs potentiels	Pistes d'indicateurs
Objectif 2.1 : « Assurer la croissance de la production de richesses »				
Sous-objectif 2.1.1 : « Localiser de manière optimale les activités économiques »				
Critère 2.1.1.1 : « Occupation du sol et sa rationalisation »				
Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique	X			
Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur/ branche d'activité				X (*)
Evolution de l'offre en ZAE		X		
Evolution des SAED (nombre, surface, localisation)			X	
Accessibilité dans la localisation des activités économiques				X (*)
Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat				X (*)
Critère 2.1.1.2 : « Démographie des entreprises »				
Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution+répartition sectorielle)				X (*)
Critère 2.1.1.3 : « Dynamique de l'emploi »				
Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi	X			
Evolution relative de l'emploi indépendant				
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi salarié	X			
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi indépendant				
Evolution de l'emploi par pôle et point d'appui de développement		X		

Evolution de l'emploi dans les ZAE (y compris nouvelles ZAE)		X		
Indice de localisation	X			
Critère 2.1.1.4 : « Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)»				
Evolution de la VA par secteur d'activité				X
Part des secteurs d'activités dans la VA				X
Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières				X (*)
Sous-objectif 2.1.2 : « Dynamiser la structure des activités économiques »				
Critère 2.1.2.1 : « Structure selon la taille des établissements »				
Evolution de l'emploi selon la taille des établissements				
Critère 2.1.2.2 : « Structure sectorielle : Répartition sectorielle »				
Evolution de l'emploi par secteur d'activité	X			
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique			X	
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises			X	
Critère 2.1.2.3 : « Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles »				
Indice de spécialisation sectorielle				
Sous-objectif 2.1.3 : « Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité »				
Critère 2.1.3.1 : « Qualifications et compétences »				
Taux d'instruction				X (*)
Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur				X (*)
Formation professionnelle continuée				X (*)
Part des scientifiques et ingénieurs dans la population				X (*)
Critère 2.1.3.2 : « Intégration technologique (recherche et innovation) »				
Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants				X (*)
Dépense en R&D en % du PIB				X (*)
Emplois dans les spin-off				X (*)
Emplois dans les parcs scientifiques				X (*)
Demandes de brevets pour X habitants.				X (*)
Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants				X (*)

Objectif 2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des richesses »

Sous-objectif 2.2.1 : « Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail »

Critère 2.2.1.1 : « Accès au marché du travail »

Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)	X			
Taux de sous-emploi				
Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)	X			

Taux de réserve de main d'oeuvre				
Taux de dépendance				
Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)				X
Critère 2.2.1.2 : « Juste rémunération »				
Working Pools (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)				X
Critère 2.2.1.3 : « Bien-être au travail »				
Proportion de travailleur se déclarant stressés				X
Risque dépressif chez les travailleurs				X
Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé				X
Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé				X
Critère 2.2.1.4 : « Flexibilité de l'emploi »				
Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (+ évolution)				
Taux d'emploi à temps partiel involontaire (+évolution)				
Sous-objectif 2.2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des revenus »				
Critère 2.2.2.1 : « Réduire les écarts de revenus »				
Revenu moyen par habitant		X		
Rapport interquartile de revenu		X		
Indice de Gini				X
Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes				X
Ecart de rémunération selon la situation familiale				X (*)
Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu				X (*)
Critère 2.2.2.2 : « Réduire le risque de pauvreté »				
Taux de risque de pauvreté				X
Taux de risque persistant de pauvreté				X
Ecart médian relatif				X
Revenu moyen 1er quartile		X		
Sous-objectif 2.2.3 : « Enrayer le processus d'exclusion sociale »				
Critère 2.2.3.1 : « Transferts sociaux »				
Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour XXX habitants				X (*)
Critère 2.2.3.2 : « Insertion professionnelle par la formation »				
Degré d'activation (nombre de participants à une mesure en % des DEI)				
Taux d'imprégnation d'emploi des participants à une formation				

2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?

Cette grille reprend pour chaque indicateur publié dans la version actuelle du TBDT, les diverses échelles d'analyse utilisées et le type de support illustratif (carte, graphique ou tableau) où le lecteur trouvera l'information en question. Notons que quelque soit l'unité statistique utilisée pour les divers découpages proposées, il est fait référence en règle générale à la moyenne de la Région wallonne ; voire aux réalisations et tendances des autres régions du pays dans un but comparatif (une indication dans ce sens est prévue dans le tableau).

La grille ne reprend pas l'information relative aux futurs indicateurs qui viendront enrichir les prochaines versions du tableau de bord, car la pratique de cet exercice a pu nous montrer que c'est à l'épreuve de la construction même d'un indicateur donné que la pertinence et/ou le caractère opérationnel du choix *ex ante* des échelles se vérifie.

Légende :

- C : résultats présentés sous forme cartographique,
- G : résultats présentés sous forme de graphique ;
- T : résultats présentés sous forme de tableau ;
- x : référence à l'échelle régionale correspondante ;
- n.a. : non d'application (en l'occurrence, la contribution d'une région donnée à l'emploi total de cette même région est par définition égal à 100%).

ECHELLE INDICATEUR	Communale	Supra communale (et infra régionale)		Régionale		
		Bassin d'emploi primaire	Bassin d'emploi majeur	RW	RB	RF
<i>Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité éco.</i>	C	C	G + C	x		
<i>Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi</i>		C	T	x		
<i>Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi salarié</i>		C	G	n.a.		
<i>Indice de localisation</i>	C					
<i>Evolution de l'emploi par secteur d'activité</i>		C	T	x		
<i>Taux d'emploi (avec ventilation chez les groupes fragilisés)</i>	C	G		x	x	x
<i>Taux de chômage (avec ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)</i>	C	C	G	x	x	x

3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 2 ET LES AUTRES FINALITES

Ce tableau croisé met en évidence les divers liens directs, émergents ou potentiels entre la finalité 2 et les autres finalités. Il va de soi que l'ensemble des thèmes abordés au travers des quatre finalités de TBDT actuel sont, de près ou de loin, liés entre eux. Nous privilégions ici les rapprochements ou recoupements effectifs ou potentiels qui mériteraient a priori un développement conjoint à l'avenir, une mise en perspective commune, ou à tout le moins une lecture en parallèle.

Afin de mieux pointer les indicateurs qui sont à rapprocher des autres finalités, ceux-ci sont replacés dans la structure globale et passés en revue un à un. Néanmoins, pour éviter d'alourdir inutilement le tableau, lorsqu'un critère ne semble interférer avec aucune des autres finalités, les indicateurs qui s'y greffent ne sont pas listés.

Soulignons, enfin, qu'au-delà des points de croisement précis mis en évidence, l'ensemble du champs couvert par le second volet de notre finalité (qui puise son fondement dans le principe de cohésion sociale) trouve un prolongement, voire un écho, dans les thèmes relatifs à la finalité 1 (à travers les éléments de réponse aux besoins sociaux des ménages)¹, mais aussi dans la problématique générale de la cinquième finalité consacrée à la participation citoyenne, qui viendra enrichir la prochaine version du TBDT.

NB : Précisons encore que cette grille s'attache à faire apparaître les liens inter-finalités. Les deux objectifs de notre propre finalité sont, quant à eux intimement liés et la lecture des indicateurs y afférant ne se conçoit, par définition, que conjointement, comme souligné dans la présentation introductive à l'objectif 2.2 (cf. p. 31). Les liens "intra-finalité" ne sont donc pas repris ici.

¹ Rappelons à ce propos, que si nous nous sommes cantonnés au niveau de la présente finalité à une perspective résolument tournée vers le monde du travail et l'accès à un revenu, il est important de mettre en perspective notre approche avec les éléments de réponse aux besoins sociaux des ménages abordés dans la finalité 1 : logement, santé, culture.

Indicateurs de la finalité 2	Finalité 1	Finalité 3	Finalité 4
Objectif 2.1 : « Assurer la croissance de la production de richesses »			
Sous-objectif 2.1.1 : « Localiser de manière optimale les activités économiques »			
Critère 2.1.1.1 : « Occupation du sol... »	1.1.2.1 (Gestion parcimonieuse du sol)	3.1.1.1/ 3.2.2.1/ 3.2.4/ 3.3.1 (Etat d'avancement des travaux liés aux mailons manquant et mailons faibles /Accessibilité multimodale des pôles /Localiser les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité /Favoriser la mixité fonctionnelle et la densité raisonnée)	4.2.1.1 (Occupation du sol)
Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique			4.2.1.1
Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur/ branche d'activité			4.2.1.1
Evolution de l'offre en ZAE		3.2.4	
Evolution des SAED (nombre, surface, localisation)			4.2.1.1
Accessibilité dans la localisation des activités économiques		3.1.1.1/ 3.2.2.1/ 3.2.4	
Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat		3.3.1.	
Critère 2.1.1.2 : « Démographie des entreprises »		3.2.4.2 (Prise en compte de l'accessibilité lors des changements lors de localisation des entreprises)	
Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution + répartition sectorielle)			
Critère 2.1.1.3 : « Dynamique de l'emploi »	1.1.2.3/ 1.1.2.4 (Renforcement de concentration de l'habitat / Implantation des logements dans les noyaux d'habitat)	3.1.2.1/3.2.2.1/ 3.2.4/ 3.3.1 (Développement des nœuds et des points d'ancrage /Accessibilité multimodale des pôles /Localiser les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité / Favoriser la mixité fonctionnelle et la densité raisonnée)	
Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi			
Evolution relative de l'emploi indépendant			
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi salarié			
Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi indépendant			
Evolution de l'emploi par pôle et point d'appui de développement		3.1.2.1/3.2.2.1	
Evolution de l'emploi dans les ZAE (y compris nouvelles ZAE)		3.2.4/ 3.3.1	
Indice de localisation	1.1.2.3 / 1.1.2.4	3.3.1	

Critère 2.1.1.4 : « Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA) »			4.2.3 (Gérer les ressources en énergie)
Evolution de la VA par secteur d'activité			
Part des secteurs d'activités dans la VA			
Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières			4.2.3
Sous-objectif 2.1.2 : « Dynamiser la structure des activités économiques »			
Critère 2.1.2.1 : « Structure selon la taille des établissements »			
Critère 2.1.2.2 : « Structure sectorielle : Répartition sectorielle »		3.1.2.1 (Développement des nœuds et des points d'ancrage)	
Evolution de l'emploi par secteur d'activité			
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique		3.1.2.1	
Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises			
Critère 2.1.2.3 : « Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles »			
Sous-objectif 2.1.3 : « Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité »			
Critère 2.1.3.1 : « Qualifications et compétences »			
Critère 2.1.3.2 : « Intégration technologique (recherche et innovation) »			

Objectif 2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des richesses »			
Sous-objectif 2.2.1 : « Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail »			
Critère 2.2.1.1 : « Accès au marché du travail »	1.2.1.1 (Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance)		
Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)	1.2.1.1		
Taux de sous-emploi			
Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)	1.2.1.1		
Taux de réserve de main d'oeuvre			
Taux de dépendance			
<i>Jobless Household</i> (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)			
Critère 2.2.1.2 : « Juste rémunération »	1.1.1.2/ 1.1.1.3/ 1.2.3.1 (Réponse aux possibilités financières des ménages/ Réponse aux besoins sociaux/ Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire)		
<i>Working Pooors</i> (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)	1.1.1.2/ 1.1.1.3/ 1.2.3.1		
Critère 2.2.1.3 : « Bien-être au travail »	1.2.3.1 (Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire)		
Proportion de travailleur se déclarant stressés			
Risque dépressif chez les travailleurs			

Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé			
Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé	1.2.3.1		
Critère 2.2.1.4 : « Flexibilité de l'emploi »	1.2.1.1 (Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance)	3.3.2.2/ 3.3.2.3 (Evolution de l'organisation du travail / Impact des nouvelles technologies sur la mobilité)	
Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (+ évolution)		3.3.2.2/ 3.3.2.3	
Taux d'emploi à temps partiel involontaire (+évolution)	1.2.1.1	3.3.2.2/ 3.3.2.3	
Sous-objectif 2.2.2 : « Tendre vers une répartition plus équitable des revenus »			
Critère 2.2.2.1 : « Réduire les écarts de revenus »	1.1.1.2/ 1.2.1.1 (Réponse aux possibilités financières des ménages / Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance)		
Revenu moyen par habitant	1.1.1.2		
Rapport interquartile de revenu			
Indice de Gini			
Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes	1.2.1.1		
Ecart de rémunération selon la situation familiale	1.2.1.1		
Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu			
Critère 2.2.2.2 : « Réduire le risque de pauvreté »	1.1.1/ 1.2. (Adapter l'offre en logement aux besoins de la population/ Répondre aux besoins sociaux en équipements et services)		
Taux de risque de pauvreté			
Taux de risque persistant de pauvreté			
Ecart médian relatif			
Revenu moyen 1er quartile			
Sous-objectif 2.2.3 : « Enrayer le processus d'exclusion sociale »			
Critère 2.2.3.1 : « Transferts sociaux »	1.1.1/ 1.2. (Adapter l'offre en logement aux besoins de la population/ Répondre aux besoins sociaux en équipements et services)		
Evolution du nombre d'allocataires sociaux			
Critère 2.2.3.2 : « Insertion professionnelle par la formation »			

Chapitre III : ANNEXES DE LA FINALITE 3

1. STRUCTURE DE LA FINALITE 3 ET ETAT D'AVANCEMENT

En raison du changement de guidance scientifique (Y. Hanin ayant remplacé P. Govaerts en cours de subvention), la finalité 3 a connu un profond réaménagement de sa structure et s'est enrichie de nombreux nouveaux indicateurs potentiels, qui doivent encore être discutés et validés lors d'une réunion à venir du groupe de travail. La recherche de données pour ces nouveaux indicateurs a débuté depuis quelques mois, de même que la réflexion méthodologique.

Légende :

Indicateurs réalisés → publiés dans la première édition du TBDT ; susceptibles dans certains cas d'être améliorés et/ou complétés.

Indicateurs prioritaires → données disponibles, méthodologie ± définie ; indicateurs n'ayant pas encore nécessairement été validés par le CAT.

Indicateurs potentiels → réalisables sous réserve de la disponibilité des données; méthodologie généralement non encore mise au point.

Pistes d'indicateurs → en phase exploratoire (recherche bibliographique nécessaire, méthodologie à mettre au point, données à identifier...).

Indicateurs de la finalité 3	Indicateurs réalisés (« publiés »)	Indicateurs prioritaires	Indicateurs potentiels	Pistes d'indicateurs
Objectif 3.1 : « Intégrer la Wallonie dans les réseaux de transport transeuropéens »				
Sous-objectif 3.1.1 : « Renforcer les réseaux structurant la Wallonie »				
Critère 3.1.1.1 : « Etat d'avancement des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles »				
A. Réseau routier à grand gabarit : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles	X			
B. Réseau ferré (SNCB): état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles	X (Possibilité d'amélioration de l'indicateur : suivi des effets sur le réseau de gares, de la volonté de la SNCB de supprimer des gares locales pour augmenter la vitesse des trains sur les lignes pc-pales)			
C. Réseau des voies navigables : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles	X (amélioration possible, sous réserve d'obtenir les informations: identifier les tronçons dragués et ceux pour lesquels le dragage est programmé)			

Sous-objectif 3.1.2 : « Valoriser le potentiel d'accessibilité de la Wallonie »				
Critère 3.1.2.1 : « Développement des nœuds et des points d'ancrage (+ cartographie de l'ensemble des réseaux de transport) »				
A. Développement des ports autonomes: flux de marchandises, nbre de "clients", amélioration et extension des infrastructures (ea dans l'obj d'améliorer la multimodalité), ...			X	
B. Développement des aéroports (amélioration / extension des infrastructures dont nbre et km de pistes, superficie aéroportuaire, nbre de compagnies desservant les aéroports,...)			X	
C. Développement des plates-formes multimodales (au sens large, càd plus les ports autonomes) : état des lieux de l'existant (identification des gestionnaires, superficie des bâtiments de stockage* et autres infrastructures, nbre de "clients" et pcpx donneurs d'ordre...)			X	
D. Supra-indicateur : Développement des pts d'ancrage sur axes majeurs de transport : pour chaque pt d'ancrage, établir un // entre ses enjeux de dév définis par le SDER (p138), son accessibilité modale et le nbre + surf des ZAE et ZSP existantes (L'identification des entreprises ou des équipements présents pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire... dans l'obj d'étudier l'adéquation entre profil de mob et profil d'access).			X	

Objectif 3.2 : « Favoriser le report de mode »				
Sous-objectif 3.2.1 : « Renforcer la multimodalité sur l'ensemble du territoire wallon, pour le transport des personnes »				
Critère 3.2.1.1 : « Evolution du recours aux différents modes de déplacement (transport des personnes) »				
A. Transport de personnes: évolution comparative du recours aux différents modes	X			
B. Evolution du nbre de voitures de société & de voitures en leasing (part de ces véhicules dans le parc automobiles ; rapport au taux de motorisation des ménages (si possible par commune) ; identification des entreprises concernées...)			X	
C. Evolution du nbre de personnes pouvant bénéficier d'un abonnement "social" (familles nbreuses, fonctionnaires fédéraux, etc.)			X	
D. Si possible par commune: évolution du nbre de personnes bénéficiant d'une indemnité pour leurs déplacements professionnels en voiture, en vélo, en TC... & évolution des kmétrages effectués selon chaque mode			X	
Critère 3.2.1.2 : « Elaboration de plans de mobilité »				
A. Evolution de l'implication des communes dans un plan de mobilité (PCM, PICM, PUM)	X à actualiser en tenant compte ea des PUM			
B. Evolution de l'élaboration de PTE et de PMZA (si possible : cartographie de l'aire de "chalandise" des entreprises concernées)		X		
C. Evolution de l'implication des établissements scolaires dans un PDS (nbre d'écoles, nbre d'élèves, si possible : cartographie de l'aire de "chalandise" des écoles bénéficiant d'un PDS)		X		

D. Indicateur synthétique (cartographique): PCM, PICM & PUM, PTE & PMZA, PDS...			X	Forme à définir
Critère 3.2.1.3 : « Mise en œuvre de pratiques innovantes (transport des personnes) »				
A. Evolution du recours à la voiture partagée: nbre de stations, de véhicules, de clients.		X		
B. Evolution du kilométrage de sites propres et bandes réservées aux bus (par commune)			X	
Critère 3.2.1.4 : « Réalisation favorables aux modes doux »				
A. Evolution du RAVEL		X		
B. Par commune : kilométrage de pistes cyclables et cheminements piétons créés.		X	Prioritaire pour les communes ayant bénéficié de crédits d'impulsion.	
C. Zones 30, zones résidentielles et zones de rencontre (nbre de km de voiries concernées, si possible par commune)			X	
Sous-objectif 3.2.2 : « Renforcer l'accessibilité multimodale des pôles wallons, pour le transport des personnes »				
Critère 3.2.2.1 : « Accessibilité multimodale des pôles »				
A. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit et les transports collectifs (indicateur synthétique pouvant être décomposé en B, C et D):	X			
B. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit		X		
C. Accessibilité des pôles en train		X		
D. Accessibilité des pôles en bus		X		
Critère 3.2.2.2 : « Amélioration de la desserte des pôles par les transports collectifs »				
A. Nombre de personnes pouvant atteindre les pôles majeurs par le rail en 30 min. et 45 min	X (limite : trains à gde vitesse non compris)			
B. Carte des meilleurs temps de parcours en train: 1°) vers Bruxelles, 2°) vers Liège; 3°) vers Namur; 4°) vers Charleroi; 5°) vers Mons. (Carte déformée: distance-temps et pas distance-km)		X		
C. Liaisons en TGV entre les 4 pcpx pôles + Bruxelles, et les gdes villes européennes proches (fréquence de desserte, temps de parcours, y compris tps de correspondance)		X	X si possible: nbre d'usagers un JO moyen.	
D. Desserte des pôles par bus en provenance des régions et pays voisins et par sociétés de cars internationales			X (risque de non exhaustivité et de non remise à jour régulière des données disponibles au MET)	

E. Répertoire des pratiques innovantes concernant la desserte des pôles par les TEC, ea: lignes expresses (fréquence, tps de parcours, si possible nbre d'usagers...) (Si possible : montrer la complémentarité ou la concurrence entre train et bus, en localisant les arrêts de bus par rapport aux gares et en comparant les tps de parcours et la fréquence de desserte en bus et en train)			X	
F. Cartographie des lignes TEC (y compris lignes expresses) et si possible des cars (établir une typologie : lignes urbaines, interurbaines, transfrontalières)			X	
Critère 3.2.2.3 : « Facilités d'intermodalité »				
A. Réalisation de parcs-relais dans les principales agglomérations			X	
B. Accessibilité multimodale des gares d'intérêt régional : desserte par les bus (nbre de lignes, fréquence, aire de chalandise ?) + offre de stationnement pour voitures et vélo aux abords de ces gares.		X (Atlas des gares de la CPDT) Etablir une typologie des gares selon leur accessibilité multimodale		
Sous-objectif 3.2.3 : « Développer le transport de marchandises par rail et voie d'eau »				
Critère 3.2.3.1 : « Evolution du recours aux différents modes de transport»				
A. Transport de marchandises : évolution comparative du recours aux différents modes	X (amélioration : tenir compte du transport aérien)			
B. Evolution du parc de véhicules utilitaires (indicateur a contrario)			X	
Critère 3.2.3.2 : « Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau »				
A. Suivi des "21 mesures prioritaires pour la voie d'eau": ea montants investis pour matériel de transbordement....			X	
B. Problématique des tirants d'air : identifier (cartographier) les ponts posant problème pour le transport de plusieurs couches de conteneurs.			X	
Sous-objectif 3.2.4 : « Localiser les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité »				
Critère 3.2.4.1 : « Prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol »				
A. Accessibilité des ZAE inscrites par révision au plan de secteur	X (à actualiser en tenant compte des 1500 ha supplémentaires liés au Plan prioritaire ZAE ; à améliorer : tenir compte de la fréquence de desserte des bus et différentes catégories de trains, etc.)	X (amélioration souhaitée par le CAT : déterminer l'accessibilité pour le transport du fret : aéroports, voies navigables - difficulté méthodologique : très nbreux pts de chargement et déchargement...)		

B. Accessibilité des terrains concernés par une demande de permis de lotir			X	
C. Accessibilité des ZAE ayant fait l'objet d'un PCA dérogatoire		X (sous réserve d'obtenir les données à temps)		
D. Accessibilité des ZAD (sur base de la carte d'accessibilité du LEPUR)			X	
Critère 3.2.4.2 : « Prise en compte de l'accessibilité lors des changements de localisation des entreprises »				
A. Evaluation de la prise en compte de l'adéquation profil de mobilité-profil d'accessibilité suite aux changements de localisation des entreprises.				X (nécessite de finaliser la réflexion du LEPUR sur les profils de mobilité des entreprises)
B. Indicateur préalable au précédent : comparaison de l'accessibilité des sites d'implantation des entreprises « avant » et « après » leur déménagement			X (méthodologie à définir; BDD du CRISP)	

Objectif 3.3 : « Réduire la demande de déplacements motorisés pour les personnes (nbre de déplacements et distances parcourues) »

Sous-objectif 3.3.1 : « Favoriser la mixité et la densité raisonnées »

Critère 3.3.1.1 : « Renforcement de la mixité fonctionnelle »

A. Diversité des activités dans les zones dévolues à l'habitat. (Mixité au lieu de résidence) (à croiser avec les cartes d'accessibilité multimodale du LEPUR ? ; échantillonnage de villes ?)				X
B. Diversité des activités dans les ZAE (crèches d'entreprises, etc.) (Mixité au lieu de travail) (à croiser avec les cartes d'accessibilité multimodale du LEPUR ? ; échantillonnage de villes ?)				X
C. Diversité des activités dans les quartiers des gares d'intérêt régional (distinction entre affectation du sol et occupation du sol). Classification en fonction du type de gare: centre-ville, proche du centre, périurbaine, rurale)		X (atlas des gares de la CPDT)		
D. Par commune: lien entre nbre et types d'emplois et intensité des mvts pendulaires			X	
Critère 3.3.1.2 : « Augmentation de la densité d'habitants ou d'emplois »				
A. Densité d'habitants dans les quartiers de gare d'intérêt régional			X	
B. Indice de monofonctionnalité : nbre d'habitants par zone purement résidentielle; typologie d'un échantillon de communes en fct du % d'habitants résidant à plus de 1500m d'un commerce, d'une école, d'une crèche.... (dépendance à la voiture)				X
C. Densité d'emplois dans les ZAE (favorise la rentabilité des TC et la réalisation d'un PMZA)			X	

Critère 3.3.1.3 : « Dispersion des activités économiques (a contrario) »				
A. Réorganisation des loisirs et vacances ("tourisme diffus" : impact de l'augmentation des séjours de plus courte durée sur la mobilité...)				X Nécessiterait une étude biblio préalable
Sous-objectif 3.3.2 : « Favoriser les activités alternatives »				
Critère 3.3.2.1 : « Développement des services à domicile »				
A. Développement des ventes par correspondance, "caddy-home", livraisons express, soins de santé à domicile, etc.				X Nécessiterait une étude biblio préalable
Critère 3.3.2.2 : « Evolution de l'organisation du travail (y compris évolution du temps de travail) »				
A. Evolution du nbre de télétravailleurs-jours et voyageurs-km évités			X	
B. Evolution du nbre d'entreprises concernées + évolution du nbre de télécentres			X	
C. Evolution du nbre de travailleurs à temps partiel et organisation de leur tps de travail				X Nécessiterait une étude biblio préalable
Critère 3.3.2.3 : « Impact des nouvelles technologies (internet, vidéoconférences, GSM, GPS...) sur la mobilité »				
A. Evolution du taux de raccordement de la population à internet (dont large bande: ADSL et câble)				X Nécessiterait une étude biblio préalable (e-commerce, e-learning...)
En réflexion...				X Nécessiterait une étude biblio préalable

Indicateur transversal :

A. Influence de l'emploi (nbre et type d'emplois disponibles) et du logement (prix du foncier, marchés locatif et acquisitif) sur la mobilité (déplacements domicile-travail)				X
---	--	--	--	---

2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?

Le tableau qui suit présente les échelles spatiales utilisées pour le calcul des indicateurs, ou plus exactement pour leur présentation, parfois sous une forme plurielle (carte, graphique et/ou tableau...). Ce tableau présente aussi les résultats d'une réflexion concernant d'autres échelles spatiales qui pourraient, à l'avenir, s'avérer pertinentes pour le calcul des indicateurs...

Précisons encore que ce tableau ne concerne que les indicateurs calculés pour la première édition du TBDT, et pas ceux destinés, à l'avenir, à enrichir la finalité 3. C'est en effet à l'épreuve de la construction même d'un indicateur que la pertinence du choix de ou des échelles se vérifie.

Légende :

- C : résultats présentés sous forme cartographique,
- G : résultats présentés sous forme de graphique ;
- T : résultats présentés sous forme de tableau ;
- * autre échelle spatiale envisageable.

ECHELLE INDICATEUR	<i>Infra-communale</i>	<i>Communale</i>	<i>Supra-communale</i>	<i>Provinciale</i>	<i>(RW)</i>	<i>Nationale</i>
<i>RGG : Etat des travaux (...) maillons manquants (...)</i>					C (la seule pertinente par rapport à l'objectif d'intégration européenne de la Wallonie)	
<i>Réseau ferré SNCB : Etat des travaux (...) maillons manquants (...)</i>					C (ibidem)	
<i>Réseau des voies navigables : Etat des travaux (...) maillons manquants (...)</i>					C (ibidem)	
<i>Transport de personnes : évolution comparative du recours (...)</i> <i>Transport de personnes : évolution comparative du recours (...)</i> <i>Transport de personnes : évolution comparative du recours (...)</i>			* Serait intéressant de pvr désagréger les données à l'échelle des « bassins de mobilité » ² et des bassins d'emploi ³		G + T (par manque de disponibilité de données statistiquement significatives à une échelle spatiale inférieure)	G comparatif

² 7 bassins de mobilité ont été déterminés par le MET (M. Destrée) dans le cadre des Plans urbains de mobilité, sur base de données INS (1991 ou 2001 ?), autour des 7 grandes agglomérations wallonnes : Liège, Verviers, Namur, Charleroi, La Louvière, Mons, Tournai.

³ Cf M. Laffut/IWEPS : définition des bassins d'emploi, sur base des déplacements domicile-travail (ne tient pas compte des régions et pays limitrophes !)

<i>Transport de marchandises : évolution comparative du recours (...)</i> ^o			* Serait intéressant de pouvoir disposer de données à l'échelle des pôles, voire des ZAE.		G + T (par manque de disponibilité de données statistiquement significatives à une échelle spatiale inférieure)	G comparatif
<i>Elaboration de PCM</i>		C (échelle la plus pertinente par rapport à l'intitulé de l'indicateur)	* Intéressant à situer dans le contexte des bassins d'emploi et bassins de mobilité		G + T	
<i>Accessibilité des pôles par le RGG et les transports collectifs</i>			G (pôles) (échelle la plus pertinente en regard de l'intitulé de l'indicateur)			
<i>Nbre de personnes pouvant joindre les pôles majeurs par le rail (...)</i> »	C + G (gares) + T (gares et secteurs statistiques pour les quartiers de gare : échelles les plus pertinentes en regard de l'intitulé de l'indicateur)					
<i>Accessibilité des ZAE (...)</i>	G (ZAE : échelle la plus pertinente en regard de l'intitulé de l'indicateur)		* Intéressant à situer dans le contexte des bassins d'emploi et des bassins de mobilité			

3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 3 ET LES AUTRES FINALITES

Indicateurs de la finalité 3	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4
Objectif 3.1 : «Intégrer la Wallonie dans les réseaux de transport transeuropéens»				
Sous-objectif 3.1.1 : « Renforcer les réseaux structurant la Wallonie»				
Critère 3.1.1.1 : « Etat d'avancement des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles »		2.1.1.1. (localisation des activités économiques)	3.2.1.1. (transport des personnes) & 3.2.3.1. (transport des marchandises)	4.2.1.1. (occupation du sol)
A. Réseau routier à grand gabarit : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles				
B. Réseau ferré (SNCB): état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles				
C. Réseau des voies navigables : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles			3.2.3.2. (favoriser voie d'eau)	
Sous-objectif 3.1.2 : « Valoriser le potentiel d'accessibilité de la Wallonie »				
Critère 3.1.2.1 : « Développement des nœuds et des points d'ancrage »		2.1.1.3. (dynamique de l'emploi) 2.1.2.2. (répartition sectorielle – logistique)	3.1.1. (maillons manquants) 3.2. (report de mode)	4.2.1.1. (occupation du sol)
A. Développement des ports autonomes: flux de marchandises, nbre de "clients", amélioration et extension des infrastructures (ea dans l'obj d'améliorer la multimodalité), ...			3.2.3.2. (favoriser voie d'eau)	
B. Développement des aéroports (amélioration/ extension des infrastructures dont nbre et km de pistes, superficie aéroportuaire, nbre de compagnies desservant les aéroports,...)				
C. Développement des plates-formes multimodales (au sens large, càd plus les ports autonomes) : état des lieux de l'existant (identification des gestionnaires, superficie des bâtiments de stockage* et autres infrastructures, nbre de "clients" et pcpxaux donneurs d'ordre...)				
D. Supra-indicateur : Développement des pts d'ancrage sur axes majeurs de transport : pour chaque pt d'ancrage, établir un // entre ses enjeux de dév définis par le SDER (p138), son accessibilité modale et le nbre + surf des ZAE et ZSP existantes (L'identification des entreprises ou des équipements présents pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire... dans l'obj d'étudier l'adéquation entre profil de mobilité et profil d'accessibilité).			3.2.4.1. (prise en compte accessibilité lors du zonage du sol)	

Objectif 3.2 : « Favoriser le report de mode »				
Sous-objectif 3.2.1 : « Renforcer la multimodalité sur l'ensemble du territoire wallon, pour le transport des personnes »				
Critère 3.2.1.1 : « Evolution du recours aux différents modes de déplacement (transport des personnes) »				
A. Transport de personnes: évolution comparative du recours aux différents modes	1.1.1.2. (prix de l'immobilier et du foncier, et revenu des ménages)		3.2.1.3. (pratiques innovantes) 3.2.2.2. (pôles et TC) 3.2.2.3. (facilités intermodalité)	
B. Evolution du nbre de voitures de société & de voitures en leasing (part de ces véhicules dans le parc automobiles ; rapport au taux de motorisation des ménages (si possible par commune) ; identification des entreprises concernées...				
C. Evolution du nbre de personnes pouvant bénéficier d'un abonnement "social" (familles nbreuses, fonctionnaires fédéraux, etc.)				
D. Si possible par commune: évolution du nombre de personnes bénéficiant d'une indemnité pour leurs déplacements professionnels en voiture, en vélo, en TC... & évolution des kilométrages effectués selon chaque mode				
Critère 3.2.1.2 : « Elaboration de plans de mobilité »	1.3.3.1. (sécurité usagers faibles)			
A. Evolution de l'implication des communes dans un plan de mobilité (PCM, PICM, PUM)				
B. Evolution de l'élaboration de PTE et de PMZA (si possible : cartographie de l'aire de "chalandise" des entreprises concernées)				
C. Evolution de l'implication des établissements scolaires dans un PDS (nbre d'écoles, nbre d'élèves, si possible : cartographie de l'aire de "chalandise" des écoles bénéficiant d'un PDS)	1.2.2.1. (accessibilité écoles)			
D. Indicateur synthétique (cartographique): PCM, PICM & PUM, PTE & PMZA, PDS...				
Critère 3.2.1.3 : « Mise en œuvre de pratiques innovantes (transport des personnes) »				
A. Evolution du recours à la voiture partagée: nbre de stations, de véhicules, de clients.				
B. Evolution du kilométrage de sites propres et bandes réservées aux bus (par commune)				
Critère 3.2.1.4 : « Réalisation favorables aux modes doux »	1.3.3.1. (sécurité usagers faibles)			
A. Evolution du RAVEL				

B. Par commune : kilométrage de pistes cyclables et cheminements piétons créés.				
C. Zones 30, zones résidentielles et zones de rencontre (nbre de km de voiries concernées, si possible par commune)				
Sous-objectif 3.2.2 : « Renforcer l'accessibilité multimodale des pôles wallons, pour le transport des personnes »				
Critère 3.2.2.1 : « Accessibilité multimodale des pôles »		2.1.1.1. (occupation du sol : activités économiques pplement localisées dans les pôles) 2.1.1.3. (dynamique de l'emploi)	3.2.2.2. (pôles et TC)	
A. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit et les transports collectifs (indicateur synthétique pouvant être décomposé en B, C et D):				
B. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit				
C. Accessibilité des pôles en train				
D. Accessibilité des pôles en bus				
Critère 3.2.2.2 : « Amélioration de la desserte des pôles par les transports collectifs »				
A. Nombre de personnes pouvant atteindre les pôles majeurs par le rail en 30 min. et 45 min			3.1.1.1.B (maillons manquants - rail)	
B. Carte des meilleurs temps de parcours en train:1°) vers Bruxelles, 2°) vers Liège; 3°) vers Namur; 4°) vers Charleroi; 5°) vers Mons. (Carte déformée: distance-temps et pas distance-km)			3.1.1.1.B (maillons manquants - rail)	
C. Liaisons en TGV entre les 4 pcpx pôles + Bruxelles, et les gdes villes européennes proches (fréquence de desserte, temps de parcours, y compris tps de correspondance)			3.1.1.1.B (maillons manquants - rail)	
D. Desserte des pôles par bus en provenance des régions et pays voisins et par sociétés de cars internationales				
E. Répertoire des pratiques innovantes concernant la desserte des pôles par les TEC, ea: lignes expresses (fréquence, tps de parcours, si possible nbre d'usagers...) (Si possible : montrer la complémentarité ou la concurrence entre train et bus, en localisant les arrêts de bus par rapport aux gares et en comparant les tps de parcours et la fréquence de desserte en bus et en train)				
F. Cartographie des lignes TEC (y compris lignes expresses) et si possible des cars (établir une typologie : lignes urbaines, interurbaines, transfrontalières)				
Critère 3.2.2.3 : « Facilités d'intermodalité				
A. Réalisation de parcs-relais dans les principales agglomérations				
B. Accessibilité multimodale des gares d'intérêt			3.2.1.2.A	

régional : desserte par les bus (nbre de lignes, fréquence, aire de chalandise ?) + offre de stationnement pour voitures et vélo aux abords de ces gares.			(PCM) 3.3.1.1.C (diversité activités) 3.3.1.2.A (densité habitants)	
Sous-objectif 3.2.3 : « Développer le transport de marchandises par rail et voie d'eau »				
Critère 3.2.3.1 : « Evolution du recours aux différents modes de transport »			3.1.1.1. (maillons manquants) 3.1.2.1. (nœuds et pts ancrage)	
A. Transport de marchandises : évolution comparative du recours aux différents modes				
B. Evolution du parc de véhicules utilitaires (indicateur a contrario)				
Critère 3.2.3.2 : « Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau »			3.1.1.1.C (maillons manquants - voie d'eau : dragage)	4.2.2.2. (gestion des cours d'eau)
A. Suivi des "21 mesures prioritaires pour la voie d'eau": ea montants investis pour matériel de transbordement...				
B. Problématique des tirants d'air : identifier (cartographier) les ponts posant problème pour le transport de plusieurs couches de conteneurs.				
Sous-objectif 3.2.4 : « Localiser les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité »				
Critère 3.2.4.1 : « Prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol »		2.1.1.1. (occupation du sol : activités économiques) 2.1.1.3. (dynamique de l'emploi)	3.1.2.1 (nœuds et points d'ancrage)	
A. Accessibilité des ZAE inscrites par révision au plan de secteur				
B. Accessibilité des terrains concernés par une demande de permis de lotir				
C. Accessibilité des ZAE ayant fait l'objet d'un PCA dérogatoire				
D. Accessibilité des ZAD (sur base de la carte d'accessibilité du LEPUR)				
Critère 3.2.4.2 : « Prise en compte de l'accessibilité lors des changements de localisation des entreprises »		2.1.1.2. (démographie des entreprises)	3.1.2.1. (nœuds et points d'ancrage) 3.2.2.1. (accessibilité multimodale des pôles)	
A. Evaluation de la prise en compte de l'adéquation profil de mobilité-profil d'accessibilité suite aux changements de localisation des entreprises.				
B. Indicateur préalable au précédent : comparaison de l'accessibilité des sites d'implantation des entreprises				

« avant » et « après » leur déménagement				
--	--	--	--	--

Objectif 3.3 : « Réduire la demande de déplacements motorisés pour les personnes (nbre de déplacements et distances parcourues) »				
Sous-objectif 3.3.1 : « Favoriser la mixité et la densité raisonnées »				
Critère 3.3.1.1 : « Renforcement de la mixité fonctionnelle »	1.1.2.1. (gestion parcimonieuse du sol)	2.1.1.1. (occupation du sol)		4.2.1.1. (occupation du sol : zones urbanisables)
	1.1.2.3. (renforcement cc de l'habitat)	2.1.1.3. (dynamique de l'emploi)		
	1.1.2.4 (implantation logements dans noyaux d'habitat)			
	1.2.1. (accueil petite enfance)			
	1.2.2. (accessibilité écoles)			
	1.2.4. (accessibilité équipements culturels et sportifs)			
	1.2.5. (accessibilité services publics)			
	1.2.6. (accessibilité commerces)			
A. Diversité des activités dans les zones dévolues à l'habitat. (Mixité au lieu de résidence) (à croiser avec les cartes d'accessibilité multimodale du LEPUR ?) (échantillonnage de villes ?)				
B. Diversité des activités dans les ZAE (ea crèches d'entreprises, etc.) (Mixité au lieu de travail) (à croiser avec les cartes d'accessibilité multimodale du LEPUR ?) (échantillonnage de villes ?)	En particulier mais ea: 1.2.1. (accueil petite enfance)			
C. Diversité des activités dans les quartiers des gares d'intérêt régional (distinction entre affectation du sol et occupation du sol). Classification en fonction du type de gare: centre-ville, proche du centre, périurbaine, rurale)			3.2.2.3.B (accessibilité multimodale quartiers de gare)	
D. Par commune: lien entre nbre et types d'emplois et intensité des mvts pendulaires				

Critère 3.3.1.2 : « Augmentation de la densité d'habitants ou d'emplois »	1.1.2.3. (renforcement	2.1.1.1. (occupation du		4.2.1.1. (occupation
---	---------------------------	----------------------------	--	-------------------------

	cc habitat) 1.1.2.4. (implantation logements dans noyaux d'habitat) 1.2.1. (accueil petite enfance) 1.2.2. (accessibilité écoles) 1.2.4. (accessibilité équipements culturels et sportifs) 1.2.5. (accessibilité services publics) 1.2.6. (accessibilité commerces)	sol)		zones urbanisables)
A. Densité d'habitants dans les quartiers de gare d'intérêt régional			3.2.2.3.B (accessibilité multimodale quartiers de gare)	
B. Indice de monofonctionnalité : nbre d'habitants par zone purement résidentielle; typologie d'un échantillon de communes en fct du % d'habitants résidant à plus de 1500m d'un commerce, d'une école, d'une crèche.... (dépendance à la voiture)				
C. Densité d'emplois dans les ZAE (favorise la rentabilité des TC et la réalisation d'un PMZA)		2.1.1.3. (dynamique de l'emploi)	3.2.4.1. (prise en compte accessibilité lors du zonage du sol)	
Critère 3.3.1.3 : « Dispersion des activités économiques (a contrario) »				
A. Réorganisation des loisirs et vacances ("tourisme diffus" : impact de l'augmentation des séjours de plus courte durée sur la mobilité...)				
Sous-objectif 3.3.2 : « Favoriser les activités alternatives »				
Critère 3.3.2.1 : « Développement des services à domicile »			3.2.1.1.A (transport des personnes) 3.2.3.1.A (transport marchandises)	
A. Développement des ventes par correspondance, "caddy-home", livraisons express, soins de santé à domicile, etc.				
Critère 3.3.2.2 : « Evolution de l'organisation du travail (y compris évolution du temps de travail) »		2.2.1.4. (flexibilité emploi)	3.2.1.1.A (transport des personnes)	

			3.2.3.1.A (transport marchandises)	
A. Evolution du nbre de télétravailleurs-jours et voyageurs-km évités				
B. Evolution du nbre d'entreprises concernées + évolution du nbre de télécentres				
C. Evolution du nbre de travailleurs à temps partiel et organisation de leur tps de travail				
Critère 3.3.2.3 : « Impact des nouvelles technologies (GSM, vidéoconférences, GPS...) sur la mobilité »		2.2.1.4. (flexibilité emploi)	3.2.1.1.A (transport des personnes) 3.2.3.1. (transport marchandises)	
A. Evolution du taux de raccordement de la population à internet (dont large bande: ADSL et câble)				
En réflexion...				

Chapitre IV : ANNEXES DE LA FINALITE 4

1. STRUCTURE DE LA FINALITE 4 ET ETAT D'AVANCEMENT

Le tableau suivant reprend la structure complète de la finalité 4, telle qu'envisagée actuellement, et fait par ailleurs le point sur son état d'avancement, en faisant la distinction entre :

- Indicateurs prioritaires → indicateurs validés par le groupe de travail ou le CAT et pour lesquels les données sont disponibles avec certitude ;
- Indicateurs potentiels → indicateurs validés mais réalisables sous réserve de disponibilité de données ;
- Pistes d'indicateurs → indicateurs non réalisables faute de données => données à activer ou encore (*) indicateurs non pleinement explorés et donc susceptibles d'être réadaptés.

Indicateurs de la finalité 4	Indicateurs réalisés (« publiés »)	Indicateurs prioritaires	Indicateurs potentiels	Pistes d'indicateurs
Objectif 4.1 : « Valoriser le patrimoine »				
Sous-objectif 4.1.1 : « Valoriser le patrimoine bâti »				
Monuments et ensembles architecturaux classés	X			
Villages sous application du RGBSR			X	
Périmètres RGB/ZPU			X	
Sous-objectif 4.1.2 : « Valoriser le patrimoine naturel »				
Zones naturelles protégées	X			
Arbres et haies remarquables			X	
Sous-objectif 4.1.3 : « Valoriser le patrimoine paysager »				
Diversité et identité paysagère	X			
Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables		X		
Sites classés		X		

Objectif 4.2 : « Gérer territorialement les ressources naturelles »				
Sous-objectif 4.2.1 : « Gérer les ressources du sol et du sous-sol »				
Critère 4.2.1.1 : « Occupation du sol »				
Forêt : superficie et composition	X			
Forêt : diversité de composition, de structures et de fonctions	X			
Forêt : composition et évolution différenciées selon les propriétaires	X			
Evolution agricole : les grandes tendances	X			
Evolution de l'occupation du sol par grandes catégories d'utilisation	X			

Artificialisation des sols				X
Taux d'occupation des zones urbanisables par commune				X (*)
Répartition des constructions : Permis / ZAD / PCA / SSC				X (*)
Evolution des valeurs foncières des sols → <u>Indice d'accessibilité au changement d'occupation des sols agricoles</u> ou <u>Devenir des terres agricoles</u>				X (*)
Fragmentation [Urbanisation des espaces ruraux / Dissémination des construction,...]	Finalité 1			
Evaluation des aptitudes et des potentialités des sols				X (*)
Critère 4.2.1.2 : « Réhabilitation et dégradation des sols et sous-sols »				
Risque potentiel de contamination des sols. Localisation des sols assainis et réaffectés			X (à fusionner, cf. finalité 2)	
SAED Localisation et assainissement			X (à fusionner, cf. finalité 2)	
Localisation des carrières et ressources exploitées/ anciennes mines et zones karstiques → <u>Localisation des carrières et ressources exploitées</u>			X	
Nombre de logements ou d'équipements réalisés via l'assainissement de SAED			X (à fusionner, cf. finalité 2)	
Nombre et superficie d'opérations d'assainissement de SAED approuvés			X (à fusionner, cf. finalité 2)	
Sous-objectif 4.2.2 : « Gérer les ressources en eau »				
Critère 4.2.2.1 : « Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages »				
Prélèvements par captages et par nappes phréatiques			X	
Zones de prévention et de protection des eaux potabilisables				X
Qualité physico-chimique des eaux souterraines et de surface				X (*) Concertation avec l'équipe TBE
Qualité biologique des eaux de surface				X (*) Concertation avec l'équipe TBE
Stations d'épuration : charges nominales et volumes traités				X (*) Concertation avec l'équipe TBE
Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage				X (*)
Critère 4.2.2.2 : « Gestion des cours d'eau et des bassins versants »				
Barrages et berges stabilisées				X
Zones inondables / zones d'habitat				X (Finalité 1)

Zones de démergement / zones d'habitat			X	
Sous-objectif 4.2.3 : « Gérer les ressources en énergie »				
Critère 4.2.3.1 : « Développement des énergies renouvelables »				
Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute				X
Critère 4.2.3.2 : « Transport de l'énergie »				
Centrales et réseau de transport électrique			X	
Localisation, type et rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées				X (à déplacer dans le sous-obj. 4.1.3.)

2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?

Cette grille reprend, pour chaque indicateur publié dans la version actuelle du TBDT, les diverses échelles d'analyse utilisées et le type de support illustratif (carte, graphique ou tableau) où le lecteur trouvera l'information en question.

La grille ne reprend pas l'information relative aux indicateurs futurs car la pratique de cet exercice a pu nous montrer que c'est à l'épreuve de la construction même d'un indicateur donné que la pertinence et/ou le caractère opérationnel du choix *ex ante* des échelles se vérifie.

Légende :

- C : résultats présentés sous forme cartographique,
- G : résultats présentés sous forme de graphique ;
- T : résultats présentés sous forme de tableau.

ECHELLE INDICATEUR	Communale	Supra communale				Régionale
		Régions naturelles	Régions agricoles	Territoires/ ensembles paysagers	Provinciale	
<i>Monuments et ensembles architecturaux classés</i>	C			C + G	T	
<i>Zones naturelles protégées</i>				C		G
<i>Diversité et identité paysagère</i>				C		
<i>Forêt : superficie et composition</i>	C					G + T
<i>Forêt : diversité de composition, de structures et de fonctions</i>		C				G
<i>Forêt : composition et évolution différenciées selon les propriétaires</i>						G
<i>Evolution agricole : les grandes tendances</i>	C		C			G
<i>Evolution de l'occupation du sol par grandes catégories d'utilisation</i>	C					G

3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 4 ET LES AUTRES FINALITES

Indicateurs de la finalité 4	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4
Objectif 4.1 : « Valoriser le patrimoine »				
Sous-objectif 4.1.1 : « Valoriser le patrimoine bâti »	1.4.2. (Prendre en compte les caractéristiques du bâti aux niveaux architectural, urbanistique et paysager)			
Monuments et ensembles architecturaux classés	1.4.2.			
Villages sous application du RGBSR	1.4.2.			
Périmètres RGB/ZPU	1.4.2.			
Sous-objectif 4.1.2 : « Valoriser le patrimoine naturel »				4.2.1.1. (Occupation du sol)
Zones naturelles protégées				
Arbres et haies remarquables				
Sous-objectif 4.1.3 : « Valoriser le patrimoine paysager »	1.4.2. (Prendre en compte les caractéristiques du bâti aux niveaux architectural, urbanistique et paysager)			4.2.1.1. / 4.2.3. (Occupation du sol / Gérer les ressources en énergie)
Diversité et identité paysagère				
Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables				
Sites classés				

Objectif 4.2 : « Gérer territorialement les ressources naturelles »				
Sous-objectif 4.2.1 : « Gérer les ressources du sol et du sous-sol »				
Critère 4.2.1.1 : « Occupation du sol »	1.1.2.1. / 1.1.2.3. / 1.1.2.4. (Gestion parcimonieuse du sol / Renforcement de la concentration de l'habitat / Implantation des logements dans les noyaux d'habitat)	2.1.1.1. (Occupation du sol et sa rationalisation)	3.1.1. / 3.1.2. / 3.3.1.1. / 3.3.1.2. (Renforcer les réseaux structurant la Wallonie / Valoriser le potentiel d'accessibilité de la Wallonie / Renforcement de la mixité fonctionnelle / Augmentation de la densité d'habitants ou d'emplois)	4.1.2. / 4.1.3. (Valoriser le patrimoine naturel / Valoriser le patrimoine paysager)
Forêt : superficie et composition				
Forêt : diversité de composition, de structures et de fonctions				
Forêt : composition et évolution différenciées selon les propriétaires				

Evolution agricole : les grandes tendances				
Evolution de l'occupation du sol par grandes catégories d'utilisation	1.1.2.1.	2.1.1.1.	3.1.1. / 3.1.2.	
Artificialisation des sols		2.1.1.1.	3.1.1. / 3.1.2.	
Taux d'occupation des zones urbanisables par commune	1.1.2.3		3.3.1.1. / 3.3.1.2.	
Répartition des constructions : Permis / ZAD / PCA / SSC	1.1.2.3 / 1.1.2.4			
Evolution des valeurs foncières des sols → <u>Indice d'accessibilité au changement d'occupation des sols agricoles</u> Ou <u>Devenir des terres agricoles</u>				
Fragmentation [Urbanisation des espaces ruraux / Dissémination des construction,...]	1.1.2.3		3.1.1.	
Evaluation des aptitudes et des potentialités des sols				
Critère 4.2.1.2 : « Réhabilitation et dégradation des sols et sous-sols »	1.1.2. / 1.3. (Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire / Améliorer la sécurité du cadre de vie)	2.1.1.1. (Occupation du sol et sa rationalisation)		4.1.2. / 4.1.3. (Valoriser le patrimoine naturel / Valoriser le patrimoine paysager)
Risque potentiel de contamination des sols. Localisation des sols assainis et réaffectés		2.1.1.1.		
SAED Localisation et assainissement		2.1.1.1.		
Localisation des carrières et ressources exploitées / anciennes mines et zones karstiques → <u>Localisation des carrières et ressources exploitées</u>	1.3.			
Nombre de logements ou d'équipements réalisés via l'assainissement de SAED	1.1.2.	2.1.1.1.		
Nombre et superficie d'opérations d'assainissement de SAED approuvés		2.1.1.1.		
Sous-objectif 4.2.2 : « Gérer les ressources en eau »				
Critère 4.2.2.1 : « Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages »				
Prélèvements par captages et par nappes phréatiques				
Zones de prévention et de protection des eaux potabilisables				
Qualité physico-chimique des eaux souterraines et de surface				
Qualité biologique des eaux de surface				
Stations d'épuration : charges nominales et volumes traités				
Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage				

Critère 4.2.2.2 : « Gestion des cours d'eau et des bassins versants »	1.3.1. / 1.3.2.1. (Prévenir les dégâts liés aux inondations / Prévention des autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures en zones d'habitat)		3.2.3.2. (Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau)	4.1.2. / 4.1.3. (Valoriser le patrimoine naturel / Valoriser le patrimoine paysager)
Barrages et berges stabilisées				
Zones inondables / zones d'habitat	1.3.1.			
Zones de démergement / zones d'habitat	1.3.2.1			
Sous-objectif 4.2.3 : « Gérer les ressources en énergie »		2.1.1.4. (Contribution à la croissance de la valeur ajoutée)		
Critère 4.2.3.1 : « Développement des énergies renouvelables »				
Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute				
Critère 4.2.3.2 : « Transport de l'énergie »				
Centrales et réseau de transport électrique				
Localisation, type et rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées				4.1.3. (Valoriser le patrimoine paysager)

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : ANNEXES DE LA FINALITE 1.....	1
1. STRUCTURE DE LA FINALITE 1 ET ETAT D'AVANCEMENT	1
2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?	5
3. TRANSVERSALITES ENTRE LES INDICATEURS DE LA FINALITE 1 ET LES AUTRES FINALITES	7
CHAPITRE II : ANNEXES DE LA FINALITE 2.....	11
1. STRUCTURE DE LA FINALITE 2 ET ETAT D'AVANCEMENT	11
2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?	14
3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 2 ET LES AUTRES FINALITES	15
CHAPITRE III : ANNEXES DE LA FINALITE 3	19
1. STRUCTURE DE LA FINALITE 3 ET ETAT D'AVANCEMENT	19
2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?	25
3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 3 ET LES AUTRES FINALITES	27
CHAPITRE IV : ANNEXES DE LA FINALITE 4.....	34
1. STRUCTURE DE LA FINALITE 4 ET ETAT D'AVANCEMENT	34
2. QUELLE(S) ECHELLE(S) TERRITORIALE(S) POUR QUELS INDICATEURS ?	37
3. TRANSVERSALITES ENTRE LA FINALITE 4 ET LES AUTRES FINALITES	38

